

LES QUARTIERS EXTÉRIEURS DE DIJON

par M. Roger GAUCHAT

I^{re} Partie

A la fin du XVIII^e siècle, le Vieux Dijon était ceinturé de ses remparts, de ses bastions et de ses demi-lunes. Autour de cette fortification s'étendaient les faubourgs Saint-Pierre, Saint-Nicolas, d'Ouche et de Raines avec leurs vastes jardins, leurs tanneries, leurs auberges groupées près des cinq portes. Après 1784, le faubourg d'Ouche engloba le nouveau port du canal ; puis en 1832, le lotissement de la Chartreuse de Champmol constitua l'extension du faubourg Raines. Enfin, vers 1840, naquirent les faubourgs Saint-Bernard (ouverture de la porte des Godrans) et Guillaume (installation de la gare). Tout cela se trouvait circonscrit matériellement par la ligne et les barrières de l'octroi ¹.

Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que disparaissaient les derniers vestiges des fortifications et que les faubourgs se peuplaient, des maisons, d'abord isolées, s'essaimèrent à l'extérieur de la ligne d'octroi, dans la campagne, le long des chemins, puis au hasard des lotissements. Ce peuplement constitua peu à peu ces quartiers extérieurs qui, en un siècle, décuplèrent la superficie de l'agglomération.

On sait peu de choses sur l'origine et le développement de ces quartiers neufs. Par exemple il est difficile de connaître la date d'ouverture d'une rue, car les morcellements de terrain échappaient à tout contrôle avant 1925, malgré des arrêtés municipaux mal appliqués. La construction des maisons à l'intérieur des propriétés ne fut contrôlée qu'à partir de 1905. Les papiers officiels même, exigent une interprétation : par exemple les rues nouvelles ne furent classées souvent dans la voirie urbaine que bien des années après leur ouverture ; certaines furent dénommées postérieurement, d'autres antérieurement à leur aménagement et à leur peuplement. Aussi la date de naissance de certaines voies demeure-t-elle difficile à déterminer.

Les plans d'ensemble de Dijon permettent mal de préciser le développement d'un quartier. Deux d'entre eux ont une réelle

1. R. GAUCHAT, *Les faubourgs de Dijon du XVIII^e siècle à nos jours* (*Mém. de la Comm.*, t. XXIII, 1947-1953, p. 284-343).

valeur documentaire ; celui de 1867 signé de Degré, Jetot, Joliet et Lavalle ; le second dressé par le Génie militaire en 1887 et dont le dessin manque de finesse.

D'autres sont intéressants : ceux de Bonamas entre autres ; établis avec soin mais ils anticipent parfois en indiquant des projets comme étant des réalités, ou bien faute de documentation, ils ignorent certaines réalisations. Les plans indicateurs des guides et des annuaires ne méritent pas d'être mentionnés.

Il faut faire appel, non seulement à la documentation de base des Archives publiques, mais aussi à celles, peu accessibles, des Services techniques de la ville, aux matrices cadastrales, aux archives notariales et même aux traditions orales de plus en plus rares.

Il semble donc opportun d'esquisser l'histoire de nos quartiers extérieurs de jalonner leur développement de dates précises, d'établir la chronologie exacte de leur peuplement. Ce sera l'objet de cette étude, dont la première partie portera sur les quartiers du nord-ouest, du nord et de l'ouest.

I. LES QUARTIERS DES PERRIÈRES, DES MARMUZOTS ET VICTOR-HUGO

Les quartiers des Perrières, des Marmuzots et Victor-Hugo sont l'extension du faubourg Guillaume jusqu'à la limite territoriale de Dijon, entre la route de Plombières (route Royale 2 puis Nationale 5) et la rue de Fontaine. Les voies qui les sillonnent s'éloignent de la ville en escaladant les pentes du plateau calcaire qui supporte les buttes de Talant, de Fontaine et du Mont-Chapet. De la barrière d'octroi du faubourg Guillaume¹, sur la route du Val-Suzon (route Royale 18 puis Nationale 71) partent d'un côté le chemin de Fontaine, de l'autre celui de Talant². Ce carrefour se situait jadis au milieu d'un communal³ où s'élevait une croix dite de la Charmotte. Le nom du lieu-dit « en poil de foin » en dit long sur la fertilité du sol. A la hauteur du Mont-Chapet un très ancien chemin s'embranché en direction de Daix. Plus au sud un étroit chemin se dirigeait autrefois sur le logis de la Toison, puis vers Talant ; il est devenu la rue des Marmuzots⁴.

1. *Mém. Comm. Ant. Côte-d'Or*, t. XXIII, p. 331.

2. Il fut élargi à 8 m. (arrêté du 7 nov. 1889) ; à 12 m. (arrêté préfet. 30 déc. 1915) ; à 16 m. à partir du bd Alexandre-I^{er} (arrêté préfet. du 11 oct. 1934).

3. *Mém. Comm. Ant. Côte-d'Or*, t. XXII, p. 500.

4. Arrêté préfet. 20 août 1932. Alignement 16 m de largeur réalisé peu à peu depuis 1935.

Entre ces voies et jusqu'au tiers du XVIII^e siècle s'étendait la partie la plus désertique de la banlieue dijonnaise ; on n'y rencontrait aucune habitation. Au midi des carrières ou perrières étaient exploitées depuis le Moyen Age parmi les friches communales ¹. Entre celles-ci et le chemin de Talant s'étiraient les maigres champs des « Désarts » (Tésart en 1324 et au XVIII^e siècle). Entre le chemin de Talant et la route du Val-Suzon, c'était les « Saunières », puis au nord l'immense lieu-dit des « Génois » (genoy ; en 1370 il y avait un ault de Génois). Tous ces lieux-dits étaient limités à l'ouest par le très vieux chemin qui montait de Chèvre-Morte et se prolongeait au nord par celui des Arandes. Ces terres appartenaient pour la grande part à des cultivateurs de Fontaine.

Entre les pentes qui descendent du Mont-Chapet et de Talant, les eaux de ruissellement se rassemblaient aux Génois, dans une dépression. L'emplacement des rues du Val-d'Or, Alphonse-Legros, Félix-Ziem, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bon, de la Toison-d'Or et Charles-le-Téméraire étaient alors un fond toujours humide. Les rues accusent la cuvette primitive quoiqu'elles aient été plus ou moins remblayées. Mais les profils d'égout précisent le niveau du sol naturel et confirment l'existence de cette dépression dont la profondeur variait de 0,50 à 1 m. environ par rapport au seuil le plus bas vers la rue Philippe-de-Rouvres. La chaussée de la route en léger remblai accentua encore la cuvette naturelle. Les vieux propriétaires des Génois se souviennent encore de l'invasion des eaux lors de la fonte des neiges antérieurement à l'établissement des égouts. Enfin les Archives mentionnent le « pertuz de la vigne ez Géliniers » ² dit encore le « pertuz de la grande roye des Génois ». Ne serait-ce pas cette dépression fermée, d'environ 20 hectares, qui alimentait jadis, à travers les fissures du support calcaire les fontaines de Raine et peut-être cette source qui noyait le pied du bastion Saint-Georges et que l'on croyait à tort être une résurgence du Raine. Enfin n'y aurait-il pas une relation entre cette cuvette humide, ce pertuz et le nom du chemin voisin dit des Arandes ?

*
* *

Aux Perrières la topographie a été modifiée au cours des âges par l'exploitation des carrières. Un chemin sinueux ³ prenait sur la route de Plombières, vis-à-vis l'entrée de la Chartreuse et en diagonale aboutissait sur le vieux chemin de Chèvre-Morte. C'est

1. *Mém. Comm. Ant. Côte-d'Or*, t. XXII, p. 461.

2. Arch. mun., C 22.

3. Arch. mun., K 22. Plan Boiteux.

ce chemin dit longtemps « des Carrières » qui s'élargissant peu à peu ¹ depuis 1957 devint le boulevard de l'Ouest. En 1838 il fut intercepté par l'exploitation de deux carrières. A la demande des usagers le maire Victor Dumay intervint et ordonna le rétablissement du chemin ² autorisant la construction d'un pont sous le chemin pour permettre aux deux parties de la carrière de communiquer entre elles. L'exploitation se poursuivant en profondeur, un second pont fut établi sous le premier. Ces ouvrages comblés, disparurent en 1957.

Les « perrières » exploitées les premières formaient deux groupes : l'un (parcelle U, 244) était desservi par un chemin qui prenait sur la route après la vigne de la Chartreuse ; intercepté par la voie ferrée, son débouché existe toujours ; une autre desserte s'embranchait sur le chemin des carrières. Le second groupe de « perrières », le plus important (parcelles U 212, 268, 269, 273, 274, 275, 276, 286) était desservi par plusieurs chemins. Le principal venait directement du carrefour qui devint la place Darcy. C'est ce chemin qui devint la rue des Perrières ; mais depuis l'établissement de la gare son dernier tronçon prit le nom de rue de Bellevue. Un second chemin prenait sur la route, quelques dizaines de mètres avant celui dit des Carrières ; deux dessertes s'embranchant sur lui complétaient la desserte de ce groupe de vieilles « perrières ». Toutes les autres sont les prolongements des premières ou bien ont été ouvertes dans leurs voisinages mais après 1750. A part les carrières il existait deux clos de vignes en bordure de la route celui de la Chartreuse, l'autre d'un demi journal appartenant à l'abbaye de Cîteaux ³. Une source dite Fontaine Baudry (du nom de son propriétaire sans doute) existait presque en bordure du chemin des Carrières (parcelle U 232) elle a été dégagée récemment lors d'une réalisation d'alignement.

*
* *

Le premier établissement qui s'implanta dans ces solitudes fut une pépinière entre la route du Val-Suzon et le chemin de Talant. En exécution des ordres du roi, les Élus des États de Bourgogne établirent plusieurs pépinières dans la province pour procurer gratis des arbres fruitiers de bonne qualité. Pour celle de Dijon, trois journaux de terre furent acquis et clos d'un mur en pierre

1. Alignements fixés par arrêté préfet. 22 fév. 1932.

2. Arrêtés du Maire du 22 avril 1839. Affaire Guigre et Dumont.

3. Arch. mun., Q 166-170.

sèche en 1735 ¹ ; une maison d'un étage, 5 chambres, grenier, pour loger le jardinier et une grange furent construites.

En 1737 Philippe Bacot fut nommé maître jardinier moyennant 400 livres par an ; il devait cultiver des poiriers, des pommiers, des noyers, des châtaigniers, des tilleuls, des amandiers et des espaliers le long des murs. En 1759 le fils Denis Bacot succéda à son père devenu paralytique. En 1760 Denis réclama le creusement d'un puits perdu pour recevoir les eaux (la pépinière était en effet sur le bord même de la dépression des Génois). En 1774 les Élus constataient que contrairement aux vues du roi c'étaient les gens les plus aisés des villes et des campagnes, voire même les privilégiés qui se faisaient délivrer les arbres. Ils décidèrent ² la suppression des pépinières de Dijon et de Chalon et la révocation des jardiniers.

La pépinière de la Province fut vendue le 2 janvier 1776 moyennant 8.100 livres à Pierre Tistet et Louis Boutet directeur des Domaines du roi ³. L'enclos demeura et la maison existe encore rue de Talant remaniée et modernisée.

Une autre pépinière fut établie également rue de Talant par un sieur Grégoire vers 1760. Elle faisait l'angle du chemin de Chèvre-Morte et fut englobée ultérieurement dans le clos de la Providence.

* * *

Pendant près d'un siècle ces parages demeurèrent solitaires. Quelques clos se constituèrent pour l'agrément de quelques bourgeois. Le peuplement ne commença qu'après l'établissement du chemin de fer.

La gare implantée à cheval sur la route de Plombières absorba dans son emprise l'ancien jardin de M. de Saulle et les vignes qui bordaient la route. La voie ferrée fut creusée en tranchée dans le rocher ; de ce fait les quatre chemins qui prenaient sur la route furent coupés. Deux ponts furent prévus pour rétablir les communications ⁴. L'un sur la desserte des vieilles « perrières » après le clos de la vigne de la Chartreuse, l'autre sur la première desserte avant la maison de Jarran ⁵. Le 6 décembre 1848 le Conseil municipal

1. Arch. Côte-d'Or, C 3711 : terrain acquis le 24 août 1733 sur Henri et Nicolas Arlin, marchands à Fontaine.

2. Arch. Côte-d'Or, C 3711. Ordonnance du 29 décembre 1774.

3. Arch. Côte-d'Or, C 3711, suivant P.V. d'évaluation de « Le Jolivet » du 23 nov. 1775.

4. Décision préfectorale approuvée par le Ministère des Travaux publics le 3 avril 1848.

5. Arch. mun., K 142. Emplacement entre les deux chemins concédés à Denis Carré par délibération de la Chambre de ville 23 juin 1787.

demanda qu'il fut reporté sur le chemin dit des Carrières. Puis le 17 mars 1849 il accepta à la demande de Talant, que le second ouvrage soit reculé jusqu'au chemin de Chèvre-Morte qui limite les deux communes.

Un bureau d'octroi fut construit près du pont face à la Chartreuse ; cet ouvrage fut modifié en 1905 lors de l'agrandissement de la gare ¹ et le bureau démoli vers 1930. En 1938 le petit pont de pierre fut remplacé par le large pont actuel à l'occasion d'une nouvelle extension de la gare ² et un vaste dégagement triangulaire aménagea le débouché du chemin devenu boulevard de l'Ouest.

La création de la gare entraîna également l'ouverture du tronçon de la rue des Perrières ³ au delà de la rue de Bellevue jusqu'au pont des Chartreux. Première réalisation de la municipalité issue de la révolution, ce projet s'exécuta au milieu du déchaînement des passions !

Lors de l'enquête d'utilité publique, 94 habitants formulèrent leur opposition au projet, 236 émirent un avis favorable. Le Conseil municipal estimait que l'ouverture de ce « chemin » aurait pour effet de ramener par la porte de la Liberté dans les quartiers Saint-Bernard, Saint-Nicolas et au Centre, la clientèle de voyageurs et de voitures, que la déviation de la route rejetait vers le quartier de la porte d'Ouche. Les ouvriers heureux de ne plus être en chômage, entendaient exécuter ces travaux qui étaient leur gagne-pain. De leur point de vue les propriétaires touchés par le projet ne pouvaient être que des réactionnaires. Aussi ne se gênaient-ils pas ? Saint-Père se plaignit que, l'expropriation de la partie de son clos n'étant pas achevée, les ouvriers de la ville avaient renversé son mur et pris possession de son jardin. Son voisin Beurdeley, trouvait le matin du 29 août 1848 son jardin ouvert, sa maisonnette éventrée, les ouvriers en train de la démolir. Le commissaire de police Alexandre Legrand, malgré son nom, ne put que constater les dégâts et se retirer devant l'hostilité des ouvriers. Certains furent arrêtés ; la presse s'en mêlait, ou accusait le propriétaire de refuser de céder son bien au triple de sa valeur. La famille Beurdeley campait nuit et jour dans le jardin pour le garder. Les promeneurs allaient contempler les dégâts. Le Conseil de Préfecture, saisi de l'affaire, maintenait finalement le projet, mais ordonnait que la propriété ne serait occupée qu'après l'expropriation ⁴. Alors il ne se passa plus de jours sans que la terrasse soit escaladée, les

1. Dél. Cons. mun., 12 juillet 1904.

2. Décision ministérielle du 4 juillet 1936. Voir dél. Conseil mun., 3 juin 1939.

3. Dél. Cons. mun. 22 mai - 29 juillet 1848.

4. Arrêté du 23 janvier 1849.

barreaux des fenêtres enlevés, les arbres arrachés¹. Enfin toute l'emprise fut acquise² et la rue aménagée³.

La Compagnie P.L.M. acheta en février 1874 un lot dans une vaste propriété lotie en 1870 par les Hospices de Dijon, et divisée en deux par une rue avec escalier qui joint la rue des Perrières à la rue de Bellevue. Dans la portion occidentale elle édifia un réservoir d'eau de service pour alimenter la gare. Le surplus revendu constitua deux vastes propriétés; dans l'une d'elle s'éleva en 1956 la tour de Bagatelle.

Dès 1854 le début de la rue des Marmuzots se peupla⁴. L'ancienne vigne des Chartreux avait été coupée en deux par la tranchée du chemin de fer. Le propriétaire Jouant obtint l'autorisation⁵ d'établir une passerelle au-dessus des voies pour faire communiquer les deux portions de son clos. Ainsi un passage partant de la route traversa la propriété pour aboutir au chemin des Carrières. En 1899, il devint la desserte de trois lots vendus à l'intérieur du clos⁶ puis en 1923 le surplus fut loti et les rues Cyprien-Monget et Albert-Gayet y furent ouvertes⁷. C'est l'exemple type du mauvais lotissement.

A partir de 1862 les maisons débordèrent le faubourg. Avenue Victor-Hugo, un café s'ouvrit en face le bureau d'octroi « La belle Marguerite », des habitations s'édifiaient dans la montée, modestes pour la plupart, elles ont disparu depuis. Un charron s'établit à l'entrée du chemin de Talant. Le cimetière éloigna d'abord les constructeurs de la rue de Fontaine qui ne se peupla que vers 1880.

En 1864 s'ouvrit une rue de 5 m. qui relia la rue de Talant au chemin d'octroi⁸ qui rejoint la rue des Perrières. Élargie peu à peu elle forma la partie septentrionale de la rue Charles-Briffaut. La partie méridionale sera le chemin d'octroi élargi sur la rive ouest lors de l'ouverture des rues transversales, mais elle ne débouchera normalement sur la rue des Perrières qu'après la démolition du bureau d'octroi en 1913.

Quelques maisons s'édifiaient dès 1865 en bordure orientale du chemin des Génois. Les parcelles situées sur la rive occidentale

1. Lettre du 24 mars 1849.

2. Dél. Cons. mun. 4 juin - 15 sept. 1849. — Arrêté préfet. du 29 sept. 1849.

3. Classée comme chemin vicinal. Dél. Cons. mun. 21 nov. 1849. Arrêté préfet. 24 janv. 1850.

4. Morcellement parcelles U, 105-106 par M^{me} Vve Labaume, puis en 1873 parcelles U 107-108, par M. Parizot.

5. Arrêté préfet. du 22 mai 1857.

6. Vente du 29 avril 1899, par les héritiers Martin.

7. Lotissement Mancel, 6 nov. 1922.

8. Lotissement Matussière (parcelles U 75, 76, 77, 78, 79).

furent divisées en quatre grands lots en 1871 ¹ puis subdivisées en 1879. La rue Fournérat et la rue Siméon furent ouvertes ² à partir de 1874 par un propriétaire de Fontaine Pierre Brocard. La rue Capitaine-Taron, qui porta à l'origine le nom de Bossack, résulte d'un sous-lotissement de la même époque.

La rue Joubert ne fut d'abord qu'un chemin desservant 7 ou 8 clos lotis après la guerre de 1870 ³ sur la rive occidentale. Lorsqu'en 1894 les terrains de la rive orientale furent lotis la largeur du chemin fut portée à 8 m. et cette voie fut aménagée pour servir de liaison entre le bureau d'octroi établi à son angle sur la rue de Talant et celui de l'avenue Victor-Hugo ⁴.

Les parcelles voisines ⁵ appartenaient à un vigneron Bernard Lebert il morcela quelques parcelles sur la route en 1884 et la rue Henri Demetz fut ouverte dans le surplus en 1897.

Une rue fut ouverte en 1883 en partant de la rue Charles-Brifaut c'est la partie basse de la rue Philibert-de-la-Mare ; ce tronçon fut prolongé en 1894 (sur la parcelle 86-U).

Immédiatement au midi et prenant également sur la rue Charles-Brifaut s'ouvrait en 1884 le premier tronçon de la rue Lamartine ⁶. En 1885 une poudrière militaire était installée le long de la route, peu de distance après le bureau d'octroi. Cette poudrière ayant été désaffectée vers 1930 son emplacement fut vendu en 1933, elle fut transformée et devint la chapelle Saint-Bernard ; la construction de l'église fut entreprise en 1958.

Pierre Lanier commençait de morceler en 1886 la parcelle U-101 et y ouvrait cette impasse que l'on appelle pompeusement rue Mac-Mahon. C'est à cette époque également que l'ancienne pépinière Grégoire après avoir passé dans bien des mains et s'être agrandie considérablement devint propriété ⁷ des Sœurs de la Providence qui y établirent leur maison.

Ce qui restait à vendre des terrains Lanier fut repris par M. Bilié et rattaché aux parcelles qu'il possédait au midi ⁸. Il ouvrit dans ces terrains la rue Amiral-Courbet en 1888.

En 1889, MM. Nicey et Terrial achetaient un emplacement d'environ 5.000 m² à l'angle de l'avenue Victor-Hugo et de la rue des

1. Lotissement Joly et Guillaume (parcelles S 169, 170, 171, 172, 173).

2. Parcelles S 177, 178, 179, 180, 181.

3. Par M. Monnet et M^{lle} Perny.

4. Emplacement acquis sur M. Corbabon, acte 17-22 janv. 1895.

5. Parcelles U 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56.

6. Lotissement Joseph Bilié et Parry Louis, parcelles U 97, 98, 99.

7. Acquisse par Marie-Thérèse Bochot, sœur Archange de la Providence, de Vitteaux.

8. Parcelles U 102 et 102 bis.

Génois, pour y installer une institution privée qui devint Notre-Dame des Anges. L'établissement prospéra et s'étendit par extensions successives en 1908, 1913, 1914 et 1947.

En 1889 également Bilié poursuivait le lotissement de la rue Lamartine.

Sur la rue de Talant une vaste propriété¹ fut morcelée en 1895 par Abraham Bloc qui y ouvrit un tronçon de la rue Paul-Thénard (qu'il raccorda à la rue Philibert-de-la-Mare) puis la rue et l'impasse des Jardins. La rue Paul-Thénard fut prolongée jusqu'à la rue Amiral-Courbet par Bilié en 1892-1897, celui-ci prolongea la rue Lamartine en même temps. Celle-ci avait été plantée d'accacias et de vernes du Japon. A la demande de certains riverains on les supprima, hélas ! au lieu de les tailler².

Le tronçon nord de la rue Paul-Thénard entre la rue de Talant et l'avenue Victor-Hugo a été ouvert par la ville en 1904³.

Jusqu'alors c'était le versant du plateau bien exposé au Midi qui s'était peuplé, d'ailleurs lentement car tous les lots vendus étaient loin d'être bâtis. Le lieu-dit « Les Génois » allait être maintenant sillonné de voies nouvelles. La première, ouverte en 1896, offre un bel exemple de la spéculation et du désordre qui régnait alors dans ce domaine. Amorcée avec une largeur et un tracé elle fut poursuivie selon des normes différentes. Le morcellement fut d'abord une simple division en vastes terrains⁴ puis un lotissement ordinaire qui donna finalement la rue de la Toison-d'Or.

Si le peuplement de ces quartiers avait été lent, c'est qu'ils n'étaient pas desservis en eau potable. Le réservoir Darcy avait son radier à l'altitude 249,74 alors que le niveau le moins élevé des rues déjà citées est d'environ 257 m. L'alimentation en eau se faisait donc par puits ou par citernes. En 1903 et en complément de l'adduction d'eau de la source de Morcueil, le réservoir des Marmuzots fut construit⁵ sur le territoire de Talant à l'altitude 286,85. La distribution gagnait une trentaine de mètres d'altitude et se trouvait assurée dans toutes ces voies nouvelles. Les lots vides se bâtirent, le quartier se peupla et bientôt déborda au delà des bureaux d'octroi.

1. Parcelles U 90, 91, 92, 93, 94.

2. Dél. Cons. mun., 23 déc. 1910.

3. Dél. Cons. mun., 3 juill. 1903 - 22 nov. 1904. Décret utilité publique, 30 janv. 1904. Jugem. d'expropriation, 11 juillet 1904.

4. Par Honoré et Grangier en 1896, puis côté occidental par Reverchon en 1926 sur 210 m, au delà par Baumann en 1912.

5. Déclaré d'utilité publique, 8 avril 1902. Ordonnance d'expropriation de l'emplacement, 27 oct. 1902.

Cette extension reprit en 1912. L'immense propriété Amour était lotie ; la rue Mathurin-Moreau y était ouverte ¹ avec deux tronçons perpendiculaires l'un devant prolonger la rue Lamartine, l'autre devant former les 2 tiers de la rue Colonel-Driant. L'année suivante les héritiers Gérard de Fontaine ouvraient à leur tour la rue Théodore-de-Bèze ² à travers leurs terrains, avec un tronçon de la rue Lamartine. Ces voies ne furent aménagées qu'après la guerre en 1918.

Pendant que ce réseau de voies se formaient au sud de la rue de Talant, d'autres lotissements développaient au nord de l'avenue Victor-Hugo leurs voies rectilignes : Félix-Ziem, Alphonse-Legros, Charles-le-Téméraire ³. Sait-on que cette dernière devait déboucher à 75 m. de la rue de Fontaine avec une place ronde de 30 m articulant une brisure d'alignement, ce qui aurait apporté un peu d'agrément dans les tracés géométriques environnants : la ville s'y opposa ! Elle préféra créer à l'angle de la rue Alphonse-Legros et de la rue de Fontaine cette petite placette ⁴ où l'on aménagea en 1935 le square Charles-le-Téméraire ⁵.

Pendant la guerre, malgré le ralentissement de l'activité de la cité, une impasse fut ouverte : la rue Philippe-le-Bon. En 1915 un seul immeuble y était construit et la chaussée empierrée n'était pas cylindrée ⁶. Son débouché sur la rue Alphonse-Legros fut assuré par la ville en 1950 ⁷.

En 1919 le clos Bizot ⁸ entre la rue de Talant et la rue des Marmuzots fut loti, bien mal, avec un étroit passage de 4 m. aboutissant rue de Talant par un escalier.

En 1922, une voie nouvelle était ouverte entre la rue de Talant et la rue Lamartine : la rue Legrand-du-Saule ⁹.

Le premier lotissement important d'après guerre fut celui dit du Val d'Or, appellation fantaisiste qui avait néanmoins le mérite de rappeler la configuration du site. Les rues Charles-Suisses et Aloysius-Bertrand y furent ouvertes en 1922 par la Société Générale Industrielle et Foncière de Paris ¹⁰. Le lotissement se peupla lente-

1. Dél. Cons. mun., 16 oct. 1912 ; parcelles U 134 et 128 p, lotisseur Baumann.

2. Dél. Cons. mun., 14 nov. 1913, parcelles U 124, 125, 126, 127, 128p, 126p.

3. Dél. Cons. mun., 16 oct. 1912 ; 23 juin 1913 (parcelles S 161p, 143 à 145, 150 à 160, 163 bis à 168, loties par Baumann.

4. Dél. Cons. mun., 3 oct. 1913.

5. Dél. Cons. mun., 17 mars 1934.

6. Dél. Cons. mun., 21 mai 1915 (lotisseur Henri E., parcelle S 162, 163p).

7. Dél. Cons. mun., 8 déc. 1950.

8. Parcelles U 140 à 148 bis. Vendu par adjudication par le Bureau de Bien-faisance le 5 nov. 1919, en 4 lots.

9. Dél. Cons. mun., 26 fév. 1924. Lotisseur Truchetet, parcelles U 117 à 123,

10. Dél. Cons. mun., 22 nov. 1921,

ment, l'humidité du sol était connue, il fallut pour l'assainir que la ville ouvre en 1942 la rue du Val-d'Or ¹.

La rue Philippe-le-Hardi fut aménagée en 1926 ² et la même année on ouvrait de l'autre côté de l'avenue, dans l'ancienne pépinière de la Province, la rue Philippe-de-Rouvres ³ qui fut prolongée jusqu'à la rue de Talant à travers le clos des Sœurs Saint-Bénigne en 1930.

La rue des Saunières naquit du lotissement d'une propriété bordant la rue de Talant ⁴. A la même époque la parcelle cadastrale S I qui bordait l'avenue Victor-Hugo fut morcelée. La ville exigea que soit réservé le débouché de la rue des Saunières. L'emprise intermédiaire fut cédée par portions successives de 1955 à 1959. Elle est en cours d'aménagement. La nécessité d'ouvrir une école dans ce quartier apparut soudain. Un emplacement de plus d'un hectare fut acquis par la ville en bordure de l'avenue Victor-Hugo ⁵. La rue Raoul-de-Juigné, y fut ouverte en même temps qu'une école maternelle était bâtie à l'angle de l'avenue. Ce n'est qu'en 1953 puis en 1956-1957 que le groupe scolaire fut achevé. Tout à côté un lotissement s'ouvrait avec l'aménagement de la rue Charles-de-Saint-Mesmin ⁶.

Un propriétaire qui possédait des terrains entre l'avenue Victor-Hugo et la rue de Talant, juste avant la poudrière, fut autorisé en 1933 à lotir deux bandes de terrains bordant chacune de ces deux voies ⁷ réservant le passage d'un boulevard prévu au plan d'aménagement. L'ouverture du boulevard que l'on nomma Alexandre-Ier-de-Yougoslavie fut négociée et finalement le surplus du terrain fut loti ⁸.

Déjà en 1932, un tronçon de ce même boulevard avait été acquis ⁹ formant l'emprise de la moitié de sa longueur jusqu'à la rue des Marmuzots. Ce tronçon ne fut aménagé qu'en 1955.

Lors de leur ouverture les rues Raoul-de-Juigné et Charles-de-Saint-Mesmin aboutissaient au nord sur un étroit sentier de 1 m.

1. Dél. Cons. mun., 19 juillet - 4 oct. 1941, 7 fév. 1942.

2. Arr. Préfect., 16 juin 1925. Lotisseur Lhuillier et Michelerne, parcelle S 168p.

3. Arr. Préfect., 31 août 1926. Lotisseur Guichard.

4. Arr. Préfect., 4 avril 1930. Lotisseur Michelerne.

5. Dél. Cons. mun., 3 avril 1931, 16 mars 1935, 18 mai 1938, 15 févr. et 3 juin 1939.

6. Dél. Cons. mun., 30 janvier 1932. Arr. Préfect., 15 avril 1932. Lotisseur Reverchon.

7. Dél. Cons. mun., 14 juin. Arr. Préfect., 5 août 1933.

8. Dél. Cons. mun., 13 déc. 1934. Arr. Préfect., 2 juin 1935.

9. Dél. Cons. mun., 30 janv. - 14 juin 1932. Décret du 3 nov. 1932, Arr. Préfect., 21 nov. 1932,

qui courait à travers les jardins de la rue Ziem au chemin des Arandes. Le plan d'aménagement prévoyait dans cette région le passage du boulevard de ceinture qui après avoir contourné Montchapet devait rejoindre l'avenue Victor-Hugo à la hauteur du chemin venant de Chèvre-Morte.

L'ouverture de ce tronçon, qui, fut baptisé boulevard François-Pompon, s'est effectuée par fractions. D'abord ce fut celle comprise entre la rue Alphonse-Legros et la rue Charles-de-Saint-Mesmin¹. Acquis de 1933 à 1942 elle fut aménagée en 1946 et forma un carrefour avec la rue Alphonse-Legros.

Ensuite ce fut la partie comprise entre le chemin de Daix et la rue de Fontaine c'est-à-dire sur le territoire de Fontaine. Là existait au début du siècle un vaste enclos appartenant à la Congrégation des Écoles chrétiennes. Vendu moyennant 20.000 fr. avant la promulgation de la loi de Séparation, l'État fit des réserves avec droit de reprise et en devint finalement propriétaire en 1928. Mis en vente il allait être loti lorsque la Préfecture demanda l'avis de la ville. Celle-ci imposa le respect du tracé du boulevard projeté et une transaction intervint avec le lotisseur² en 1936 la ville aménageait ce tronçon que Fontaine appela boulevard des Aiguillottes.

Celui compris entre le chemin de Daix et la rue Charles-Suisse fut acquis de 1938 à 1940³ et aménagé pendant la guerre. Entre la rue Charles-Suisse et le carrefour de la rue Alphonse-Legros plusieurs propriétés furent acquises⁴ à diverses occasions, mais l'aménagement amorcé en 1958 rue Aloysius-Bertrand vient d'être achevé. A l'ouest divers terrains furent aussi cédés à la ville⁵ en direction du débouché sur l'avenue Victor-Hugo.

Le peuplement du quartier des Perrières s'était poursuivi lentement. En 1932 la S.N.C.F. faisant face à la crise du logement, construisit deux « cités » pour loger son personnel⁶ ; la cité des Sorbiers rue des Marmuzots et une seconde plus vaste entre cette même rue et la rue de Bellevue.

Pour éviter aux écoliers des Perrières se rendant à l'école Darcy la traversée dangereuse des boulevards, la ville avait prévu dès

1. Dél. Cons. mun., 14 nov. 1933, 18 mai, 15 oct. 1938, 6 mai 1939, 5 et 19 avr., 29 nov. 1941 et 7 mars 1942.

2. Dél. Cons. mun., 29 janv. - 13 avril 1935.

3. Dél. Cons. mun., 6 août 1938, 26 août 1939, 17 août 1940. Ordonnance d'expropriation, 19 oct. 1940.

4. Dél. Cons. mun., 10 déc. 1938, 4 nov. 1944, 15 sept. 1947, 27 mai 1957.

5. Dél. Cons. mun., 19 juin 1950, 8 déc. 1952, 3 mai 1954, 23 avril 1956, 21 janv. 1957.

6. Permis de bâtir 30 janvier et 17 mai 1932.

1949 la création d'un groupe scolaire près du pont des Chartreux ¹. Il fut ouvert en 1954 dans des bâtiments provisoires : puis l'école maternelle et celle des filles furent construites à l'angle de la rue des Perrières ; celles de garçons à l'angle de la rue Albert-Gayet que l'on fit déboucher à cette occasion sur le boulevard de l'Ouest.

En 1957 deux rues s'ouvraient dans un lotissement ² entre la rue des Marmuzots et le boulevard de l'Ouest : les rues A.-Drouot et P.-Lippe.

Achevant l'équipement du quartier un autre groupe scolaire fut prévu rue des Marmuzots et l'emplacement acquis ³ il n'est pas encore construit. La propriété Petitjean contiguë à l'école Victor-Hugo fut lotie en 1958 dans le style « cité jardin » ⁴.

La même année un groupe de propriétaires tenta un remembrement de leurs parcelles et y tracèrent la rue Marguerite-de-Flandres ⁵.

Enfin les jardins qui occupaient le fond des Génois vers le chemin des Arandes, élargi et aménagé en rue en 1956, ont disparu pour faire place au nouveau Lycée ⁶.

A cette occasion le boulevard François-Pompon fut prolongé jusqu'à l'avenue Victor-Hugo et deux rues furent ouvertes au nord et à l'ouest du nouvel établissement scolaire.

II. LES QUARTIERS DE MONCHAPET DU VIEUX-CIMETIÈRE ET DE JOUVENCE

Vers le milieu du XIX^e siècle, la région qui s'étendait au nord du cimetière et du faubourg Saint-Bernard, entre le Suzon d'une part et la rue de Fontaine d'autre part, était la plus champêtre et la plus déserte qui soit alentour de la ville. Plusieurs chemins la traversaient.

D'abord à l'ouest, le chemin de Fontaine, régulièrement entretenu depuis le XVII^e siècle ⁷ et le long duquel les premières maisons s'implantèrent à partir de 1885.

Sortant de la barrière d'octroi de Montchapet, le chemin de ce nom gravissait la colline. Il longeait la dépression du Creux Guêtré ⁸

1. Dél. Cons. mun., 30 avril - 4 juin 1951, 10 mars 1952, 6 févr., 27 févr., 28 mai 1956, 22 déc. 1958.

2. Lotissement Renaud. Arr. Préfect., 8 janv. 1957.

3. Dél. Cons. mun., 22 déc. 1958, 5 oct. 1959.

4. Arr. Préfect., 10 déc. 1957.

5. Arr. Préfect., 27 sept. 1956.

6. Dél. Cons. mun., 22 déc. 1958, 4 mai 1959, 4 avr. 1960.

7. Arch. Côte-d'Or, C 4062. Réfection 1705, etc.

8. Guetrey en 1793. Gauthrey en 1768,

qui était le bassin d'une source tarie depuis longtemps et dont le trop plein s'écoulait jadis vers le Suzon lorsque la colline était encore boisée. Cet emplacement d'un demi-journal, pâquier communal, fut mis en vente en 1793 mais la vente ne fut pas régularisée car il fut de nouveau vendu en 1818 ¹.

Au delà le chemin, large de 5 à 6 mètres, s'infléchissait entre deux talus vers le sommet du Montchapet, pour déboucher sur le chemin de Fontaine. Là, se trouvait une petite promenade plantée de quelques arbres, vestige d'un ancien communal dont la plus vaste partie avait été vendue lors de la Révolution. A son origine, dans le faubourg Saint-Bernard, le chemin était bordé au nord par le mur d'octroi qui joignait le bureau de Montchapet à celui de l'ancien chemin d'Ahuy (rue de Jouvence). En 1870, le propriétaire des terrains situés au delà du mur, demanda que celui-ci fut reporté au nord afin de pouvoir les vendre ². Ce n'est qu'en 1889 que, la ligne d'octroi étant déplacée et le mur déclassé, la rive septentrionale de la rue de Montchapet se borda de maisons.

Vers l'est, on rencontrait l'ancien chemin dit d'Ahuy ou de Jouvence qui longeait à distance les méandres de l'ancien cours de Suzon, abandonné depuis sa dérivation au xvi^e siècle. C'était un large fossé peu profond formant une sorte de pâquier inculte que la ville avait revendu par fraction, de 1793 à 1895 ³. Aux environs de 1875 des maisonnettes s'implantèrent de loin en loin entre le chemin et le vieux Suzon. Dès 1884, des alignements régularisèrent cette voie ; on procéda à son aménagement en 1888 ⁴. Elle devint la rue de Jouvence.

Depuis 1525, le nouveau chemin d'Ahuy longeait le lit de Suzon creusé par la ville depuis le chemin de Fontaine à Saint-Martin jusqu'aux Vieux Terraux : c'est notre rue Général-Fauconnet.

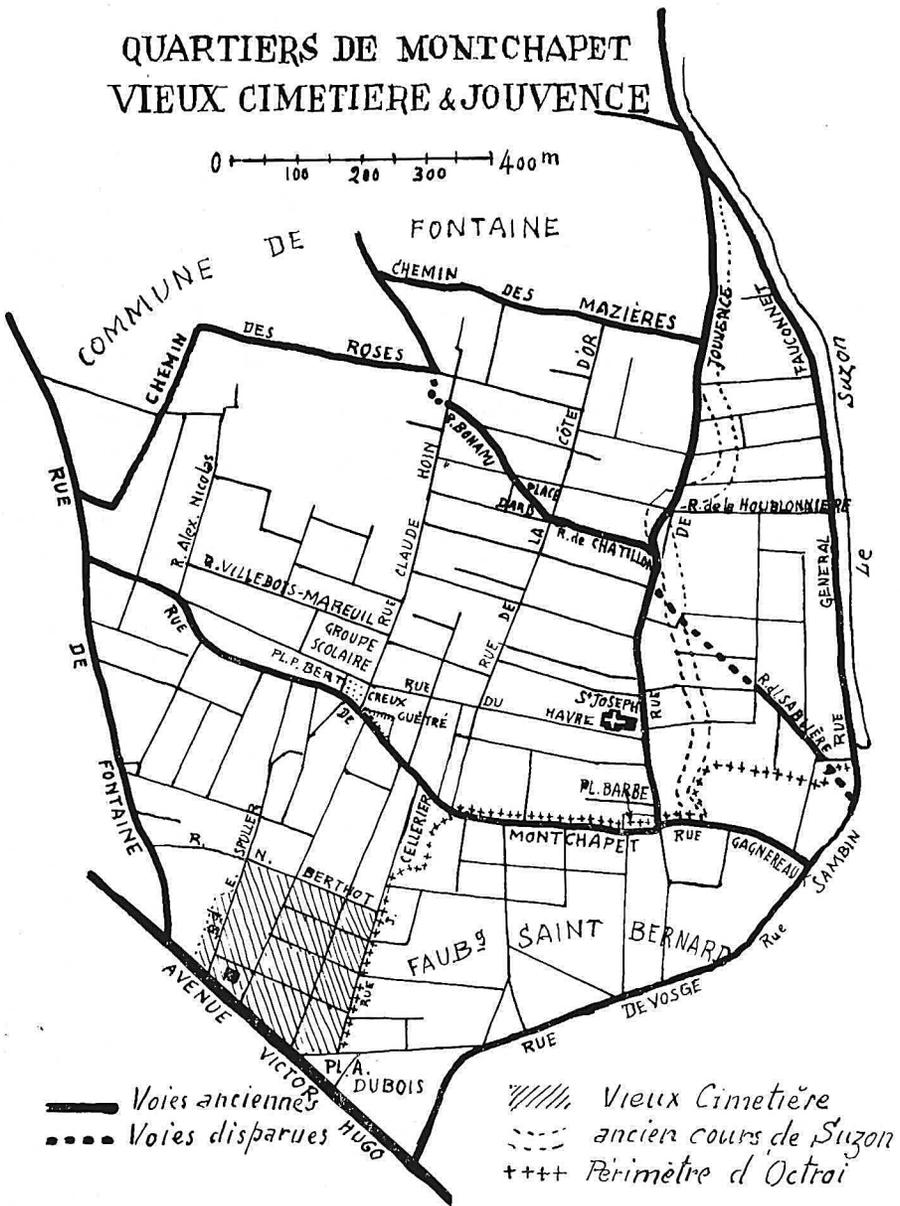
En 1853 lorsque fut établie la ligne d'octroi, un bureau fut installé dans le petit îlot de maisons situé entre le Suzon et la route de Langres. Or, le chemin de Fontaine au faubourd Saint-Nicolas débouchait à quelque distance au midi de la barrière. On rectifia son débouché pour aboutir à l'extérieur de l'enceinte : ce nouveau tronçon de chemin élargi forma l'amorce de la rue de la Sablière sur 70 mètres environ. Ce chemin coupait ensuite les champs en

1. Vente du 11 avril 1828, à Denis Carré ; passe à François Rasi le 14 sept. 1830 ; une portion de 500 m² fut rachetée par la ville en 1839 pour le passage de laqueduc du Rosoir, puis revendue à Dupré (408 m². Dél. C.M., du 16 mars 1897. Acte du 2 juin 1897).

2. Arch. mun., 01. Demande Bouhin du 8 mars 1870 (parcelles 430-431. Sect. S).

3. Voir *Mém. Comm. Ant. C.O.*, t. XXII, p. 499.

4. Dél. Cons. mun., 24 février, 8 oct. 1888.



empruntant le tracé de la rue de la Sablière actuelle, il traversait le vieux Suzon à gué naturellement, il empruntait le tracé de la rue de Châtillon puis reprenait la direction au nord-ouest (la rue Bonami jalonne ce tracé) et après un coude rejoignait la partie qui existe encore et sert de limite territoriale entre Fontaine et Dijon. Entre le Suzon et Fontaine on l'appelait communément chemin des Roses. A la fin du XVIII^e siècle, l'autre portion n'était

plus guère utilisée, les usagers passant de préférence par l'ancien chemin d'Ahuy et celui qui devint la rue Gagnereaux, en évitant ainsi la traversée de l'ancien lit de Suzon qui devait être un bourbier pendant l'hiver.

Entre les deux cours de Suzon s'étendaient des champs ; au nord du faubourg encore des champs dont une bonne partie appartenait à des propriétaires de Fontaine. Sur les pentes partant du chemin de Jouvence de vastes pépinières d'horticulteurs et des jardins ; c'est ce qu'on appelait la plaine aux Roses.

Peu à peu, des clos se constituèrent. Ainsi, en 1856, M. Boulitrop clôtura ses terrains (parcelles 106-107, section C) sur le chemin d'Ahuy et bâtit un pavillon : ce fut le clos de la Folie où les Prussiens s'embusquèrent le 30 octobre 1870. En bordure et au nord du chemin de Montchapet, juste après la barrière d'octroi, Mugnier clôturait son terrain et bâtissait en 1862. Au midi du chemin, on rencontrait le clos Maillard dont la maison, bâtie vers 1860, existe encore. Puis, faisant l'angle de la rue de Fontaine, s'étendait la vaste enclos des religieuses de la Visitation créé vers 1878.

Au Midi, joignant la route de Paris et le faubourg Saint-Bernard, le cimetière offrait aux regards le fouillis de ses tombeaux, bien plus modestes que ceux d'aujourd'hui à quelques exceptions près. On sait qu'en 1775, l'archevêque de Toulouse rendit une ordonnance interdisant d'ensevelir les morts dans les églises et de placer les cimetières au milieu des villes. Une déclaration du roi du 10 mars 1776 étendit cette règle à tout le royaume. La Chambre de ville de Dijon s'occupa immédiatement de la création d'un cimetière unique. Les terrains furent acquis à 133 mètres de la Porte Guillaume, le long de la route de Paris par Chanceau et Val-Suzon. Ce cimetière, ouvert le 1^{er} mars 1783 et béni le 8 avril, avait à l'origine une superficie de 99 a. 66 ca. ; un oratoire en occupait le centre. Il fut agrandi en 1825, puis en 1840¹, finalement il atteignit une surface de 6 ha. 08 a. 42 ca. Après la Révolution, la communauté Israélite acheta dans le voisinage, un terrain bordant la rue de Fontaine pour y établir son cimetière : il couvrait 1.850 m². Les deux nécropoles étaient closes de murs. D'après les règlements, aucune habitation n'aurait dû s'édifier à proximité ; cependant, depuis 1865, la rue Guillaume-Tell se peuplait ; au nord et à l'est, les maisons se rapprochaient à moins de 30 mètres de l'enceinte malgré un arrêté municipal du 8 août 1866. En 1867, une pétition signée de 138 habitants du voisinage demanda le transfert du cimetière.

1. Dél. Cons. mun., des 14 août 1821, 28 juin 1824 (3 ha, 23 a, 45) puis des 12 et 20 août, 11 nov. 1839, 15 mai 1860.

Celui-ci fut envisagé officiellement par le Conseil municipal en 1876 ¹. Mais déjà un propriétaire, Edmé Monnet prolongeait à travers son terrain le chemin d'isolement du cimetière jusqu'à la rue de Fontaine et vendait des lots ² : ainsi s'ouvrait en 1875 la rue Monnet (tronçon occidental de la rue Nicolas-Berthot).

À l'autre extrémité, aux Buttes, tout un quartier sortait de terre. Les jardins bordant la rue Général-Fauconnet furent morcelés en 1877 ³. En 1878 Nicolas Troisgros lotissait la parcelle 112 qu'il possédait et y ouvrait la rue du 4-Septembre. Immédiatement ses voisins l'imitèrent et de ces morcellements naquirent en 1879 l'impasse et la rue des Buttes qui s'appela d'abord rue de la Sablière ⁴, puis la portion occidentale de la rue Jean-Cornu qui fut à l'origine dénommée rue Jolivet.

En 1881, Perreau ouvrait un lotissement ⁵ qui donna la partie orientale de la rue de la Houblonnière puis en 1882 deux autres propriétaires tracèrent dans leurs terrains la rue Auguste-Brûlé, dite d'abord rue Lavalle ⁶. La même année, Seignot ouvrait la rue du Bout ⁷ qui devint la rue Petitot.

Le chemin du faubourg Saint-Nicolas à Fontaine s'élargissait tant bien que mal pour desservir ces lotissements, mais il disparaissait à jamais lors du lotissement des parcelles 110, 111 et 112. Toutes les rues nouvelles qui aboutissaient sur le vieux Suzon furent prolongées, au cours des années suivantes jusqu'à la rue de Jouvence, mais selon des tracés plus ou moins coudés. Ces ruptures d'alignement et l'existence de certains cours et jardins en contrebas montrent encore le passage de l'ancien lit de Suzon.

Plus au nord, d'autres lotissements plus modestes encore, enfan- taient de pauvres rues qui furent aménagées bien longtemps après leur création : la rue de la Révolte, appelée ensuite de Nouméa, qui devint notre rue Léouzou-le-Duc ouverte en 1881 par Étienne Gérard ⁸ ; la rue de Mimeure, appelée rue de la Folie à cause du clos voisin, ouverte en 1880 ⁹ ; l'impasse Saint-Martin ouverte éga-

1. Dél. Cons. mun., du 10 août 1876, 25 juin 1877, 19 février 1878, 12 déc. 1879, 21 avr. 1880, 14 févr. et 20 mai 1881.

2. Section C, parcelles 207-208.

3. Section C, parcelles 120-121, par Antoine Soichot.

4. Section C, parcelle 115p, par Clerc-Sarreau ; 110, par Jolivet ; 111-115p, par Achille Laguesse.

5. Section C, parcelle 108, par Louis Perreau.

6. Section C, parcelles 117, 118, 119, par Henri Humblot ; parcelle 127, par Franoy.

7. Section C, parcelles 113.

8. Section C, parcelles 98, 99, 100.

9. Section C, parcelles 101, 102, 103, par les héritiers Bouhin Bernard.

lement en 1880 juste en face Saint-Martin¹ ; la rue des Mûriers ouverte en 1885².

C'est cet ensemble de rues bordées de maisonnettes misérables qu'on appelait alors le quartier de Nouméa³. L'hiver ce n'était que fondrières⁴ où les troupiers des casernes voisines allaient boire et danser chez des mastroquets empestant l'absinthe. Une salle de danse, simple hangar en bois, bâtie en 1881, rue des Mûriers, subsista en bordure de la rue Général-Fauconnet jusqu'en 1955 le directeur des Contributions demanda lui-même en 1889 que le quartier de Nouméa soit rattaché à l'agglomération de façon à supprimer le mur d'octroi. Les débitants de boissons de cet intéressant quartier n'auraient plus ainsi à subir cette fameuse loi de 1816 qui permettait aux employés des Contributions Indirectes de perquisitionner à toute heures, jusque dans les appartements privés des assujettis. Cette proposition fut adoptée⁵.

Des industriels s'établirent sur de vastes parcelles avant qu'elles ne soient morcelées : l'usine Fournier-Bon, produits pharmaceutiques, en 1880, rue Petitot ; la Biscuiterie Pernot installa sa seconde usine rue de Jouvence en 1896.

Sur l'autre rive de la rue de Jouvence où les maisons commençaient à s'édifier, un chemin de 3,50 m. tracé vers 1880 s'appelait la rue du Montant-des-Roses : élargi et aligné, il devint la rue Le-coulteux⁶ qui fut prolongée jusqu'à la rue de Constantine en 1906⁷ Quelques années plus tard en 1884, les terrains contigus au nord furent morcelés et pour les desservir, on créa la rue des Pépinières⁸ dont l'agreste nom fut abandonné pour celui bien quelconque de rue du Hâvre (portion comprise entre les rues de Jouvence et de la Côte-d'Or).

Partant de la rue de Montchapet après le bureau d'octroi, un sentier entre les champs devint peu à peu un chemin desservant les jardins et les pépinières ; il longeait d'abord le clos Mugnier : celui-ci fut loti en 1879 et l'on y traça la rue de Constantine⁹.

Une dizaine de longues parcelles descendaient vers le cimetière depuis la rue de Montchapet. L'un des propriétaires, Honoré Alleron,

1. Section C, parcelle 92, par François Broussier.

2. Section C, parcelles 96, 97, par Bernard Gérard de Fontaine.

3. Dél. Cons. mun., 4 déc. 1889.

4. Pétition du 28 août 1896, rue des Mûriers.

5. Dél. Cons. mun., du 15 mars 1889.

6. Section S, parcelles nos 419, 420, 422, 423, 424, par Bernard Lebert.

7. Dél. Cons. mun., du 1^{er} août 1905 et 16 févr. 1906.

8. Section S, parcelles nos 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, par Salomon Baumann.

9. Section S, parcelles nos 432, 433, 434, par Pierre Mugnier.

les morcela en mai 1880 et y ouvrait deux rues de 8 m. de largeur ¹ ; ce furent la rue Jacques-Cellerier, dite d'abord rue Alleron, et la rue Montmartre. Le prolongement de la rue Jacques-Cellerier devait être réalisé dès que le cimetière serait transféré ². Il fut question de placer la gendarmerie en bordure de cette voie, enfin le prolongement fut approuvé avec 12 m. de largeur ³ puis, finalement, à 16 m. lors de la mise en vente du cimetière ⁴.

La rue Montmartre fut prolongée jusqu'au cimetière en 1897 ⁵. C'est à l'angle de cette rue et de la rue Nicolas-Berthot que s'installèrent en 1905 les ateliers de serrurerie mécanique Bloc et Wormser Frères ⁶.

Plus loin, deux propriétaires s'entendirent en 1885 pour ouvrir la rue de l'Égalité ⁷. Les terrains situés au couchant de cette rue près du cimetière constituèrent à partir de 1896 cette magnifique propriété Perdrizet ⁸ dont le parc et la maison de maître viennent de disparaître pour faire place à des bâtiments collectifs.

En 1887, la rue Charles-de-Vergennes, amorcée dans le faubourg Saint-Bernard put franchir le mur désaffecté de l'octroi (depuis 1883) et déboucher rue de la Sablière.

L'étroite rue Saint-Honoré fut ouverte en 1890 pour lotir une bande de terrain appartenant à Modeste Guyot. C'est un mauvais exemple de lotissement !

En 1888, la rue du Hâvre avait été prolongée d'environ 130 m. vers l'ouest ⁹ et une voie transversale amorcée, Le même propriétaire Nolotte prolongea cette transversale en 1891 jusqu'à la rue de Montchapel : ce fut la rue Kléber ¹⁰. Puis le lotisseur de la parcelle contiguë (section S, n° 392), Baumann, y prolongea au nord la rue Kléber en 1895 et traça la rue des Tilleuls. Le dernier tronçon de la rue Kléber formant une impasse au nord, date de 1951 ¹¹.

La ligne d'octroi étant reportée plus au nord, les bureaux de l'ancienne enceinte furent vendus ; cependant celui de la rue de Jouvence fut démoli ; son emplacement fut agrandi et aménagé

1. Section S, parcelles n°s 451, 452 (Montmartre) ; 453, 454 (J.-Cellerier).

2. Pétition du 27 févr. 1887. Dél. Cons. mun., du 18 avr. 1888.

3. Dél. Cons. mun., du 27 mars 1893.

4. Dél. Cons. mun., du 24 juin 1904.

5. Dél. Cons. mun., du 26 janvier 1897.

6. Autorisation préfet., du 30 mai 1905.

7. Traité entre M. Bassot (parcelles 203, 204, 205) et M. Pichon (parcelles 445, 446, 447) caté du 17 janvier 1885. M^e Vialay, notaire.

8. Acquisition de M^{me} Perdrizet, du 18 janv. 1896 (acte Dodoz, notaire) sur M. Thomas, qui avait acquis de Picard-Wolff, qui tenait des héritiers Bassot.

9. Sur les parcelles n°s 393, 394, 395, 396, section S du cadastre, par M. Nolotte.

10. Parcelle 435, section S.

11. Lotissement Claudon-Richard. Arr. Préfct., du 17 févr. 1951.

en une placette que l'on dénomma Barbe ¹ et fut aussitôt décorée d'un kiosque à journaux ² puis de deux autres édicules utilitaires.

La ville aurait pu mieux faire ! La création des quartiers de Montchapet et de Jouvence n'est qu'une suite regrettable de lotissements privés ; chacun ouvrant sa rue selon son intérêt.

En 1896, un lotisseur intrépide ouvrit une voie nouvelle au milieu des champs ³, dans le prolongement du tronçon du chemin des Roses qui montait de la rue de Jouvence ; l'entente Franco-Russe étant à l'ordre du jour, elle fut baptisée rue Alexandre III. Et l'année suivante, le même lotisseur traçait la rue de Semur 6 m. de largeur ne lotissant que la rive nord ⁴. Cette voie s'appela d'abord rue Paul-Bert.

Sur le chemin de Montchapet, après le Creux Guêtré, un propriétaire avait ouvert en 1896, à l'emplacement d'un sentier de champs, un chemin de 3 mètres qui fut l'embryon de la rue Claude-Hoin ; on la nommait alors rue des Chasseurs-d'Afrique ⁵. Plus loin encore, le même propriétaire ouvrait et plantait d'arbres en 1897 une « avenue » de 12 m. de largeur qui fut aussitôt baptisée Alexandre-Nicolas ⁶.

Entre ces deux voies, s'étendaient de vastes terrains à M. Monnot. Ils étaient séparés du chemin de Montchapet par une longue parcelle que possédait Joseph Bon. Ils ne purent s'entendre pour lotir et, finalement, en 1897, Thomas acheta le tout et commença de vendre. D'abord, le chemin de Montchapet fut élargi sur la rive nord et transformé en rue de 12 m., puis une autre voie fut ouverte parallèlement et devint la rue de Rouen.

Ces rues se peuplèrent très lentement, bien des lots étaient acquis à titre de placement d'argent. Cependant, les enfants du quartier descendaient à l'école Darcy ou bien boulevard de la Trémouille. L'administration municipale enfin se ressaisit et décida en 1898 de bâtir un groupe scolaire et d'acquérir son emprise à l'angle des rues de Rouen et Claude-Hoin ⁷. Un projet fut étudié et approuvé par

1. Dél. Cons. mun., des 24 sept. et 17 nov. 1890.

2. La concession des kiosques à journaux a été réglée par dél. du 17 févr. 1876. Le droit exclusif d'en établir sur la voie publique a été concédé pour 20 ans, à M. J.-B. Deschaume, marchand de journaux, par acte sous-seing privé du 29 févr. 1876, moyennant 100 fr. par an par kiosque. M. Deschaume cèda son droit à M. Damidot, libraire, par acte du 29 sept. 1893. En 1894, M. Damidot demanda la prolongation du traité (voir dél. Cons. mun., du 16 mars 1894).

3. Section S, partie de la parcelle n° 368. Baumann, lotisseur.

4. Section S, parcelles n°s 372, 373, 374.

5. Section S, parcelle n° 312 (citée dans une dél. Cons. mun., du 3 avril 1904, concernant la rue de Jouvence).

6. Section S, parcelles n°s 224p, 230, 230 bis loties par J.-B.-Eugène Thomas.

7. Dél. Cons. mun., des 25 mars 1898, 6 juillet 1900, 24 mai 1901.

l'autorité supérieure mais tout faillit être remis en question ; le Dr Zipfel, conseiller municipal, trouvait que l'on bâtissait dans les champs, que l'école serait trop excentrique. Pourtant entre 1896 et 1901, en cinq années, 85 maisons nouvelles avaient été construites dans le quartier. Finalement, le terrain fut acquis¹, l'école construite et cinq ans après il fallut l'agrandir². La place Paul-Bert fut aménagée devant l'école³. La rue Claude-Hoin s'élargissait et se prolongeait vers le nord⁴ jusqu'au chemin des Roses tandis que dans les terrains Thomas, une troisième voie était tracée : la rue Villebois-Mareuil, raccordée à la rue de Rouen par la petite rue de Lyon qui limitait le groupe scolaire.

Au nord un lotissement⁵ entraînait l'ouverture en 1899 de la rue de Beauséjour (entre la rue de Jouvence et le chemin des Roses. Cette voie fut prolongée en 1905 jusqu'à la rue Claude-Hoin)⁶.

Le chemin qui s'était formé près du bureau d'octroi vers 1853 se faufilait vers le nord entre les limites de parcelles et devint peu à peu une voie passante dont il subsiste un tronçon entre la rue de Montchapet et la rue du Hâvre : le passage de la Côte-d'Or. Au nord, les lotisseurs l'élargirent spontanément et il forma une sorte de rue, dite de Moscou, que la ville régularisa peu à peu et qui devint la rue de la Côte-d'Or.

La parcelle qui bordait au sud le chemin des Roses jusqu'à la rue de la Côte-d'Or fut morcelée en 1900⁷, mais le chemin ne fut pas élargi.

En 1900 également, le clos de la Visitation fut acquis par un marchand de domaines⁸ qui, pour le morceler, traça l'avenue Gounod, les rues Faidherbe et Meyerbeer, et le tronçon méridional de la rue Georges-Bizet.

*
* *
*

Un plan d'aménagement général de Dijon fut étudié en 1890, inspiré du quadrillage de voirie des cités américaines. Naturelle-

1. Dél. Cons. mun., du 23 juillet 1901 (4.130 m²).

2. Dél. Cons. mun., des 21 sept., 16 nov. 1906 (1.016 m²).

3. Établie par le lotisseur cédée gratuitement par Eugène Thomas lors du classement de la rue Claude-Hoin (dél. Cons. mun., du 15 févr. 1907).

4. Section S, parcelles n^{os} 321, 322, 323, 324, 325, 326, et 282, 283, 284, loties par Baumann en 1897.

5. Lotissement Baumann. Arr. du Maire, du 19 sept. 1899.

6. Lotissement Baumann. Dél. Cons. mun., du 14 nov. 1905.

7. Section S, parcelle n^o 371, lotie par Péchinot.

8. Acquis par Ignace Frères, sur M^{lles} Gouverne, Schon et Dollat. Acte du 18 avr. 1900 (parcelles n^{os} 220, 221, 222, 223, section S.).

ment, lorsque le cimetière fut désaffecté, après son transfert ¹ aux Péjoces, le projet d'aménagement s'inspira de cette tendance. Le plan mis au point en 1894 se contenta de prolonger les rues existantes au nord (J.-Cellerier, Montmartre, Égalité) et à l'est (Auguste-Perdrix, des Fleurs). On créa aussi une voie à l'ouest avec l'idée de la prolonger jusqu'à la rue de Montchapet. Le chemin de Ronde de l'octroi, élargi, constitua le prolongement vers le levant de la rue Nicolas-Berthot. L'entrée du cimetière fut transformée en place triangulaire ². Ce projet de lotissement demandé par le ministère de l'Intérieur ne fut pas déclaré d'utilité publique ³. Il fallut le modifier ⁴. La largeur des rues fut augmentée, la voie prévue à l'ouest devint un boulevard ; un polygone fut réservé pour établir un square. Mais sans plus attendre l'approbation, les rues s'aménagèrent lentement. On pensa à utiliser le terrain : ainsi le lavoir de la rue des Aqueducs ayant été supprimé en 1898 ⁵ on décida de le reconstruire rue Jacques-Cellerier ⁶. L'Université de Dijon formait alors le projet de créer un Institut Œnologique ; le Conseil général ⁷, puis la Chambre de Commerce ⁸ lui prêtèrent leur appui ; le Recteur sollicita la cession d'un terrain et, en accord avec l'administration municipale, jeta son dévolu sur un polygone situé en bordure de l'avenue Victor-Hugo ⁹.

Le lotissement démarra péniblement : les premiers lots sur la place Auguste-Dubois furent vendus en 1903 ; leurs prix variaient de 25 à 40 fr. le mètre carré. Au début de la guerre de 1914, 11 lots seulement étaient vendus. Cela permit l'installation sur ces terrains vagues d'un camp de troupes américaines. Cette présence fit-elle oublier l'ancienne nécropole ? Les terrains se vendirent mieux à partir de 1923 et en 1930 tous étaient vendus, même le polygone qui avait été réservé pour créer un square ¹⁰.

Le cimetière israélite fut acquis par la ville et revendu également ¹¹. Et les voies créées, en dehors des prolongements, furent baptisées rues Eugène-Guillaume, Bernard-Courtois, Dr-Durande

1. Transfert ordonné par décret d'utilité publique du 16 avril 1881.

2. Place Auguste-Dubois, dénomination dél. Cons. mun., du 15 mars 1904.

3. Dél. Cons. mun., du 21 oct. 1902.

4. Dél. Cons. mun., du 4 déc. 1907.

5. Dél. Cons. mun., du 25 janv. 1898.

6. Dél. Cons. mun., du 21 déc. 1898.

7. Dél. Conseil général du 30 août 1900.

8. Dél. de la Chambre de Commerce, du 15 juin 1901.

9. Dél. Cons. mun., des 23 juil. 1901, 3 sept. 1901, décret du 28 août 1902, 1.920 m². Acte du 21 nov. 1902.

10. Dél. Cons. mun., du 27 déc. 1907, par dél. du 14 avr. 1914, il fut décidé de le clôturer. La guerre survint ; il n'en fut plus question.

11. Acquis par acte du 21 août 1917.

et boulevard Eugène-Spüller. Des immeubles bourgeois, de riches villas bordèrent ces voies nouvelles.

* * *

Dans le quartier de Jouvence, le peuplement se poursuivait lentement. La rue du 11-Novembre (dite du 4-Septembre prolongée) fut ouverte en 1904¹. La même année fut ouverte l'impasse de Jouvence². Entre la rue de Montchapet et la rue Lecoulteux, une autre petite rue fut créée : la rue Pierre-Fleurot³. Sur la rue de la Côte-d'Or s'embrancha en 1905 l'impasse de Moscou⁴ dans un minuscule et lamentable lotissement (c'est aujourd'hui l'impasse de la Côte-d'Or). Le tronçon du chemin des Roses qui existait encore entre la rue de Beauséjour et la rue Claude-Hoin fut élargi à la suite de deux morcellements⁵.

En 1908, le clos de la Folie fut morcelé et une rue y fut tracée⁶ (elle était déjà amorcée du côté de la rue de Jouvence depuis 1885). Elle fut dénommée rue Blériot par les premiers habitants ; d'autres demandèrent qu'elle soit baptisée « rue Rouget-de-l'Isle » mais elle garda finalement le nom du pionnier de l'aviation⁷.

Vers Montchapet, un lotissement s'amorçait en 1908 autour d'une voie dite rue de Paradis⁸ et qui devint la rue Colonel-Moll, ainsi que d'un retour sur la rue Villebois-Mareuil.

Aux alentours de l'impasse de Moscou, il existait encore de vastes terrains libres (4 hectares et demi) appartenant aux héritiers Nolotte. Ils décidèrent de les lotir. La rue Paul-Bert qui avait 6 mètres de largeur fut portée à 12 mètres et prolongée jusqu'à la rue Claude-Hoin ; elle devint la rue de Semur. La rue de la Côte-d'Or se trouva prolongée et la rue Claude-Hoin également pour rattraper la portion déjà aménagée par Baumann. Une autre voie parallèle à la rue de Semur fut ouverte (rue de Beaune). En 1909, ces voies étaient aménagées⁹ et les terrains mis en vente. Un polygone entre les rues de Beaune et de Semur demeura longtemps en nature de jardin. Ce n'est qu'en 1954 qu'une partie fut acquise

1. Section S., parcelles n^{os} 408 et 409, par Nicolas et Robert Enfert.

2. Dél. Cons. mun., du 11 oct. 1904 (par Baumann et Drouhot).

3. Par M. Ardriot.

4. Section S, parcelles n^{os} 381, 382, 383, François PéchinoL.

5. Dél. Cons. mun., du 14 nov. 1906 (sur Baumann) ; 30 avril 1909 (sur Olivier).

6. Section C, parcelles 106 et 107, par Decosne.

7. Dél. Cons. mun., du 3 oct. 1913.

8. Section S, parcelles n^{os} 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, par Jacques Baumann.

9. Dél. Cons. mun., du 3 févr. 1909.

par la ville pour y installer un terrain de jeux scolaires ¹ et que l'on a bâti l'année suivante deux grands immeubles collectifs sur le surplus.

La ville régularisa la rue de la Côte-d'Or en mettant à l'alignement les quelques parcelles qui l'obstruaient encore ². En 1909 également, la parcelle bordant au nord le chemin des Roses, vers la rue de Jouvence était morcelée ³ et le chemin élargi à 12 m. devenait notre rue de Châtillon.

Entre les rues Montmartre et de l'Égalité un long terrain appartenant à un sieur Lantzenberg, qui en avait déjà revendu la partie méridionale ; en 1909, pour valoriser le surplus, il ouvrit en travers la rue des Capucines.

*
* * *

Ces nouveaux quartiers commencèrent à s'organiser. En 1910, l'église Saint-Joseph était ouverte au culte ; en 1912, une crèche était ouverte rue de Jouvence ⁴ (la manufacture Pernot occupait alors 800 personnes dont plusieurs centaines de femmes).

Vers 1913, le lotisseur Baumann achetait successivement presque tous les terrains situés au nord de la rue de Beauséjour entre les rues de Jouvence et Claude-Hoin. En accord avec un confrère, Ignace, qui possédait le surplus, il ouvrit plusieurs rues à des dates difficiles à préciser car les documents officiels sont muets et, d'autre part, pratiquant la vente à crédit, les mutations cadastrales n'étaient inscrites qu'après le règlement total du prix, c'est-à-dire quelques années après, souvent même lorsque les maisons étaient bâties et habitées. Il commença par celles qui devinrent la rue Gaspard-de-Courtivron et la rue Clauss-de-Werve ⁵. Puis ayant prolongé vers 1910 la rue de la Côte-d'Or ⁶, il ouvrit une voie qui fut dénommée Antoine-le-Moiturier ⁷. Enfin, ce furent l'impasse des Amandiers ⁸, la rue Jean-de-la-Huerta ⁹ et l'impasse Rabelais. Nous savons par un témoignage oral qu'un lot de la rue de la Huerta fut vendu en juillet 1914 à un acquéreur qui fut tué pendant la guerre. Trait à signaler : le lotisseur remis le surplus de sa dette à la veuve. La plu-

1. Dél. Cons. mun., du 20 sept. 1954 (4.255 m²).

2. Dél. Cons. mun., du 16 mars 1910.

3. Dél. Cons. mun., du 30 avr. 1909 (par M^{me} Billardet).

4. Dél. Cons. mun., du 9 mai 1911.

5. Mutations effectuées à partir de 1921.

6. Le débouché sur le chemin des Mazières est l'œuvre de la ville (dél. Cons. mun., des 4 sept. et 23 oct. 1950).

7. Mutations effectuées à partir de 1922.

8. Prolongée jusqu'au chemin des Mazières (dél. Cons. mun., du 28 avr. 1952).

9. Mutations effectuées à partir de 1924.

part des terrains furent vendus après la guerre. A l'occasion de ces lotissements, la rue Claude-Hoin fut prolongée et Baumann obtint le déclassement et la mise en vente du tronçon de chemin (des Roses) compris entre cette rue et la limite du territoire de Dijon ¹.

Cependant, il restait encore le long de la rue de Montchapet des clos et de vastes terrains qui descendaient en pente douce jusqu'aux maisons de la rue Nicolas-Berthot. Pendant la guerre leurs propriétaires s'entendirent pour préparer la vente de ces parcelles et firent étudier par le service de la Voirie un projet qui fut approuvé ². Des voies nouvelles furent tracées : rue D^r-Maillard, Camille-Saint-Saens, D^r-Messner, Berlioz, D^r-Pingat et Frédéric-Lévêque. Cette dernière rue ne pouvait déboucher dans la rue de l'Égalité, la ville intervint pour exproprier la propriété gênante ³ et ce fut la première aménagée ⁴, les autres le furent en 1923 ⁵. Mais si la rue Messner et la rue D^r-Pingat ⁶ se bordèrent rapidement de maisons, les terrains des rues Frédéric-Lévêque, Maillard, Saint-Saens, ne furent réellement lotis qu'à partir de 1949. Le destin de la rue Berlioz fut plus étrange. Depuis que des plans d'aménagement sont étudiés, leurs auteurs cherchent à ouvrir à travers Montchapet la grande artère qui manque à ce quartier. Dans la version 1949 de ce plan, un tracé fut étudié qui prolongeait le boulevard Eugène-Spuller, empruntait les terrains desservis par la rue Berlioz, coupait en biais la rue D^r-Pingat, pour aboutir à la place Paul-Bert. Les terrains furent acquis ⁷ et l'aménagement fut amorcé en 1957 aux deux extrémités.

Pendant la guerre également, la ville s'apercevant enfin qu'un vaste quartier s'était formé sans posséder de dégagements, ni d'espaces libres, décida timidement d'établir une place au carrefour des rues de la Côte-d'Or, Beauséjour et du chemin des Roses. Ainsi naquit cette petite placette de village dont l'herbe fut tondue pendant des années par un petit âne du voisinage et qui porte le nom de Paul-et-Henriette-Dard ⁸.

Après la guerre les lotissements antérieurs se couvrirent de maisons, d'autres nouveaux s'ouvrirent. Ainsi, partant d'un chemin

1. Dél. Cons. mun., du 20 juin 1922.

2. Dél. Cons. mun., du 13 févr. 1917 (propriétaires Claude Bavelier, Vve Messner et Chaffotte).

3. Décret d'utilité publique du 12 avril 1919. Jugement d'expropriation du 12 juil. 1920. Dél. Cons. mun., des 30 nov. et 21 déc. 1920.

4. Dél. Cons. mun., du 21 juin 1921.

5. Dél. Cons. mun., du 15 mai 1923.

6. Lotissement du Clos Chaffotte, achevé par M. Léoni.

7. Dél. Cons. mun., du 15 févr. 1954 (sur Bavelier) ; 20 sept. 1954 (échange Jacob, 9 mai 1955 (sur Sté Haour).

8. Dél. Cons. mun., du 21 mai 1918.

desserte donnant sur la rue Alexandre-Nicolas, une voie nouvelle fut tracée en 1919 pour rejoindre le lotissement de la rue Colonel-Moll ; ce fut la rue Adolphe-Diétrich ¹ qui demeura longtemps bordée de jardins. Au sommet de Montchapet, un lotisseur prolongea en 1925 la rue Alexandre-Nicolas et traça ² la rue Georges-Bizet en les joignant par une étroite voie qui, élargie aussitôt, devint la rue Joseph-Boudot.

En 1926, deux tronçons de rues réservés lors du lotissement de la rue Colonel-Moll furent prolongés vers le nord et réunis par une voie nouvelle desservant un petit lotissement ³ : ce furent les rues Léon-Gastinel, Louis-Ganne et Debillemont.

Enfin, la dernière née, l'impasse Monseigneur-Moissenet prenant sur la rue de Fontaine fut ouverte en 1937 ⁴.

III. LES QUARTIERS DU DRAPEAU, DES VARENNES ET DE LA MALADIÈRE

Pendant huit siècles les « Vieux Terraux » c'est-à-dire la dérivation de Suzon, limitèrent au nord le faubourg Saint-Nicolas ⁵. Des deux ponts qui les franchissaient, celui des Capucins et celui du Chaffaut, partaient vers le nord la route d'Is-sur-Tille et de Langres (route Royale 21, R.N. 74) et le chemin de Ruffey (chem. départ. 28) qui rejoignait plus loin l'ancienne voie romaine.

La route desservait le domaine et le château de Pouilly, que possédait depuis 1563 l'illustre famille des Bouhier, château et famille dont l'histoire a été évoquée magistralement par notre confrère, M. Guillaume ⁶. L'allée plantée, les douves et la grille d'entrée devant le château sont encore les précieux témoins, et les seuls dans cette région de la banlieue, de cette époque où l'on pratiquait l'art de vivre, de cette élite provinciale qui donna le ton, comme les Bouhier de Lantenay, en maintenant autour d'elle le goût des choses ordonnées.

De Pouilly partait un chemin qui allait à Fontaine et qui existe encore. En bordure du chemin de Ruffey existait la mésellerie ou léproserie de Dijon : la Maladière, édifiée selon l'hypothèse du

1. Section S, parcelles nos 234, 235, 236, 239, par Léonce Pelleray.

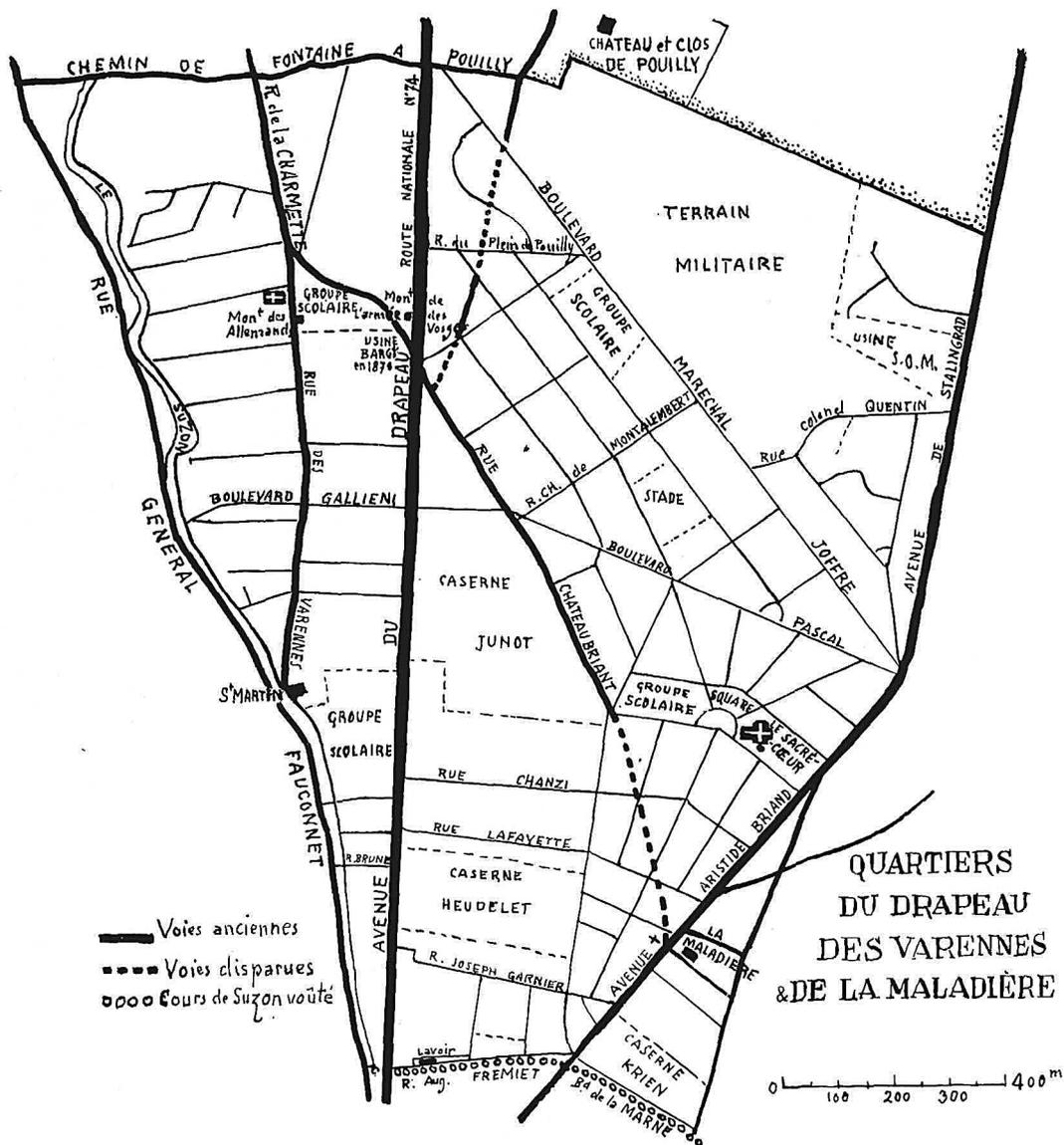
2. Arr. préflect., du 3 août 1925.

3. Dél. Cons. mun., du 17 février. Arr. préflect., du 4 avril 1930 (M^{me} Chaudron).

4. Dél. Cons. mun., du 6 juillet. Arr. préflect., du 25 août 1937 (Bordet).

5. *Mém. Comm. des Ant. Côte-d'Or*, t. XXIII, 1947-1953, p. 321.

6. *Mém. Comm. des Ant. Côte-d'Or*, 1947-1953, p. 95.



chanoine Chaume sur l'emplacement de la villa gallo-romaine *Carentiacus*¹. Joseph Garnier en a retracé l'histoire² et M. Grémaud a relaté, il y a une vingtaine d'années, les fouilles qu'il y a effectuées³. Disons simplement que la Maladière devenue une sim-

1. *Mém. Comm. des Ant. Côte-d'Or*, t. XX, p. 366.
2. *Notice hist. sur le Maladière de Dijon*, 1856.
3. *Mém. Comm. des Ant. Côte-d'Or*, t. XXI, p. 93.

ple ferme au xviii^e siècle fut acquise par la ville en 1928¹ pour y édifier en 1929 des ateliers et des magasins de voirie.

De la Maladière, partait le chemin des Charbonniers dont une partie du tracé n'existe plus et dont l'autre s'identifie avec la rue de Chateaubriand et la rue du Bas-des-Ferrières pour aboutir à un très ancien chemin d'Is-sur-Tille qui passait à la Charmette (ferme datant du xviii^e siècle située au nord) et à Saint-Martin²; chemin qui devint les rues des Varennes et de la Charmette. Du croisement du chemin des Charbonniers avec la route partait un raccourci vers Pouilly, dont il subsiste encore deux tronçons.

Saint-Martin c'était l'église mère de Fontaine, cédée entre autres à l'abbaye de Saint-Étienne en 801 par Betto, évêque de Langres³. En 1451, quand Fontaine posséda son église paroissiale, Saint-Martin fut abandonnée; on y attacha un ermite. Dès 1407, un pont fut établi sur le Suzon⁴, un pont de bois certainement puisqu'en 1461, on cite la « planchotte » de Saint-Martin. Chaque année, le curé de Fontaine y conduisait ses paroissiens en procession le 11 novembre, pour y célébrer la messe en souvenir de la maternité de l'Église. Au moment de la Révolution, l'ermitage appartenait aux Frères des Écoles chrétiennes qui en avaient fait leur maison des champs; il se composait alors d'une petite chapelle, une cuisine et un grenier dessus, une chambre contiguë et une chambre à four. Un second bâtiment contenait une chambre, un grenier, une étable et un tec à porcs, le tout entouré d'un demi-journal de jardins au midi et d'un demi-journal de chenevière au nord. L'ensemble saisi par la Nation fut vendu à Hyacinthe Derbet le 7 frimaire, an II⁵, moyennant 7.200 livres. En 1825, lors de la construction d'un bâtiment, qui existe encore face à la rue Général-Fauconnet, on découvrit des cercueils de pierre de l'époque burgonde⁶. Vers 1853, Saint-Martin appartenait au négociant Henri Humblot qui rétablit une passerelle sur le Suzon, édifia vers 1880 un second bâtiment contigu au premier et clôtura d'un mur ce qui devint le clos Saint-Martin. La chapelle devenue cellier fut démolie pendant la guerre de 1914.

Entre le faubourg Saint-Nicolas et Pouilly, entre le Suzon et la Maladière, jusqu'au xix^e siècle, des champs de blés, d'avoines ou

1. Dél. Cons. mun., du 4 déc. 1928 (1 ha. 13 a. 18 ca.); et 8 déc. 1934 (bâti-ments).

2. *Mém. Comm. des Ant. Côte-d'Or*, t. XXII, p. 170 et 171.

3. Arch. dép., G 209.

4. Arch. mun., J 122.

5. Arch. mun., Q 174.

6. CLÉMENT JANIN, *Vieilles maisons de Dijon*,

de betteraves dessinaient à l'infini leur mosaïque de verdure. Quelques clos se formèrent d'abord entre la route et le Suzon. Celui qui faisait l'angle près du pont des Capucins, le clos Mercier en 1858, vit s'édifier la première maison bordant la route par Arnichaux en 1862. En 1870, il y en avait une demi-douzaine.

Mais, bien plus loin, à l'angle de la route et du chemin du Bas-des-Ferrières, le commandant Henri Frémiet, de Messigny, avait construit en 1840 une fabrique d'engrais animal que les Dijonnais d'alors appelait la « Charognerie » à cause de l'odeur qu'elle répandait. C'était un gros bâtiment rectangulaire, des hangars et des murs d'enceinte plantés au fond d'une ancienne sablière. Vers 1870, l'usine fut utilisée par les Frères Bargy comme complément de leur usine du Chinois. Le 23 janvier 1871, Dijon, que défendait depuis deux jours Garibaldi, voyait l'attaque allemande esquisser de Fontaine un mouvement tournant vers la ferme de Valmy. Pouilly emporté, l'usine Bargy devenait le centre du combat. Sous un feu d'enfer, les Poméraniens du 61^e Régiment virent tomber leur drapeau, quatre officiers le relevèrent successivement et furent tués. Nos troupes contre-attaquèrent et le chasseur Curtaz, d'Annecy, ramassa le drapeau sur un monceau de cadavres. Ceux-ci furent inhumés au bord du chemin de la Charmette. L'emplacement fut acquis par le 61^e Régiment et les Allemands édifièrent un monument qui fut entouré d'une grille et orné de cyprès. Le maire de Dijon accepta de prendre le monument sous sa sauvegarde ; il fut inauguré le 11 juillet 1871. Remis en état en 1937, il fut saccagé en 1944, mais rétabli et clôturé en 1961.

Sur la route de Langres, 50 mètres au nord de l'usine Bargy, les soldats de l'armée des Vosges édifièrent eux aussi une stèle commémorative ¹.

Enfin, le 7 mars 1879, le Conseil municipal décida que la route de Langres serait dénommée avenue du Drapeau pour commémorer le fait d'armes si rare en cette guerre (il n'y eut que deux autres drapeaux pris à l'ennemi) ².

En 1892, l'usine et les terrains voisins furent acquis par Balthazard Konrad, fondeur de suif. Le 24 décembre 1923, les établissements Konrad furent détruits par un incendie. Malgré la pétition des habitants du voisinage, devenus plus nombreux, et l'avis défavorable du Conseil municipal ³ la reconstruction fut autorisée.

Quelques années après la guerre de 1870, le quartier du Drapeau commença à se peupler. En 1876, Pierre Marguery ouvrit deux rues

1. Dél. Cons. mun., 5 janv. 1906.

2. CLÉMENT JANIN, *Dijon* ; J. LEDEUIL D'ENQUIN, *Les drapeaux prussiens*,

3. Dél. Cons. mun., 29 janv. 1924.

entre la route et le Suzon : la rue Jules-Forey et la rue Brune. Et comme si les récents combats avaient donné à ce quartier une vocation militaire, la première caserne y fut bâtie dans le cadre de la constitution du camp retranché de Dijon. Les terrains furent acquis en 1878 et les bâtiments construits l'année suivante ¹. Ce fut la caserne Heudelet qui reste pour les vieux Dijonnais, celle du 26^e Régiment de Dragons.

Tout naturellement, on plaça un parc à fourrage près du quartier de cavalerie : route de Ruffey. Exproprié sur l'hôpital en 1882 ², son emplacement faisait partie du domaine de la Maladière depuis le xvi^e siècle. Après la disparition de la cavalerie, ce parc à fourrage devint la caserne Krien.

Une troisième caserne fut bâtie avenue du Drapeau : le quartier Junot. Vers 1900, la ville engagea des pourparlers avec le ministère de la Guerre en vue d'obtenir le transfert à Dijon de l'artillerie de la 15^e Division en garnison, à Bourges. En 1901, le principe en fut admis ³, une convention fut signée ⁴ et l'emplacement acquis ⁵. La caserne accueillit un état-major, 6 batteries, soit 30 officiers, 600 hommes et 400 chevaux. Des locaux provisoires furent loués pendant la construction avec trop d'empressement car le transfert s'effectua avec retard ⁶. La caserne fut agrandie en 1910 pour recevoir trois nouvelles batteries ⁷.

En 1879, la ville avait acquis ⁸, pour régulariser le lit du Suzon derrière la caserne des Capucins, une parcelle qui laissa, après l'achèvement du travail, une surface libre d'environ 3.000 m². En 1887, le Conseil municipal ⁹ étant soucieux des intérêts des classes laborieuses, selon l'expression du rapporteur, décida d'en utiliser une partie (1.395 m²) pour y bâtir un lavoir public. En 1892, le Suzon fut couvert entre l'avenue du Drapeau et la route de Ruffey, la rue Auguste-Frémiot fut aménagée sur son emplacement. L'année suivante un échange de terrain entre la ville et le propriétaire de terrains contigus ¹⁰ permit d'ouvrir l'amorce de la rue Sadi-Carnot qui se prolongea vite jusqu'à la rue Joseph-Garnier qui venait

1. Dél. Cons. mun., des 1^{er} avr. et 30 déc. 1878 (5 ha. 52 a. 32 ca). Voir aussi dél. Cons. mun., 7 et 28 janv. 1910.

2. Décret d'utilité publique, 2 juil. 1882. Jug. d'expropriation, 20 juil 1882 (2 ha. 21 a. 77 ca). Dél. Cons. mun., du 11 déc. 1882.

3. Cél. Cons. mun., des 23 juil. et 30 juil. 1901.

4. Convention du 10 sept. 1901.

5. Arrêté préfet. du 4 déc. 1901 (3 ha. 08 a. 70 ca. sur les Hospices de Dijon).

6. Dél. Cons. mun., du 9 févr. 1902.

7. Dél. Cons. mun., des 4 août et 23 déc. 1910. Convention du 13 août 1910.

8. Dél. Cons. mun., du 17 nov. 1879 (4.332 m² sur M. Perreau).

9. Dél. Cons. mun., du 6 avr. 1887. Désaffecté en 1962.

10. Dél. Cons. mun., du 27 mars 1893.

d'être ouverte en 1890 en partant du chemin qui longeait les casernes. Le surplus du terrain communal fut utilisé pour y construire des ateliers et des magasins municipaux. En 1913, il fut question de les agrandir, la parcelle contiguë fut acquise¹ mais le projet n'eût pas de suite ; en 1935, on utilisa cette parcelle pour y bâtir un asile de nuit et un restaurant populaire.

Le prolongement de la rue Joseph-Garnier jusqu'à la route de Ruffey fut exécuté en 1893² en même temps qu'on supprimait l'octroi du pont aux Chaînes (ex pont du Chaffaut) adossé au parc à fourrage et qu'on bâtissait un nouveau bureau à l'angle de la route et de la nouvelle rue.

L'ouverture de la rue Joseph-Garnier sur l'avenue du Drapeau est toute récente : 1959³. On se contenta de la faire déboucher sur une impasse ouverte en 1881⁴. Le passage qui fait suite à cette impasse, parallèlement à la rue Joseph-Garnier jusqu'à la rue du 26^e-Dragons a été ouvert au cours des années suivantes par Clerc et Chaignet.

En 1900, la rue de Chanzy fut tracée dans un lotissement⁵ et en 1902, les terrains situés entre cette voie nouvelle et la caserne Heudelet furent lotis à leur tour et la rue La Fayette y fut aménagée⁶ pour desservir les lots dont les derniers furent vendus en 1912.

Dans un sous-lotissement entre les rues Auguste-Frémiot et Joseph-Garnier s'ouvrait en 1905 un chemin boueux et étroit⁷ qu'on baptisa rue Louis-Viardot.

La construction de la caserne Heudelet avait aidé au peuplement de l'avenue du Drapeau jusqu'à la rue Brune. Entre celle-ci et le clos Saint-Martin s'étendaient les vastes champs qui bordaient le Suzon. En 1889, une superficie de 7.000 m² avait été acquise⁸ par l'industriel Pétolat qui avait fondé en 1884 une usine pour le petit matériel d'entreprise, rue de Gray. L'usine prospérait à tel point qu'en 1910 Alfred Pétolat constituait son affaire en société. Il acquit le surplus des terrains de la route de Langres⁹ et l'usine

1. Dél. Cons. mun., du 18 avr. 1913 (2.052 m²).

2. Dél. Cons. mun., du 27 mars 1893 sur un terrain appartenant aux Hospices.

3. Dél. Cons. mun., des 20 sept. 1954, 21 mars 1955, 30 juin 1958.

4. Par Parisy et Baudron (acte transcrit le 3 fév. 1881, vol. 1317, n^o 31).

5. Dél. Cons. mun., 20 oct. 1900, par Baumann et Bouquillard.

6. Par Louis Giraud.

7. Par Philibert Girard.

8. 4.000 m², sur Nicolas Thierry, le 5 août 1889 ; 3.272 m², sur Duchêne-Saussier, le 22 déc. 1889.

9. 12.000 m², sur la Vve Humblot, 28 déc. 1910 ; et 14.700 m², sur la Vve Humblot, le 1^{er} juin 1911.

y fut transférée ; elle couvrait 3 hectares et demi. En 1912 commença la fabrication des wagons de chemin de fer ¹. Avec la guerre de 1914, l'activité de l'usine s'accrut considérablement : il lui fallut un dégagement nouveau ; elle jeta un pont sur le Suzon en 1918 ².

Ce n'était pas le premier ouvrage de cette sorte établi en amont de Dijon. Sans parler de la « planchette » de Saint-Martin, qui avait été remplacée par un pont métallique en 1884 ³, un pont à trois arches de 2,55 m. d'ouverture avait été établi au début du XIX^e siècle sur le passage du chemin de Fontaine à Pouilly. En 1872, il était effondré ⁴ et n'existe plus. Le pont de bois de 3 mètres de largeur établi par les propriétaires de la rue de la-Houblonnière, en prolongement de la rue Jules-Forey fut remplacé en 1895 par un pont de pierre pour la construction duquel on utilisa les matériaux de démolition du château.

Un autre pont métallique fut établi en 1882 à la hauteur du chemin Saint-Martin allant à Fontaine par le lotisseur des terrains bordant la rive orientale du Suzon ⁵. En 1900, les usagers demandèrent à la ville de réparer cet ouvrage privé : elle refusa ⁶ et peu à peu, le pont tomba en ruine.

Deux autres parcelles furent autorisées en aval ; l'une en 1884 à la hauteur du n^o 35 de l'avenue du Drapeau ⁷ ; l'autre en 1889 à la hauteur du n^o 43 ⁸.

*
* *
*

A peine le quartier du Drapeau s'était-il peuplé, que déjà un autre quartier se développait au nord, entre la route et le Suzon ; celui des Varennes. Un petit lotissement ouvert en 1907 donnait naissance à la rue Curtat ⁹ (que l'on orthographie avec un T alors que le nom d'origine se termine par un Z). Puis un second ouvert en 1910 ouvrit la rue Marie-Berthaut, nom d'une autre héroïne des combats en 1870 ¹⁰.

1. Enquête commodo et incommodo, du 20 mars 1912.

2. Arr. préfet., du 29 nov. 1917. Arr. du maire, du 30 oct. 1918.

3. Arr. préfet., du 12 mai 1884. Construit par le propriétaire du Clos Saint-Martin, Nicolaz Thierry.

4. Arch. mun., série 0 271 1.

5. Construit par Boudal, lotisseur.

6. Dél. Cons. mun., 19 juin 1900.

7. Arr. préfet., du 12 mai 1884.

8. Arr. préfet., du 14 mai 1889.

9. Parcelle C, 72, à M. Carrelet, sénateur et général en retraite, lotie par Baumann, C 73 morcelée seulement en 1931. Dél. Cons. mun., du 2 févr. 1931.

10. Parcelles C 49, en 1910 ; et C 48, en 1921, par Baumann.

La rue Charles-Bombonnel desservit un autre lotissement ouvert en 1911 ¹ par Baumann qui, la même année, aménageait la rue Saint-Martin.

La guerre arrêta le développement des Varennes, mais dès 1920, deux rues tracées dans les champs découpèrent de nouveaux lotissements : les rues Arthur-Morelet ² et Charles-Mocquery ³.

En 1921, c'était le lotissement de la rue Jean-Poncelet ⁴ alors que parallèlement au talus du chemin de fer ⁵ la rue Edme-Verniquet s'élançait pour rejoindre le chemin de Fontaine à Pouilly. De l'autre côté du talus les terrains en bordure sur le chemin de la Charmette furent loti en jardins en 1935 et se bâtirent plus tard.

En 1923, Jacques Baumann traça la rue Roget-de-Belloquet ⁶ et la rue Benjamin-Guérard ⁷ qui débouche sur la route d'Ahuy par une passerelle à piétons jetée sur le Suzon en 1939.

Ces rues dont plusieurs ont été aménagées récemment, présentaient à l'origine un aspect peu engageant. Le quartier des Varennes était un pauvre quartier. Presque toutes les maisons que l'on y voit maintenant, n'existaient pas alors et celles qui s'y trouvaient éparpillées offraient un aspect misérable. L'hiver, ces rues à peine tracées devenaient des bourbiers. Un arbre rabougri, une mare d'eau stagnante, de loin en loin un coin de jardin où quelques planches mal clouées figuraient une tonnelle, des palissades raccommodées avec des échelas attestaient l'indigence des propriétaires. Lorsque la rue des Varennes fut aménagée en 1934, le caractère changea et depuis lors, le quartier s'améliora peu à peu.

Les terrains situés entre le Suzon et la route d'Ahuy furent lotis à partir de 1936 ⁸.

À l'est de la route et des casernes s'étendait le champ de manœuvre de la Maladière. C'est une décision de Napoléon du 2 mars 1806 qui obligea toutes les villes de garnison à fournir un terrain de manœuvre. A Dijon, les soldats manœuvraient sur l'esplanade formée, en dehors de la porte Guillaume, par les demi-lunes de Raine et Saint-Georges remblayées et nivelées. On faisait du tir à la combe Saint-Joseph et ce n'est qu'après la Révolution de 1848 que l'autorité militaire loua un emplacement de 8 ha. 52 a. 78 ca.

1. Parcelles C 70, par Baumann, en 1911 ; et C 71, par l'Hôpital, en 1937.

2. Parcelle C, 38-39, par Baumann.

3. Parcelle C, 23 lotie par Venot Alfred, puis à partir de 1923, par la Société au « Pauvre Diable ».

4. Parcelle C, 50, 60, 63, 64, en 1925, par l'Hôpital.

5. Tracé amorcé de la ligne de Langres, puis abandonné.

6. Parcelles C, 32, 33, 34, 35 et 36.

7. Parcelles C, 19 et 22.

8. Parcelles 28 et 29p, 4 janvier 1936 ; parcelle 31, 3 juin 1941 ; et parcelle 278 et 279, 25 février 1953.

sur les terrains de la Maladière. En 1860, la ville versa une subvention ¹ qui demeura la même jusqu'en 1904, bien que la superficie du champ de manœuvre ait été portée à 37 ha. 88 a. 39 ca. La ville refusa d'augmenter la subvention ². En 1854, une butte de terre de 8 m. de hauteur et de 20 m. de longueur ³ fut élevée au fond du terrain. Pendant de longues années les Dijonnais purent y voir manœuvrer les fantassins du 27^e R.I. et galoper les dragons. Aux modestes débuts de l'aviation, les aéroplanes aux fragiles ailes de toile, atterrissaient à la Maladière. En 1910, une grande fête d'aviation s'y déroulait. Le 19 octobre 1913 l'avion militaire *Ville de Dijon* venant de Lyon, y atterrissait piloté par le maréchal des logis Clément, il avait été offert à l'Armée par souscription de la Ligue Aéronautique de Bourgogne.

L'emplacement du champ de manœuvre appartenait aux Hospices de Dijon. En 1923, la Commission administrative de cet établissement avait envisagé de vendre ces terrains aux enchères. Devant la crise du logement, elle estima devoir favoriser la construction et décida que la ville était seule qualifiée pour mener à bien le lotissement de ses terrains. Elle lui céda d'abord 9 ha. 58 a. 01 ca. ⁴. Puis devant l'importance des besoins, la municipalité étendit le lotissement en 1928. Elle acquit 12 ha. 88 a. 42 ca. sur les Hospices et 4 ha. 30 a. 43 ca. sur divers propriétaires ⁵.

En 1933, une nouvelle extension du lotissement s'étendit sur 17 ha. 70 a. 23 ca. qui furent acquis sur plusieurs propriétaires ⁶. Ainsi naquit le quartier dit de la Maladière.

Un groupe scolaire fut édifié ⁷ près d'un square ⁸ et vis-à-vis s'éleva l'église du Sacré-Cœur aux lignes classiques et à la riche décoration intérieure ⁹. Un jardin d'enfants avait aussi été prévu ¹⁰ mais il ne vit jamais le jour. C'était cependant la première fois qu'il en fut question à Dijon si l'on excepte la demande formulée par le Docteur Parizot en 1903 ¹¹. L'emplacement réservé fut utilisé pour les fêtes foraines à l'angle du boulevard Pascal et du boulevard Joffre.

1. Dél. Cons. mun., 7 mai 1860 (742^r, 86).

2. Dél. Cons. mun., 12 août 1904.

3. Dél. Cons. mun., 10 déc. 1853, 9 mai 1854.

4. Dél. Cons. mun., 27 déc. 1923, 25 mars 1924.

5. Dél. Cons. mun., 4 déc. 1928, 13 févr., 5 mars, 24 juin 1929, 28 avr. 1931 et 17 mars 1934.

6. Dél. Cons. mun., 8 nov. 1933.

7. Dél. Cons. mun., 20 août 1929 et 7 févr. 1933.

8. Dél. Cons. mun., 4 déc. 1928.

9. Dél. Cons. mun., 28 juin 1930 (10.987 m² cédés à l'Association Diocésaine, église consacrée en 1938).

10. Dél. Cons. mun., 1^{er} févr. 1936.

11. Dél. Cons. mun., 2 juin 1903.

Un stade scolaire fut établi également ¹. Les derniers des 760 lots furent vendus en 1941. Plus de deux douzaines de voies nouvelles furent aménagées pour les desservir ². La route de Ruffey élargie devint l'avenue Aristide-Briand et le sentier qui longeait les casernes devint la rue du 26^e-Dragons ³ et plus au nord, la rue Chateaubriand.

Ce nouveau quartier était limité au nord par la ligne du tramway départemental de Dijon à Saint-Seine établie en 1902 et inaugurée le 17 avril 1904. Le tracé du boulevard Maréchal-Joffre fut axé sur cette voie ferrée qui devait subsister sur le terre-plein axial séparant les deux chaussées. Mais après la guerre de 1939-1945 le tramway fut supprimé, la voie enlevée et sa plate-forme réunie à la voie publique ⁴.

Le lotissement de la ville venait buter au nord-ouest à deux profondes sablières. Entre celles-ci et la route de Langres, bordée de maisons au delà de l'usine Konrad, depuis 1925 ⁵, s'étendait une vaste zone de cultures dont le lotissement fut entrepris timidement en 1931 ⁶. Les rues Beaumarchais, Balzac et Béranger furent prolongées et deux rues furent ouvertes perpendiculairement à elles : les rues Frédéric-Mistral et Dom-Plancher. La rue du Plein-de-Pouilly rattacha l'ensemble à la route.

Dans un triangle restant libre entre la route et le boulevard Joffre une modeste cité de relogement ⁷ fut bâtie en 1953 pour accueillir les locataires des maisons démolies rue de l'Hôpital. Elle fut traversée par la rue Ernest-Renan. Sa création entraîna la construction d'un groupe scolaire boulevard Maréchal-Joffre en 1955 ⁸.

Enfin, les sablières furent remblayées et les tronçons des rues Balzac, Béranger et Beaumarchais se raccordèrent en 1958 ⁹.

Le quartier de la Maladière qui fut pour l'époque une réalisation d'ensemble ordonnée, se révèle aujourd'hui comme un assemblage

1. Dél. Cons. mun., 19 juil. 1941.

2. Rues : de la Maladière, D^r-Robin, Pierre-Paul-Leniept, de Reims, d'Alsace, D^r-Laguesse, D^r-Barbier, La Fontaine, Racine, Marivaux, Corneille, La Bruyère, Boileau, Molière, Regnard, Montesquieu, Descartes, Pascal, Florian, Fénélon, Montalembert, Balzac, Béranger, Beaumarchais.

3. Prolongement jusqu'à la rue Joseph-Garnier : dél. Cons. mun., 20 janv. 1930. Jugement d'expropriation du 8 juillet 1929.

4. Dél. Cons. mun., 23 oct. 1950.

5. Lotissement Société Bernheim.

6. Dél. Cons. mun., 14 mars 1930. Arr. préfet., 2 mai 1931. Société Bernheim (8 ha. 50 a. 00) les rues Dom-Plancher et Béranger furent seules aménagées avant la guerre.

7. Dél. Cons. mun., 26 janv., 5 oct. 1953, 20 déc. 1954 (135 logements).

8. Dél. Cons. mun., 29 janv. 1951, 3 nov. 1952.

9. Dél. Cons. mun., 29 janv. 1951, 7 févr. 1955, 22 déc. 1958.

de rues où l'on a su ni ménager le centre culturel, commercial et social indispensable aux besoins de la population, ni dégager une large promenade plantée qui aurait été l'axe de la composition, le boulevard Pascal n'étant qu'une circulation périphérique. Il manquait même de débouché vers le centre et la rue du 26^e-Dragons vient seulement d'être prolongée jusqu'au carrefour Krien ¹.

* * *

L'aménagement du quartier de la Maladière déborda à l'est de l'avenue Aristide-Briand. Entre les magasins municipaux installés dans l'ancienne ferme de la Maladière et le parc à fourrage (Krien) une vaste parcelle fut acquise en 1925 par un industriel ² qui y édifia une petite usine, y ouvrit la rue Général-Mangin en 1929 pour lotir le surplus des terrains ³ dont une partie fut consacrée à l'établissement d'un entrepôt de matériel des P.T.T. dès 1928. Un sous-lotissement donna naissance à la petite impasse Général-André ⁴.

Le triangle bordant l'avenue Aristide-Briand jusqu'au carrefour avec l'avenue de Marbotte fut loti en 1934 et construit aussitôt après.

L'autorité militaire dépossédée de son champ de manœuvre, le reporta au delà de la ligne du tramway de Saint-Seine. Cette fois, elle en devint propriétaire par expropriation et procéda à un échange amiable avec la Société des usines Pétolat qui remembra ainsi une vaste parcelle en bordure de la route de Ruffey.

Les choses en étaient là lorsqu'éclata la dernière guerre. A la fin de 1940, la municipalité envisageant le retour des prisonniers décida de préparer des chantiers pour faire face au chômage. Ainsi fut décidé l'achèvement du boulevard Pascal, au nord de la caserne Junot et l'ouverture du boulevard Gallieni ⁵ jusqu'au Suzon. Les terrains qui le bordent firent l'objet de trois lotissements ⁶.

Prolongeant vers le nord le quartier de la Maladière, la ville acquit un emplacement sur les Hospices ⁷, y joignit une sablière

1. Dél. Cons. mun., 19 avr. 1929, 19 avr. 1941, 27 mai 1944, 15 juin 1953, 27 mai 1957, 5 oct. et 9 déc. 1957, 16 févr. 1960. Aménagé en 1961.

2. Acquisition sur M. Hugonnet sur les Hospices le 19 janv. 1925.

3. Dél. Cons. mun., 5 févr. 1929. Arr. préfect., du 27 mars 1929.

4. Arr. préfect., 21 avr. 1938.

5. Dél. Cons. mun., 15 sept. 1941, 7 mars, 11 avril, 20 juin 1952. Aménagé en 1951.

6. Arr. préfect. des 9 nov. 1950, 23 nov. 1953 et 13 mai-2 juin 1954.

7. Dél. Cons. mun., 6 janv. 1947 (5 ha. 11 a. 65 ca).

remblayée ¹ et ouvrit en 1950 un lotissement de 82 lots ² dans lequel furent ouvertes les rues Paul-Gasq, Jean-Dampt et Louis-Galliac. En 1952 s'ouvrait encore plus au nord la rue Blanqui avec quelques impasses pour desservir un lotissement ³ puis une cité d'habitations à loyers modérés ⁴.

Entre ces lotissements la rue Colonel-Quantin fut tracée en 1954 pour desservir un groupe d'habitations destinées aux cadres de l'Armée.

Sur le terrain contigu s'édifia en 1955 l'usine moderne de la Société d'Optique et de Mécanique ⁵ (auparavant rue Nicolas-Berthot).

A l'est de l'avenue Aristide-Briand, le vieux chemin d'Épirey (qui n'était d'ailleurs qu'un raccourci) fut élargi en 1935 et devint la rue Maréchal-Franchet-d'Esperey, l'emprise de la voie ferrée du tramway départemental désaffectée forma le tronçon nord de cette rue, en retour vers la place Saint-Exupéry dont le rond-point fleuri fut aménagé en 1956. L'impasse Paul-Berthole dessert quelques maisons ⁶ et un lotissement voisin motiva ⁷ l'ouverture de la rue du Champ-à-la-Cognée et de l'impasse des Petites-Houettes du nom des lieux-dits voisins.

Au nord, l'impasse Chanoine-Bardy fut ouverte en même temps que le boulevard et les maisons qui bordent la rive orientale de la route de Ruffey jusqu'à l'entrepôt régional des P.T.T. ⁸ datent d'un morcellement de 1932.

Aux Varennes, de nouvelles voies s'aménageaient : la rue Antoine-Bourdelle en 1954 ⁹, les trois rues Émile-Poillot, Samson et Yencesse ¹⁰ dans un vaste lotissement en 1955 et enfin la rue Abbé-Debrie en 1958 ¹¹.

Le peuplement de ces quartiers entraîna la création de nouvelles écoles : le groupe scolaire du Drapeau fut établi à partir de 1956 dans l'ancienne usine Pétolat transférée route de Ruffey en 1945 ¹². La rue Romain-Rolland aménagée en 1956, la limite au midi.

1. Dél. Cons. mun., 8 déc. 1934 (1 ha. 10 a. 33 ca.) ; 10 oct. 1949.

2. Dél. Cons. mun., 13 mars 1950 (vendu 33.862 m², réservé terrain de jeu bordant le bd Joffre, 10.336 m²).

3. Lotissement dit du Soleil. Arr. préfet., 5 août 1952 et 31 mars 1953.

4. Arr. préfet., du 19 déc. 1957.

5. Arr. préfet., 2 sept. 1953 et 13 juil. 1956.

6. Arr. préfet., 3 févr. 1955.

7. Arr. préfet., 17 mars 1954 (23 lots).

8. Construit en 1957. Permis de bâtir du 22 février.

9. Arr. préfet., des 13 sept. 1954 et 17 déc. 1955 (C, 41-42).

10. Arr. préfet., 15 févr. 1955 (C, 15). Lotissement Goste.

11. Arr. préfet., 19 avril 1957 et 20 avr. 1959. Lotissement des « Sans-Logis ».

12. Dél. Cons. mun., 27 oct. 1945, 18 mai 1946, 12 mai 1947. Acte du 16 sept. 1947.

Le groupe scolaire des Varennes a été bâti sur un terrain qui avait été acquis pendant la guerre ¹ pour reloger les expropriés du quartier des Tanneries, juste à l'endroit où le chasseur Curtaz s'empara du drapeau allemand.

En face l'école, s'élève la chapelle Saint-Jean-Bosco simple mais coquette construction ².

IV. QUARTIERS DE LA PORTE-NEUVE, DE LA BOUDRONNÉE, DE MONTMUZARD ET DES GRÉSILLES

A la fin du XVIII^e siècle, le faubourg Saint-Nicolas était limité, entre la route de Ruffey et le chemin de Cromois par le cours du Suzon — au delà s'étendait au nord, la verte campagne, et au levant le domaine de Montmuzard —. En partant de la Maladière, on rencontrait successivement le chemin qui longeait à l'est ladite Maladière et qui devint notre avenue de Marbotte ; puis le chemin de Varois et Mirebeau, qui prolongeait la rue Ledru-Rollin actuelle et se couvait ensuite vers le nord selon un tracé qui doit voisiner avec celui de la voie romaine entre les parcelles cadastrales F 500 et G 86. L'emplacement de cette voie antique et du ruisseau qui la longeait venant de la Fontaine du Paquier, était alors signalé par la limite rectiligne du lieudit « Le Bas de la Boudronnée » entre les sablières et les champs derrière la Maladière, limite qui figure encore au cadastre de 1823. Étant alors rejoint par un chemin qui longeait le Suzon depuis le pont du Chaffaut, le chemin de Varois se dirigeait vers la ferme de la Boudronnée, puis escaladait la colline des Grésilles.

Ensuite, en franchissant le Suzon sur le Pont-aux-Chânes, la route royale n^o 2 allant à Gray (notre avenue Maréchal-Lyautey actuelle) longeait au nord le mur de clôture du domaine de Montmuzard jusqu'au pont des Lochères et de là gagnait Saint-Apollinaire.

Enfin, le chemin dit « de la Motte » ou « de Cromois », partant de la place au Foin (place du 30-October), bordait au midi la Nitrière et le domaine de Montmuzard. C'est lui qui servira de limite à cette étude.

*
* * *

1. Dél. Cons. mun., 29 mars, 4 oct. 1941, 7 mars 1942, puis rétrocession par l'Office d'H.L.M. Dél. Cons. mun., 28 mars 1956. Acte du 7 janv. 1957. Construit en 1957-1959.

2. Permis de bâtir du 22 sept. 1958.

Tout un réseau de petits ruisseaux descendait des collines des Grésilles et de Montmuzard en direction du cours du Suzon, dit « Des Vieux Terraulx », dérivation du Suzon, datant du XI^e siècle, dans un écoulement naturel¹. A part le domaine de Montmuzard, ferme, château et clos, il n'y avait au nord qu'un seul habitat ; la ferme de la Boudronnée ; au midi, la Motte Saint-Médard avait été englobée dans le clos et son exploitation rattachée à la ferme.

Seule, une partie du paquier (12 journaux et 28 perches) échangé avec la ville en 1748² avait été cédée à bail par celle-ci à Guyton de Morveau, et Jacques Champy, qui y avaient établi une nitrière artificielle.

Cette région est l'une des plus agréables de la banlieue : au nord, les cultures montaient les pentes des Grésilles, au midi, le domaine de Montmuzard offrait aux Dijonnais les ombrages de ses magnifiques allées, si bien dessinées sur le plan de Mikel. La première transformation fut une déplorable mutilation de cette splendide promenade. En 1792, le Conseil général de la Commune ordonna la mise en vente³ de ce que l'on appelait la partie septentrionale du cours Ignace, qui allait de la place au Foin (appelée alors l'Étoile) jusqu'à la route de Gray (devenue Nationale n° 70). Elle fut donc vendue⁴ puis détruite, labourée et réunie aux champs voisins. Seule, subsista la petite allée plantée qui allait à Montmuzard. Cette allée débouchait devant la porterie du clos fermée par une grille en avancée, entourée de douves remplies d'eau, dans le genre de ce qui existe encore au château de Pouilly.

Cet état de choses subsista jusqu'en 1823. La grande pièce de terre qui s'étendait entre le Suzon et Montmuzard (parcelles cadastrales 92-93 G), ainsi que le clos de la Nitrière appartenaient alors à Antoine Seguin de Bonnencontre. Depuis dix ans, des pétitions réclamaient l'établissement d'une liaison directe entre la Porte-Neuve, la place au Foin, et la route de Gray. Cette liaison avait toujours existé : jadis, par un tronçon de la voie romaine qui longeait les Vieux Terraulx, plus tard, par la grande allée de Montmuzard (dont le boulevard Voltaire était le prolongement). La voie romaine abandonnée fut détruite, et son emprise incorporée dans les labours. C'est à cette situation sans doute, que fit allusion le Conseil municipal le 22 août 1823 lorsqu'il cita une usurpation d'environ un journal et demi le long du Suzon. Il cita également

1. Roger GAUCHAT, *Topographie primitive de Dijon*, dans *Revue archéologique de l'Est*, 1954, p. 312.

2. Arch. mun., K 115. Dél. de la Chambre de ville, 21 août 1748.

3. Dél. Cons. général de la commune, 11 sept. 1792.

4. Vente du 21 sept. 1793, à Gaudriot, maître de poste (6 journaux 1/3).

un droit de la ville sur le champ de M. de Bonnencontre. Un tracé prolongeant le boulevard Voltaire avait été proposé : c'était revenir, avec une voie de largeur étriquée, à l'allée de Montmuzard.

Le Conseil décida un tracé biais sous l'inspiration de Nicolas-Joseph Détourbet. La rue fut aménagée pendant l'hiver 1823-1824, c'est la rue de Gray actuelle. Mais déjà le 4 novembre, Détourbet protestait en qualité de fondé de pouvoir de M. de Bonnencontre, et voulait faire payer à la ville la superficie de terrain occupée par la rue en sus du sentier prévu ! Le Conseil municipal refusa avec raison ¹ ; le tracé biais avantageait considérablement la parcelle traversée et en préparait en quelque sorte le lotissement. Finalement le sol de rue fut abandonné à la voie publique et le propriétaire commença par vendre quatre lots en 1825, puis céda l'ensemble de ses propriétés à M. Détourbet qui se trouva ainsi le grand bénéficiaire de l'opération qu'il avait inspirée !

Parmi les premiers propriétaires de la nouvelle rue, citons Antoine Gaillac, père du peintre Louis Gaillac, Pierre Driotton qui construisit en 1826 une maison à l'angle de la route, maison démolie en 1908 pour faire place à la villa bâtie par Louis Regnier, à côté de sa fabrique de cassis. Sur la rive orientale également Ernest et Pierre Grasset, propriétaires de Montmuzard, acquirent plus d'un hectare et demi pour donner à leur domaine un accès et une façade (environ 320 m.) sur la nouvelle rue.

*
* *

Ceci nous amène à parler de Montmuzard ². Sans vouloir retracer son histoire si clairement étudiée par Ernest Lory et Eugène Fyot rappelons qu'il passa par héritage des mains de Claude Antony, acquéreur du président Fyot de la Marche à celle de M. Ernest Grasset, président de Chambre à la Cour Impériale, le 7 mai 1857 ³. En dehors du terrain (1 ha. 60 a. 80 ca.) acquis sur M. Détourbet en bordure de la rue de Gray, l'enclos couvrait 218 journaux (environ 73 hectares). Depuis la maison Driotton jusqu'au pont des Lochères, le mur de clôture longeait la route (notre avenue Maréchal-Lyautey actuelle) puis suivait au levant la limite du territoire de Dijon jusqu'au chemin de Cromois (le mur oriental de l'Hôpital militaire en est encore un tronçon).

1. Dél. Cons. mun., 28 juin et 3 déc. 1824.

2. Montmusar, 1297 (arch. dép., G 173). Grange de Montmuzard, 1574 (Arch. dép., G 5128 bis).

3. Arch. dép., 9 Q, f^o 86.

Longeant le chemin de Cromois, le mur redescendait vers la ville pour se raccorder à celui de la Nitrière. Ce domaine aurait pu contenir le vieux Dijon tout entier puisque la distance entre la grille d'entrée et le mur du fond (1.400 m.) est égale à celle qui séparait la porte d'Ouche de la porte Saint-Nicolas.

A l'époque de l'héritage Grasset, la ferme et le château existaient encore tels qu'ils étaient un siècle auparavant ; les jardins avaient été détruits, mais les deux pièces d'eau subsistaient. A l'est, le petit et le grand étang séparés par une digue, formaient toujours réservoirs, mais le grand étang encombré de joncs et de plantes aquatiques devenait déjà un marécage. A part le parc du château tout le clos était en culture. Vers 1867, M. Grasset décida de lotir la partie occidentale du domaine, malgré l'avis d'Ernest Lory qui estimait qu'une aussi belle propriété ne devait pas être morcelée et devait être acquise par la ville. Cependant, un plan de lotissement fut dressé, des rues furent tracées et une douzaine et demie de maisons commencèrent à s'édifier. Henri Degré, l'urbaniste dijonnais de l'époque écrivait ¹ : « Par son heureuse exposition, Montmuzard peut devenir un quartier bourgeois très heureux, le flanc de son gracieux coteau peut se prêter à de jolies villas qui donneront l'agrément d'une vue sans égale chez nous... Montmuzard doit devenir le quartier Monceaux de Dijon, comme le cours du Parc doit devenir ses Champs-Élysées ».

La petite allée de Montmuzard qui figure au cadastre, est la seule qui ait subsisté depuis le XVIII^e siècle, séparait la parcelle où fut ouverte la rue de Gray d'une autre parcelle (G 93) de plus de deux hectares. M. de Bonnencontre l'avait cédée à Détourbet en 1826. Celui-ci pour réunir ces deux propriétés s'empressa d'échanger avec M. Grasset en 1830 l'emprise de l'allée contre une parcelle de surface équivalente en bordure de la rue de Gray. Il vendit ensuite en 1841, un triangle de 2.824 m² à Ferdinand Meisner à l'angle de la place au Foin et du chemin de Cromois (notre boulevard de Strasbourg actuel). Le surplus fut loti en 1863 par son fils Nicolas Détourbet, avocat, châtelain de Vantoux et conseiller municipal C'est lui qui ouvrit la ruelle de 5 m. qui porte encore son nom et s'élargit peu à peu. La rive occidentale se peupla assez vite, la partie orientale vendue en 1866 à Pierre Brocard constitua un clos de 7.224 m² qui joignait l'enclos de la Nitrière.

Cette ancienne Nitrière fut vendue en 1842 par Seguin de Bonnencontre à Catherine Colas. Entre son mur d'enceinte et le chemin de Cromois s'étendait un paquier planté d'arbres, vestige sans doute

1. Henri DEGRÉ, *Deuxième brochure sur le débastonnement*, 1866.

de l'écoulement de la source de la Motte vers le Suzon, qui servait aux duellistes pendant la première moitié du XIX^e siècle.

Le large trottoir qui bordé le boulevard de Strasbourg au nord en est le surplus.

Contrairement aux espoirs de Degré, ce quartier se développa très modestement et ne fut pas recherché des bourgeois. Destinée plus mélancolique encore, il fut bouleversé par le chemin de fer.

* * *

On parlait depuis longtemps de la ligne de Dijon à Langres ¹, et surtout de son raccordement en gare. Quatre projets avaient été étudiés successivement. Le premier tracé disparaissait en tunnel au nord de Montchapet, et par une vaste courbe passait sous l'emplacement du préventorium de la Providence pour déboucher en gare sous les-Perrières vers le pont des Chartreux ². Le second par une courbe contraire plus réduite, toujours en souterrain, passait à l'ouest du cimetière et se raccordait par rebroussement au même endroit, le troisième tracé de plus petit rayon passait toujours en souterrain, sous l'entrée du cimetière. Enfin le quatrième passait en souterrain sous la place Darcy et le château. La Compagnie fit tout ce qui était en son pouvoir pour le faire adopter et le Conseil municipal soutenu par l'opinion publique, le rejeta à trois reprises ³ après qu'une enquête eût révélé 37 adhésions pour 4.282 protestations contraires au projet. Alors fut étudié le projet ⁴ qui prenant la ligne de Ruffey l'infléchissait vers le midi, la faisait passer 150 m. à l'est du boulevard Voltaire et contourner le parc de la Colombière pour se raccorder à la ligne de Belfort.

La nouvelle gare Porte-Neuve fut implantée à 120 m. au nord du chemin de Cromois, dans la Nitrière, et l'avenue Junot fut aménagée en limite du clos Brocard. Heureuse fortune pour ce propriétaire qui dès 1869, s'empessa de morceler son clos.

Les travaux de chemin de fer n'étaient pas achevés que la guerre amenait l'invasion aux portes de Dijon. Le 30 octobre 1870, dans la gare en construction les gardes nationaux du commandant Carion se retranchèrent. Le lieutenant Aubine avec une poignée d'hommes tenta de se maintenir devant la Nitrière et lorsque-après midi, l'ordre de repli dut être donné, la résistance se reporta sur la place au Foin.

1. Décret impérial d'utilité publique, du 14 juin 1861. Décret de concession à la C^{te} P.L.M., du 11 juin 1863.

2. Dél. Cons. mun., 12 juin 1862.

3. Dél. Cons. mun., 8 févr. 1864, 12 mai 1866, 11 févr. 1867.

4. Décision ministérielle, du 30 avril 1869.

Embusqués dans le lit du Suzon qui coulait alors à ciel ouvert ¹ les soldats tinrent un long moment la place sous leurs feux ; un volontaire dijonnais Marconnet, seul au milieu de la place, à genoux, tirait avec un sang-froid imperturbable jusqu'à ce qu'il tombe mortellement frappé. Cette place a donc bien mérité son nom, et le monument de la Résistance qui la décore y est à sa bonne place.

Que resta-t-il du lotissement du bas de Montmuzard après l'établissement du chemin de fer ? Les rues D^r-Morlot, de l'Est et de Montmuzard vinrent déboucher sur la rue Adolphe-Joanne qui fut ouverte par la C^{ie} P.L.M. pour servir de limite orientale à la gare ². La rue de la Fraternité et la portion méridionale de la rue Fyot-de-la-Marche étaient ouvertes. La partie septentrionale de cette dernière et la rue D^r-Brulé sont à l'origine d'un sous-lotissement réalisé vers 1875.

Comme la gare Dijon-Ville, celle de la Porte-Neuve insuffisante dix ans plus tard, devait être agrandie, et cette extension bouleversa toute la topographie du secteur situé entre Montmuzard et la ferme de la Boudronnée ³.

*
* *

Deux sources sortaient de terre près de cette ferme, et en fixèrent sans doute l'existence sur la pente de la colline des Grésilles — l'une était assez abondante pour noyer, à certaines époques, le chemin de Varois —. C'est l'hypothèse qui explique le mieux le détournement vers le nord, vers un niveau supérieur, de ce chemin qui contourna ainsi la ferme pour rejoindre son ancien tracé 700 m. plus au levant ⁴.

A une centaine de mètres au couchant de la ferme, le ruisseau formé par ces deux sources, grossit de l'écoulement de la source des Ribottées ⁵, formait une mare dont le trop-plein s'écoulait jadis vers le Suzon. Cette mare, qui, à l'origine devait bien couvrir près de 3.000 m² et recevoir une quantité appréciable d'eau, ne

1. Le Suzon fut vouté sous la place au Foin et le bd Carnot en 1872. Entre la rue Paul-Cabet et la rue de Colmar en 1892. La rue Davoust fut aménagée sur son emprise.

2. Cédée à la ville avec les autres chemins latéraux ouverts le long de la ligne par acte administratif du 7 avril 1875.

3. Arch. mun., B 222. Mothe Boudrenet en 1584 du nom du propriétaire Étienne Boudrenet, en 1763, la carte de Cassini indique la Boudrenée, ainsi que le cadastre.

4. La parcelle n° 69, section G et la limite la prolongeant indiquent au cadastre l'ancien tracé du chemin qui sur le terrain présentait une dénivellation caractéristique visible avant 1952.

5. Fontaine au Ribouët en 1370,

couvrait plus au début du XIX^e siècle qu'environ 700 m² (au cadastre n^o 58 G). Elle fut vendue en 1868 à Louis Perreau, brasseur, ancien notaire et à son épouse, Marie Pingaud, propriétaires de la ferme de la Boudronnée, et des houblonnières avoisinantes¹. Les acquéreurs s'engagèrent à capter l'eau dans un bassin de maçonnerie et à l'évacuer au Suzon par un tuyau de drainage.

Lorsqu'en 1853 fut organisée la ligne unique d'octroi, un bureau fut établi en bordure de la route Nationale, à l'extrémité de la rue de Gray. Un chemin d'octroi fut tracé de ce bureau au chemin de Varois. A l'angle du chemin et de la route, le Docteur Venot clôtura en 1855² un beau jardin d'agrément.

En 1870, l'établissement de la ligne de chemin de fer coupa en biais cette propriété, supprima le chemin d'octroi et intercepta l'ancien chemin de Varois et la route Nationale qui la franchirent par des passages à niveau. Celui du chemin de Varois n'exista pas longtemps et fut remplacé par un chemin latéral qui raccordait le chemin de Varois à la route près de l'autre passage à niveau.

Lorsqu'en 1880, il fallut agrandir la gare suivant le projet de l'ingénieur Renaudot, ce dernier passage à niveau fut à son tour supprimé³. La rue de Gray fut prolongée, puis par une courbe en remblai, elle franchit la voie ferrée sur un pont et alla se raccorder à la route Nationale jusqu'à l'angle nord-est du clos de Montmuzard⁴.

Ainsi fut établie cette portion de route que nous appelons avenue Raymond-Poincaré. L'ancienne route qui longeait le clos de Montmuzard fut déclassée, cédée à la ville de Dijon, et appelée longtemps rue de Fontaine-Française ; elle devint notre avenue Maréchal-Lyautey. Les travaux furent achevés en 1883⁵. Un chemin de raccordement fut établi entre la nouvelle route et la ferme de la Boudronnée. Le prolongement de la rue de Gray fut planté de peupliers jusqu'au pont. L'installation du tramway départemental en fit disparaître ultérieurement une partie, la sottise fit le reste.

En 1881, Perreau-Pingaud construisit une « glacière » contre la ferme pour y conserver la glace naturelle suivant l'usage. Cette installation subsista jusqu'à l'acquisition de l'ancienne ferme, en 1921, par M. Bernard⁶ qui y développa la vinaigrerie renommée qui existe encore⁷.

1. Dél. Cons. mun., 26 juin 1867. Acte administratif, 2 juin 1868.

2. Autorisation 4 oct. 1855, à Charles Venot.

3. Décision ministérielle, 20 juin 1881.

4. Décret d'utilité publique, 10 févr. 1879.

5. Procès-verbal de réception des travaux du 31 oct. 1883.

6. Maire de Dijon, nommé par arrêté ministériel du 22 déc. 1942, jusqu'au 22 sept. 1944.

En 1892, un accord intervint entre la ville et M. Perreau-Pingaud : les tronçons des chemins de Varois et des Ribottées, coupés par la nouvelle route, furent déclassés et abandonnés à ce propriétaire qui céda en échange la superficie nécessaire pour élargir à 12 m. un chemin de 6 m. qui allait de l'entrée de la ferme de Montmuzard à celle de la Boudronnée en croisant la nouvelle route ¹. C'est là l'origine de la rue de la Boudronnée. A son angle, avec la route, un bureau d'octroi fut construit la même année ² et revendu depuis ³. Il existe encore modifié et transformé en maison d'habitation.

* * *

Tout le développement du quartier s'effectua en fonction de la gare. Ainsi la rue de Mulhouse fut prolongée ⁴ jusqu'à la rue de Gray pour desservir la gare des marchandises en 1886 et la rue de Metz fut prolongée également ⁵ pour donner un accès direct de la place de la République vers la nouvelle gare. Plus au nord, le chemin latéral fut déclassé en 1901 entre la vieille et la nouvelle route et vendu au riverain, M. Gros, marchand de fer, qui put ainsi se raccorder directement à la voie ferrée.

Autre conséquence : depuis 1875, on parlait ⁶ de desservir la région nord-est de la Côte-d'Or (Mirebeau, Fontaine-Française) par une voie ferrée. Dans l'avant-projet de 1886 ⁷ la station fut prévue sur le boulevard Voltaire, près de la place du 30-October, donc de la gare. Le projet définitif ⁸ en fixa l'emplacement à l'angle de la rue de Gray et de la rue de Mulhouse ⁹ et un terminus fut prévu boulevard Voltaire avec un chalet-abri près de l'actuelle rue Maurice-Chaume. La ligne fut ouverte le 2 mars 1891 ; le prolongement à travers la ville jusqu'à la gare du boulevard Sévigné

7. Acte du 30 déc. 1921 sur M. Tainturier, brasseur, 31, rue Marceau qui avait acquis la Boudronnée sur Marie-Esther Pingaud, veuve de Louis Perreau par acte du 14 nov. 1905.

1. Décision de la Commission départementale, 31 mai 1893.

2. Sur un terrain acquis sur M. Perreau-Pingaud, par acte des 1^{er} et 2 juin 1893.

3. Vendu à M. Thevenin, par acte du 1^{er} mars 1911.

4. Dél. Cons. mun., 28 juin 1875, 24 mars 1780, 2 déc. 1881, 17 mars, 31 juil., 24 nov. 1882, 20 mars 1883. Décret d'utilité publique, 6 déc. 1883, expropriation, 28 déc. 1885.

5. Dél. Cons. mun., 24 mai 1880, 2 déc. 1881. Décret 6 déc. 1883. Expropriation, 27 avr. 1885.

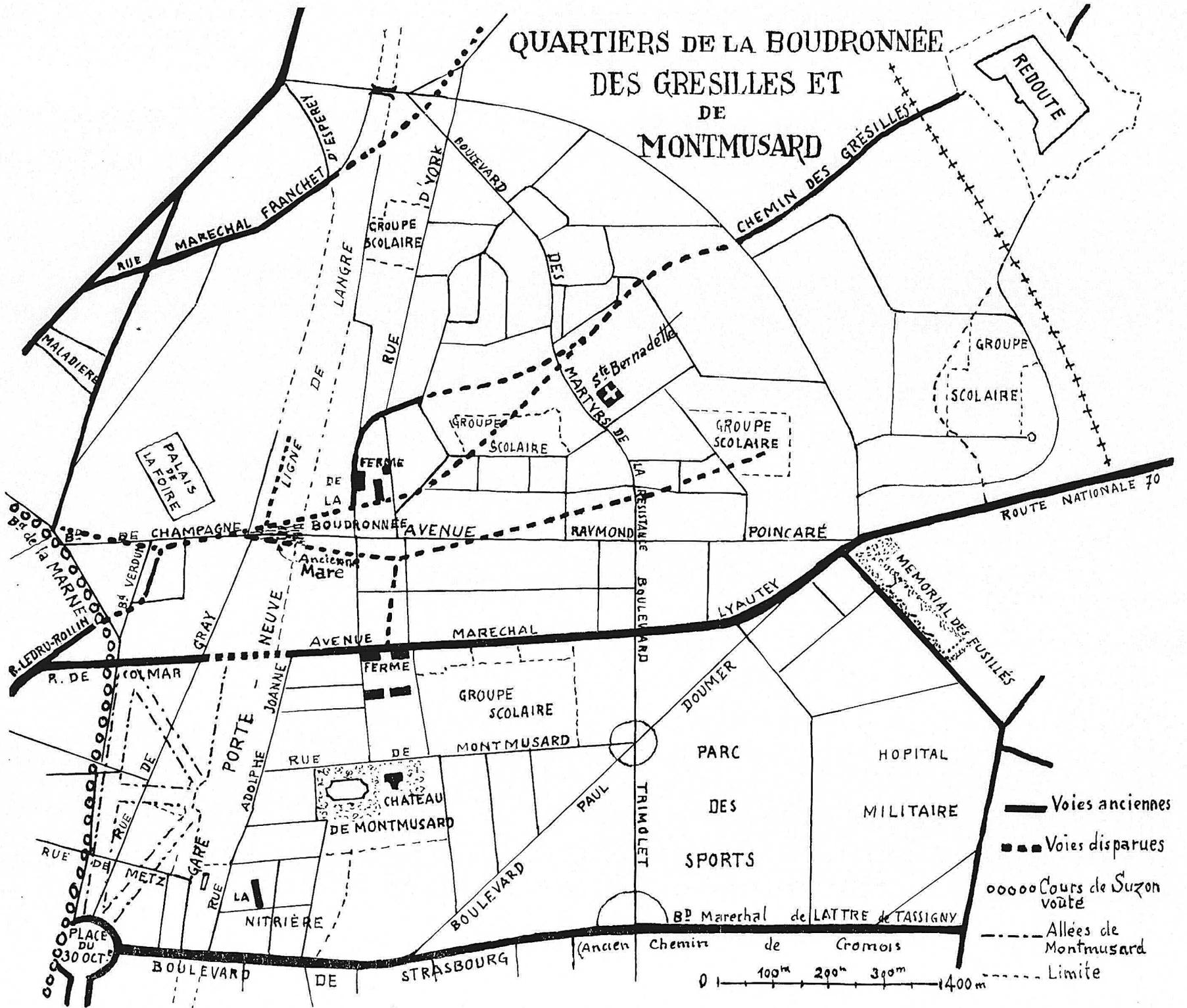
6. Conseil général, 7 avril 1875.

7. Dél. Cons. mun., 28 juil. 1886.

8. Déclaré d'utilité publique par décret du 11 oct. 1888, tracé approuvé par décision ministérielle 7 févr. 1890.

9. Superficie de la gare : 2 ha. 16 a. 80 ca. acquise sur Claude Roussel et héritiers Chaignet.

QUARTIERS DE LA BOUDRONNÉE DES GRESILLES ET DE MONTMUSARD



- Voies anciennes
- Voies disparues
- oooo Cours de Suzon
voûte
- - - - - Allées de
Montmusard
- - - - - Limite

0 100m 200m 300m 400m

fut décidé en 1892¹. Les tramways départementaux disparurent après la dernière guerre et l'ancienne gare de la rue de Mulhouse est occupée depuis lors par les bureaux et magasins des Ponts et Chaussées.

Entre temps, le quartier se peuplait lentement, le voisinage de la gare attirait surtout des entrepôts et des commerces de gros.

Une vaste parcelle située entre le chemin de fer et les immenses sablières qui occupaient à cette époque l'emplacement de la voie romaine, appartenait au propriétaire de la Boudronnée, Perreau-Pingaud. En 1882, il en loti une partie et vendit, en trente ans, une trentaine de lots desservis par une voie nouvelle, la rue du Tonkin, dont il ne subsiste plus que deux maisons à la suite des extensions successives des voies de triage de la gare. Son débouché même a été supprimé en 1960, par suite de l'exhaussement du pont voisin. En 1902, la rue du Tonkin fut empruntée par la ligne de tramway départemental de Val-Suzon - Saint-Seine, ce qui freina certainement son peuplement.

*
* *

Le clos de la Nitrière, légué en 1868, par Catherine Colas à sa fille, veuve de Jacques Pelletret, fut amputé d'environ 7.000 m² par la voie ferrée et la gare implantée sur son emprise. Après la guerre de 1870, un stand de tir fut établi le long du mur de la clôture au nord du clos, là où fut ouverte la rue Robert-II. Le clos fut d'abord morcelé en cinq parties en 1894. Une parcelle de 53 a. 41 fut rattachée à l'asile des vieillards des Petites Sœurs des Pauvres qui avait été installé en 1875² dans la portion méridionale du clos de Montmuzard qui correspondait à peu près à l'ancien domaine de la Motte Saint-Médard. Finalement les anciens terrains de la Nitrière furent lotis et les rues de la Résistance, Jean-sans-Peur Robert-II et Jeanne-d'Arc (actuellement Isabelle-de-Portugal) furent ouvertes en 1898 pour desservir ce lotissement³.

*
* *

La houblonnière qui séparait la voie ferrée de la ferme de la Boudronnée vers 1870, subsista jusqu'au début du siècle : c'est en 1908 qu'y furent édifiés les entrepôts de vins de la Maison Regnier-Mooser et Colette.

1. Décret d'utilité publique, 17 mars 1892. Dél. Cons. mun., 19 août 1890. Dél. Cons. général, 28 août 1890.

2. Sur un emplacement de 3 ha. 68 a. 30 ca. acquis en 1872.

3. Demande de MM. Bilie, Cerceuil et Ferry, lotisseurs, du 12 juil. 1898.

Le vaste terrain qui s'étendait entre l'ancienne et la nouvelle route était, raconte Clément Janin, le soir du 30 octobre 1870, un immense champ de raves, piétiné, raviné par les obus, jonché de casques, de fusils, de bidons, et de cadavres. Ce champ de bataille, propriété de M. Perreau-Pingaud, fut loti en 1912 et les rues Hugues-III et Alix-de-Vergy y furent ouvertes.

L'année suivante on entreprit de voûter le cours du Suzon entre la rue de Colmar et la route de Ruffey. En 1914, l'emprise d'un boulevard était ainsi établie. La guerre qui éclatait lui donna un nom glorieux : boulevard de la Marne.

A cette époque la rue de Colmar entre le Suzon et la rue de Gray était bordée au nord par le clos Hugonnet et deux jardins maraîchers (Monin-Derey et Fernet-Paillet). Le chemin dit alors de la Boudronnée qui allait du boulevard de la Marne au pont de la rue de Gray était bordé au midi par ce qui restait du clos Venot, un horticulteur (Lartaud) et deux jardiniers-maraîchers (Charles et Duchêne). Entre le chemin qui s'embranchait sur celui de la Boudronnée et aboutissait rue Ledru-Rollin, on trouvait trois petits jardins et une vaste pièce de terre appartenant aux Hospices civils de Dijon. Au nord la rue du Tonkin s'étirait sur 180 m. environ.

Un projet d'extension de la gare des tramways départementaux prévoyait l'installation d'un dépôt et de magasins au nord de la rue de Colmar. En 1918, la ville envisagea un projet bien plus audacieux¹ : un boulevard de 30 m. de largeur devait partir de la place du 30-October en empruntant sur 300 m. de longueur l'emprise de la rue Davoust élargie, puis du carrefour de la rue de Colmar le tracé rejoindrait en ligne droite la route de Ruffey, à l'emplacement de la place Saint-Exupéry actuelle, où d'ailleurs une place de 150 m. de diamètre était prévue. Toutes les voies coupées par ce boulevard auraient été élargies à 16 mètres, le chemin derrière la Maladière porté à 20 m. et la route de Ruffey élargie à 30 m. depuis le boulevard de la Marne jusqu'au clos de Pouilly².

De son côté, le Conseil général, proposait d'étendre la gare des tramways sur un km. au nord en supprimant la rue de Colmar et le chemin de la Boudronnée, lequel n'était alors qu'un cloaque, dernier vestige des anciens écoulements d'eau sans doute.

Pendant que l'administration mûrissait ses projets, l'automobile prenait son essor et fort à propos, la ville s'aperçut qu'il était impensable de couper la circulation routière entre la route de

1. Dél. Cons. mun., du 21 mars 1919.

2. Dél. Cons. général, du 24 avril 1918.

Saint-Apollinaire et le boulevard de la Marne. Le projet pour la réalisation duquel la ville avait déjà acquis une maison ¹ fut modifié et il fut décidé que la gare des tramways serait reportée au nord de la voie de liaison indispensable ².

La nouvelle gare fut édifée, les sablières furent comblées, les voies ferrées installées, les ateliers de réparation et les magasins bâtis. Pendant ce temps, les abords de la nouvelle gare étaient aménagés ³. Les boulevards de Champagne, de Verdun, l'avenue de Marbotte étaient tracés ; le boulevard de la Marne était achevé avec deux chaussées et un terre-plein planté d'arbres. L'ouverture du boulevard Clemenceau était décidée en 1930 et réalisée en 1932, hélas ! Pendant que la nouvelle gare, prévue en fonction de l'intensification du trafic, sortait de terre, la circulation automobile portait à ce trafic un coup mortel et l'ère des tramways à vapeur était révolue.

* * *

Dès 1934, le département de la Côte-d'Or engageait des pourparlers avec la ville pour lui rétrocéder la plus grande partie de l'emprise de la gare ⁴.

L'autorité militaire en revendiquait une partie et finalement fut autorisée à établir le parc de matériel du Génie en bordure de la nouvelle rue Général-Henri-Delaborde ouverte en 1926 ⁵. Le surplus des terrains déclassés ⁶ fut finalement acquis par la ville ⁷ qui concéda plus de 6 hectares à la Foire gastronomique : le Palais des expositions y fut édifié en 1956 ainsi que la Salle des congrès. Le département conserva seulement le fond de la gare et les ateliers.

En 1953, la parcelle de terrain des Hospices, entre les boulevards fut acquise par la ville ; remblayée, elle devint l'esplanade du 27^e R.I. Espace libre indispensable aux grandes manifestations et malheureusement trop exigu !

A l'est du boulevard de Verdun, la rue de Monastir fut ouverte dans un lotissement ⁸ qui respecta un tronçon de l'ancien chemin joignant celui de la Boudronnée à la rue Ledru-Rollin.

1. Maison Coste, dél. Cons. mun., 22 déc. 1924.

2. Dél. Cons. mun., 16 avril 1925.

3. Dél. Cons. mun., 22 déc. 1925, 6 juil. 31 août, 26 oct. 1926, 29 avr., 26 juil. 1927. Dél. Comm. départ., 13 mars 1926, 15 mai 1928.

4. Dél. Cons. général, 14 mai 1934, 19 nov. 1936. Dél. Cons. mun., 19 oct. 1937.

5. Dél. Cons. mun., 6 août 1938. La rue a été ouverte et les terrains de la rive occidentale lotis par le Département. Dél. Cons. mun., 31 août 1926.

6. Décret du 22 juillet 1939.

7. Dél. Cons. mun., 23 août 1941, 17 mai, 6 juil. 19 oct. 21 déc. 1946. Acte du 6 févr. 1947.

8. Dél. Cons. mun., 20 août 1929. Arr. préfet., 12 oct. 1929 (lotisseur Brissac)

Mais déjà l'extension de la ville débordait la voie ferrée vers l'est. Divers lotissements ¹ s'ouvraient entre l'avenue Poincaré et l'avenue Maréchal-Lyautey. A cette occasion fut aménagé le tronçon du boulevard Trimolet compris entre les deux avenues et la rue Antoinette-Quarré ². La création d'une cité ouvrière par l'usine Terrot entraîna l'ouverture de la rue des Champs-Bonhomme et d'un tronçon prolongeant la rue Alix-de-Vergy ³. La rue des Ribottées avait été ouverte dès 1924 sans être aménagée.

En 1935, les installations « Petite Vitesse » de la gare de Dijon-Ville furent transférée à la gare Porte-Neuve ⁴ et cette dernière dut s'étendre encore vers le nord. La suppression du passage à niveau d'Épirey en fut une conséquence ⁵ ainsi que son remplacement par un pont de 5 m. de largeur ⁶.

Et soudain, la ville qui depuis 1870 assistait au massacre du domaine de Montmuzard sans soupçonner l'intérêt que présentait un pareil ensemble, la ville, qui envisageait alors la construction d'un stade, accueillit favorablement une offre de vente que lui firent des agents d'affaires ⁷. Il s'agissait d'acquérir une superficie de 45 ha. 70 a. 78 ca. représentant toute la portion orientale du domaine suivant un découpage qui permit d'aménager en 1932 et 1933 les voies prévues au plan d'aménagement de Dijon ; boulevards Paul-Doumer et Trimolet, rue du Stade, rue Ernest-Bouteiller. Le parc des Sports fut édifié en bordure des boulevards ⁸ en 1933, et inauguré le 21 mai 1934 par le président de la République Albert Lebrun. Il couvre 13 hectares et demi et les terrains de jeux qui l'entourent en couvrent plus de 8. En 1936, 11 hectares furent cédés à l'État pour l'établissement d'un hôpital militaire régional ⁹ et il fut achevé en 1942.

En dehors de la portion du domaine acquise par la ville, d'autres furent loties notamment en bordure de l'avenue Maréchal-Lyautey en 1931. Puis les étangs bien connus des patineurs dijonnais du début du siècle disparurent sous la chaussée du prolongement de la rue de Montmuzard, sur laquelle débouchèrent trois nouvelles

1. Dél. Cons. mun., 26 juillet 1927. Arr. préfet., 7 sept. 1927 (lotisseur : Sté Bernheim).

2. Dél. Cons. mun., 30 nov. 1932. Arr. préfet., 13 janv. 1933 (lotisseur : Sté Haour).

3. Dél. Cons. mun., 5 févr. 1929, 11 sept. 1931. Arr. préfet., 27 mars 1929.

4. Décision ministérielle, 10 mai 1935.

5. Décision ministérielle, 28 mars 1936.

6. Dél. Cons. mun., 31 août 1935.

7. Dél. Cons. mun., 8 nov. 1930, 14 févr. 1931.

8. Dél. Cons. mun., 15 juillet, 28 déc. 1931, 14 mars 1932.

9. Dél. Cons. mun., 10 oct. 1935, 1^{er} févr. 1936.

rues : Claude-Bouchu, Dom Edmond-Martène et François-de-la-Cuisine ¹ bientôt bordées de villas.

En 1948, s'élevèrent les bâtiments de l'Office public d'H.L.M. en bordure du boulevard Paul-Doumer, et de l'avenue Maréchal-Leclerc ² ouverte à cette occasion avec la petite rue de Dieppe.

* * *

Avec le quartier des Grésilles, encore inachevé, nous arrivons à la période moderne de l'extension ; nous ne citerons donc que des dates et des chiffres. Jadis cette colline, des Crésilles en 1271, des Crusilles en 1259, des Croisilles en 1240 ³ possédait une vignerie de 65 journaux. Le très vieux chemin de Dijon à Varois et Mirebeau la coupait en diagonale. Tenant compte de l'expérience de la guerre, une redoute ou batterie, fut construite en 1877-1878 au sommet, à la limite du finage.

Le site demeura si champêtre qu'en 1946 encore on pouvait lire un écriteau « Chasse interdite » à l'endroit où s'élève la cité d'Épirey. Déjà en 1941, la ville avait exproprié l'emprise du boulevard de ceinture traversant la colline suivant un tracé rectiligne d'ailleurs défectueux. Pour assouplir ce tracé en tenant compte davantage du nivellement, un nouveau plan d'aménagement de toute la colline fut étudié ; une zone destinée à satisfaire les besoins des constructeurs de maisons individuelles fut expropriée ⁴. L'État reprit alors le projet à son compte et l'orienta vers la conception à la mode : celle des immeubles collectifs ⁵. C'est ainsi que ce quartier de 42 hectares compte 15.000 habitants et quatre groupes scolaires. Une extension déjà amorcée groupera encore 3.600 habitants et deux écoles ⁶. Des centres sociaux et commerciaux commencent à s'édifier. Ce quartier, dont l'artère principale honore dans son nom les Martyrs de la Résistance ⁷ constitue une nouvelle

1. Dél. Cons. mun., 14 juin 1932. Arr. préfet., 2 août 1932 et 17 mars 1936.

2. Dél. Cons. mun., 24 mai 1948, 28 nov. 1949, 5 mars 1951.

3. Arch. mun., M 413.

4. Dél. Cons. mun., 28 nov. 1949, 13 mars 1950. Décret d'utilité publique, 17 mai 1951.

5. Plan directeur approuvé par le Cons. mun., 5 oct. 1953.

6. Dél. Cons. mun., 22 avril, 30 mai, 19 sept., 28 oct. 1960, 25 sept. 1961.

7. Les autres voies, à part l'avenue des Grésilles et la rue d'York, portent des noms de savants : Denis-Papin, Irène-Joliot-Curie, Henri Chrétien, Marc-Seguïn, Léonard-Euler, Réaumur, Lavoisier, les Frères-Lumière, Ampère, Arago, Laplace, Camille-Flammarion, d'Alembert, d'Arsonval, Appert, Thimonnier, Marc-Seguïn, Branly, Jacquard, Chardonnnet, Sainte-Claire-Deville, Lebon, Champollion, Volta, Becquerel (partie de l'ancien chemin latéral au chemin de fer).

paroisse : Sainte-Bernadette ¹. Le peuplement du quartier motiva l'élargissement à 30 m. de l'avenue Poincaré (R.N. 70) et du pont du chemin de fer ² ainsi que celui dit d'Épirey établi en 1935 ³, et la modification de la limite territoriale avec Saint-Apollinaire ⁴.

Après la dernière guerre l'extension de la gare Porte-Neuve déborda largement vers le nord avec l'installation d'un épi de triage entre ces deux ponts. Pour desservir les nouveaux quais de marchandises, la rue Léon-Maurice fut aménagée par accord entre la ville et le département, propriétaire de son emprise ⁵. Une zone industrielle de plus de 100 hectares est en cours d'aménagement avec un marché de gros, le long de la voie ferrée, autour de l'avenue de Dallas, des rues de Mayence, de Cracovie et des impasses Clément-Desormes, Ernest-Chaput, de Reggio et rue de Skopje ⁶.

Ainsi les ardents défenseurs du Dijon de 1870 ne reconnaîtraient plus ces quartiers où ils se battirent sans espoir, simplement pour l'honneur ; mais ils sauraient que leurs petits-fils, aux heures sombres de la défaite, furent dignes d'eux, car le stand militaire, où tombèrent tant d'entre eux, devenu dans son émouvante simplicité le Mémorial des Fusillés ⁷ témoigne de leur patriotisme, là-bas, à la lisière du Dijon d'aujourd'hui.

1. Dél. Cons. mun., 1^{er} juillet 1957. Architecte Belmont, de Paris.

2. Dél. Cons. mun., 6 févr. 1956, 22 juin 1959.

3. Dél. Cons. mun., 25 mars 1957, 9 févr. 1959.

4. Dél. Cons. mun., 4 mai 1959. Arrêté préfet., 25 avril 1960.

5. Dél. Cons. mun., 4 mai 1959. Dél. Cons. général, 12 déc. 1958.

6. Dél. Cons. mun., 7 oct. 1957, 10 févr. 1958, 17 mars 1959, 24 avr. 1961, 14 mai 1962.

7. Dél. Cons. mun., 18 mai 1946. Exprop. propriété contiguë sur Joly, 11 mars 1947.

LES QUARTIERS EXTÉRIEURS DE DIJON

par M. Roger GAUCHAT

2^e Partie

Dans la première partie de cette étude ¹, nous avons examiné le développement des quartiers du nord-ouest, du nord et de l'est en partant de la région des Perrières et de l'avenue Victor-Hugo, continuant par les quartiers de Montchapet, de l'avenue du Drapeau et de la Maladière, de la Porte-Neuve, des Grésilles et de Montmuzard.

Reprenant notre circuit autour de Dijon, nous étudierons les quartiers du sud-est, du sud et de l'ouest.

1. *Mém. de la Commission des Antiquités*, t. XXV (1959-1962), p. 283-334. La zone la plus proche des remparts, les faubourgs de l'Ancien Régime ont fait l'objet d'une étude dans le t. XXIII de ces *Mémoires* (1947-1953), *Les faubourgs de Dijon*, p. 280-343.

V. - QUARTIERS DU BOULEVARD VOLTAIRE DE LA FONTAINE DES SUISSES ET DES PÉJOCES

Cette région de la banlieue a déjà fait l'objet de deux études en 1941, l'une du chanoine Chaume ¹, l'autre concernant les domaines communaux ². Une promenade commentée y fut faite en 1955 par la Commission de linguistique et de folklore ³. Il est superflu de revenir sur les connaissances acquises ; seules certaines dates ou certains points seront précisés.

Le quartier du boulevard Voltaire, ceux de la Fontaine des Suisses et des Péjoces sont l'extension, par-delà le Suzon des Vieux-Terraulx, des faubourgs Saint-Michel et Saint-Pierre. Limités au nord par l'ancien chemin de Cromois, devenu le boulevard de Strasbourg, ils atteignent au midi la route d'Auxonne (Nationale n° 5-Royale n° 12).

Prolongeant les rues du Faubourg, des chemins franchissaient le Suzon ⁴ et s'éloignaient dans la campagne. Partant du Chemin Couvert, vers la Porte Bourbon, le sentier de Champmaillot qui passait jadis le Suzon à gué, bénéficiait depuis 1777 ⁵ d'un pont de bois établi pour faciliter l'accès du Jardin Botanique. Il n'en subsiste plus qu'un tronçon entre la rue Jean-Baptiste-Baudin et le boulevard Voltaire, qui, élargi en 1846 ⁶, devint la rue Maurice-Chaume.

Le chemin de Quétigny, notre rue de Mirande, passait sur le vieux pont Gaulpin, qui fut reconstruit en 1854 ⁷. Ce chemin, déjà réparé en 1679-1750 ⁸, était en fort mauvais état en 1786. Une lettre du 6 janvier 1786 ⁹, de M. Hébert, secrétaire du Roi en la Chancellerie et habitant Mirande, indique qu'il participait aux réparations du chemin pour 600 livres, M^{me} la Présidente de Rochefort ¹⁰ pour

1. *Mém. Comm.*, t. XXII, 1940-41, p. 174.

2. *Mém. Comm.*, t. XXII, 1940-41, p. 187.

3. Promenade du dimanche 24 avril 1955.

4. Le Suzon fut couvert par fractions : 1. Sur 60 m en amont de la rue d'Auxonne en 1864 ; 2. de ce point à la rue de Venise en 1895 (Dél. C.M. 8 avril) ; 3. de la rue de Venise à la rue André-Colomban en 1921 (dél. C.M. 24 mai) ; 4. de la rue André-Colomban au bd Carnot en 1926 (dél. C.M. 31 août).

5. Arch. dép. C 436. Dél. de Ch. Ville 14 juin, autorisation du 30 juin 1777.

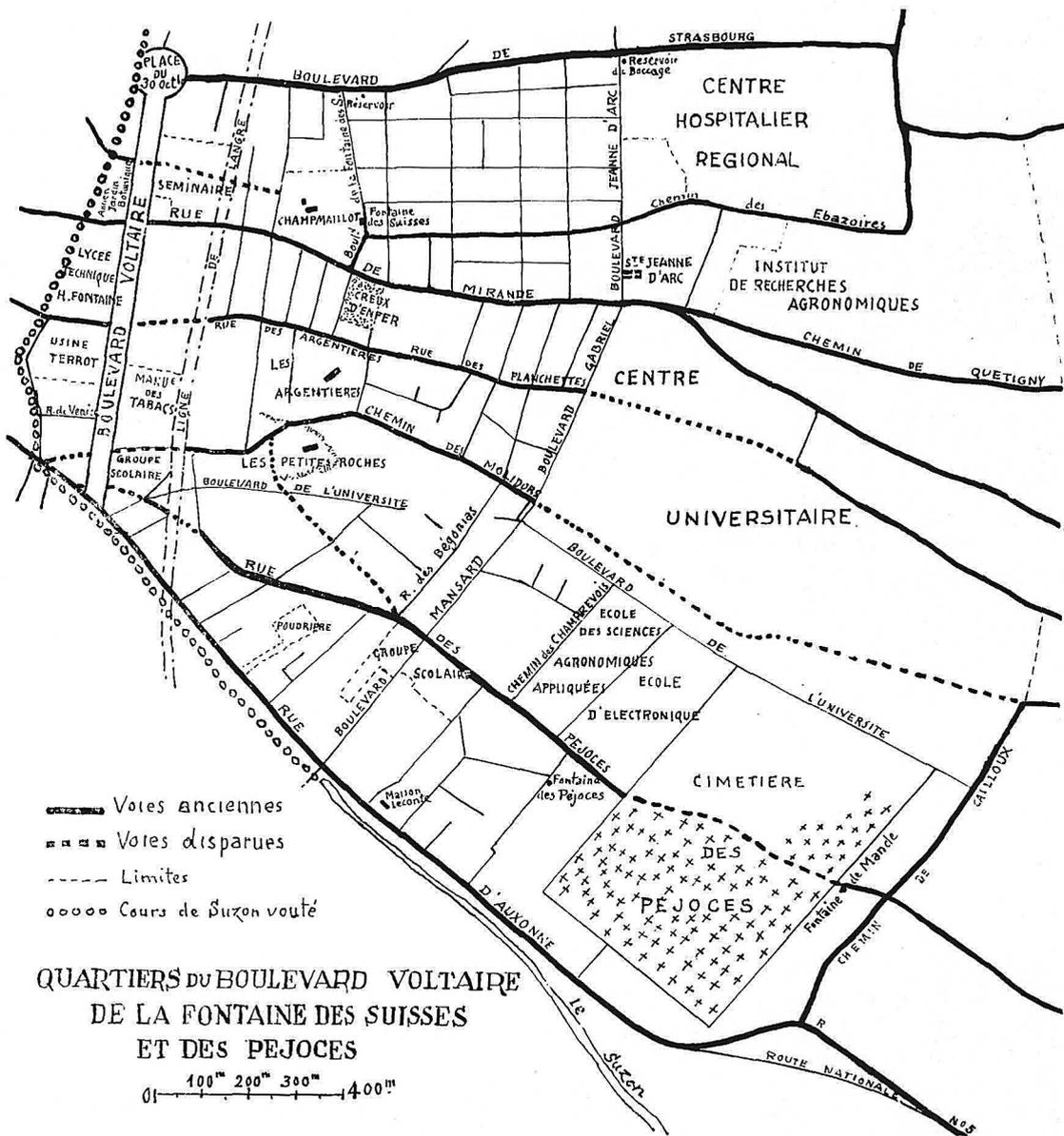
6. Délib. Conseil Municipal, 4 mai 1846.

7. Arch. mun., J 123 (Arch. Côte-d'Or C 3863. Dél. Cons. Mun., 8 août 1864).

8. Arch. dép., C 4408.

9. Arch. dép., C 438.

10. Odette Rigoley, relicte de Messire Languet de Rochefort, Président a mortier au Parlement, habitant Chevigny.



1 200 livres, le Collège des Godrans pour 1 200 livres ; il demandait l'aide de la Ville.

Les travaux furent adjugés le 14 septembre 1786 à Antoine Heintz, moyennant 5 600 livres et achevés en 1788. Mais il subsistait, à la hauteur du Creux-d'Enfer, une rampe escarpée à gravir et sans cesse dégradée. En 1855, on procéda à l'écrêtement du chemin, qu'on abaissa d'environ 2,50 m ¹ ; le niveau naturel encore visible est celui des propriétés situées vis-à-vis et au-delà du Creux-d'Enfer.

Plus au midi, la « ruelle », qui devint la rue André-Colomban, se continuait par le chemin des Argentières et celui des Planchettes qui gagne Mirande. Ce n'est qu'en 1877 ² qu'un pont de pierre vint remplacer la « planchette » qui y existait depuis la fin du xvii^e siècle.

La rue d'Auxonne (dite de Belle-Croix) finissait au pont de pierre sur le Suzon, construit par Dumorey en 1765 ³. De ce pont, la route s'éloignait selon son tracé actuel et deux chemins divergeaient l'un vers Mirande par les Petites-Roches et les Molidors, l'autre, celui des Péjoces (ou de Mague), était une très ancienne voie qui, interceptée après le cimetière, devait jadis passer au nord de la Rente de Morveau.

Coupant ces chemins, partant de la ville, il existait des voies transversales moins importantes, tel le chemin de la Motte-Saint-Médard à Champmaillot. Ce chemin, élargi en 1756 ⁴ et en 1846 ⁵, passait au-dessus de la Fontaine des Suisses, devant le Moulin-à-Vent et se prolongeait jusqu'au Creux-d'Enfer, d'où repartait une autre ruelle qui allait aux Molidors (rue Charles-Royer).

D'autres sentiers reliaient les grands chemins entre eux à travers les cultures, tel celui des Champs-Prévois ⁶.

Plusieurs sources jaillissaient en contre-bas du plateau, abondantes jadis et presque toutes taries aujourd'hui : la fontaine de Bergis, dite des Suisses depuis le siège de 1513, le Creux-d'Enfer, les Petites-Roches, les fontaines des Croches ⁷, des Péjoces ⁸, de Mandé et, plus à l'est, de la Combe-Arrault (dite Combe Barrault, d'où le pont Barrault pour l'aqueduc sous la route).

D'anciens domaines peuplaient cette région depuis le haut Moyen Age.

1. Dél. Cons. Mun. du 29 mai 1955.

2. Dél. Cons. Mun. 1^{er} mars 1877. Adjudication 9 juin 1977 (largeur 9 m).

3. Arch. dép., C 4082 et C 4062.

4. Arch. mun., J 43.

5. Dél. Cons. Mun., 3 septembre 1846. Acte du 21 octobre 1846.

6. Campus Evrardi (1247), Champ Euvrard (1341), Champ Prévoy (1368).

7. Arch. Mun., J 144 (1755), elle coulait encore par intermittence en 1930.

8. Fontaine au Poige (1349) à la Paijosse (1511).

D'abord, l'ancien domaine des Cisterciens de Theuley, qui s'étendait sur la rive méridionale du chemin de Crômois, entre le Suzon et l'actuel boulevard de la Fontaine-des-Suisses. Il couvrait près de 30 journaux. Vendus à Pierre Barbotte, abbé de Saint-Étienne, en 1224, les bâtiments, y compris le moulin sur le Suzon, furent brûlés en même temps que le faubourg, par ordre de La Trémouille, le 6 septembre 1513. Les Suisses établirent leurs batteries dans les ruines. En 1754, la création des Allées de la Retraite enleva 3 journaux moins 11 perches aux terres de Theuley, alors propriété de M. Naudot ¹, pour la moitié occidentale et de M. Claude Forey pour la moitié orientale ². Ce dernier entoura, en 1784, son terrain d'un mur dont il existe encore quelques portions après les morcellements du siècle dernier. En 1770, les deux parties provenant de M. Naudot et séparées par les allées de la Retraite appartenaient à l'ouest à M. Sauvageot, à l'est à M. Marchand, qui les possédaient encore en 1823.

La création des Allées de la Retraite à travers le domaine de Champmaillot a déjà été étudiée ³. Rappelons simplement que cette ancienne métairie des Maillot servit de cadre à la signature du traité, signé avec les Suisses, le 12 septembre 1513, et à la première entrevue des magistrats de Dijon avec le maréchal de Biron, pour la reddition de la place à Henri IV en 1595. Précisons aussi que le domaine, acquis le 1^{er} septembre 1791 par M. Maulbon sur les créanciers des Dames Jacobines ⁴, fut cédé à Pierre Besson en 1828. En 1830, on y installait des bains alimentés par la fontaine des Suisses. En 1850, les Sœurs Hospitalières de Nazareth y ouvraient un hospice pour Jeunes Filles. Besson vendit le domaine le 9 novembre 1881 à M^{me} Marie de Brosses, belle-sœur de M. de Saint-Seine. En 1884, les Mères de Dieu y établirent un pensionnat, qui n'eut qu'une existence éphémère. C'est alors que les Hospices civils de Dijon décidèrent d'acquérir Champmaillot ⁵ pour y installer un hospice de vieillards. Ce problème des vieillards avait déjà été soulevé en 1861 ⁶. Il fut repris en 1901 et résolu en 1903 ⁷ par la construction de l'asile actuel sur les plans de l'architecte Leprince. De nouveaux bâtiments furent édifiés et inaugurés le 7 mars 1953.

1. Arch. mun., K 127. P.V. d'arpentage du 7 mars 1754.

2. Arch. mun., K 114.

3. *Mém. Comm.*, t. XXII, p. 191.

4. Arch. dép., 9 Q 2.

5. Dél. Cons. Mun., 27 septembre 1901.

6. Dél. Cons. Mun. 10 mai 1861.

7. Dél. Cons. Mun. 29 avril 1902, 6 mai 1903. Décret d'utilité publique 14 novembre 1902. Acte d'acquisition 17 mars 1903. 18 000 m² et bâtiments pour 215 000 francs.

Les études déjà publiées sur le Moulin-à-Vent, les Argentières et la Raffinerie ¹ dispensent d'y revenir. En ce qui concerne la propriété des Petites-Roches, précisons que c'est M. Regneau qui bâtit en 1823 la maison d'habitation. M^{me} Regneau, née Lavirotte, la vendit en 1831 à Charles Dubois d'Aisy, maréchal de camp des armées du Roi, qui fit effectuer d'importantes transformations. En 1840, Jean Hélène Claude Nicolas Lory en fit l'acquisition et agrandit la maison en 1844. En 1891, elle passa aux mains de son fils l'historien et archéologue, Ernest Léon Lory, et, depuis 1934 elle appartient à ses héritiers.

Les allées de la Retraite ont été étudiées également ². Signalons que, d'après un tableau des propriétés de la Ville datant de la Révolution, elles ont été conservées, évidemment parce qu'elles assuraient la liaison entre la route d'Auxonne et le faubourg Saint-Nicolas, mais aussi parce qu'elles servaient aux exercices d'artillerie. Longtemps leur état fut pitoyable ; on y creusa des sablières. On^v finit par interdire ³, en 1830, aux voitures chargées de les emprunter, tellement elles étaient gâtées par des ornières et des bourbiers, qui les rendaient impraticables. Les quatre rangées de tilleuls furent remplacées par les deux rangées de platanes, déjà à demi détruites ; mais certains tilleuls des rangées extérieures subsistèrent jusque vers 1895.

* * *

Les allées de la Retraite, appelées pendant un temps cours Ignace, puis boulevard Voltaire, furent l'axe d'un quartier qui commença de belle façon et s'acheva bien modestement.

C'est en bordure de ces allées que fut établi en effet le Jardin Botanique de Legouz de Gerland, sur un terrain acquis le 28 mai 1770 ⁴. L'historique en a été fait par Ernest Lory ⁵ et Henri Poinso ⁶.

Précisons seulement qu'après son transfert à l'Arquebuse, le clos (87 a) fut vendu à M. Tainturier en 1834 ⁷. Le terrain, qui bordait les allées de la Retraite, entre la rue Maurice-Chaume et la place du 30-October, appartenait en 1770 à Sauvageot ⁸, grai-

1. *Mém. Comm.*, t. XXII, p. 187 à 192.

2. *Ibid.*

3. Dél. Cons. Mun. 1^{er} mai 1830.

4. Sur un sieur Lenoir qui l'avait acquis le 8 mars 1755.

5. *Moniteur de la Côte-d'Or*, 20 juin 1855.

6. *Mém. Acad. des Sciences et Belles-Lettres de Dijon*, t. CXIV, p. 97.

7. Délibération Conseil Municipal 19 juillet 1833. Adjudication du 15 février 1834.

8. Arch. mun. Plan K 22.

netier à la Porte-d'Ouche ; il fut morcelé en six lots en 1830. Entre la rue de Mirande et la rue André-Colomban, une vaste parcelle de terre labourable de 6 jx 3/4 fut adjugée le 15 février 1792 à Louis Jomain ¹, perruquier, pour 4 500 livres. Elle provenait du domaine du ci-devant Roi.

C'est sur cet emplacement que fut construite, en 1858, l'usine de reliure renommée d'Antoine Maître ². Et c'est dans cette usine qu'un asile de cinquante vieillards fut ouvert le 1^{er} janvier 1900 ³ et que fut installée, quelques années plus tard ⁴, l'École Primaire Supérieure et l'École Pratique de Commerce et d'Industrie, ensemble qui reçut le nom de Collège, puis de Lycée Technique Hippolyte-Fontaine ⁵. La portion acquise couvrait 20 203 mètres carrés ; il restait au nord, en bordure de la rue de Mirande, la maison bourgeoise et le jardin ; le tout fut acquis en 1927 ⁶ et le Suzon couvert fut incorporé au Collège la même année ⁷. Les vieux bâtiments de l'usine Maître furent détruits par un incendie et reconstruits en 1931-1932. Cinq propriétés furent acquises pour étendre le Collège jusqu'à la rue J.-B. Baudin, où de nouvelles constructions ont été édifiées en 1963. Sait-on qu'en 1897, on eut l'idée d'utiliser l'usine Maître pour en faire une caserne pour les soldats du 27^e R.I. ; le maire Morin-Gacon estimait qu'étant donné leur tristesse, leur austérité, il était inhumain de confiner des vieillards dans ces bâtiments d'aspect presque pénitentiaire ! On y renonça en toute logique et on y logea des écoliers !

Lors de l'adduction des eaux du Rosoir, on construisit en bordure du boulevard de Strasbourg un réservoir d'eau équilibré avec celui de la place Darcy. Une parcelle de terre fut acquise à cet effet en 1846 ⁸ sur M. Maulbon d'Arbaumont et, depuis cette époque, se dresse sur le réservoir la tour d'aspect moyenâgeux. On en profita pour élargir le sentier de 1 mètre, qui allait du chemin de Cromois à la Fontaine des Suisses, en achetant une bande de terrain de 7,67 m ⁹, ce qui forma un chemin de 8,67 m de largeur, embryon du boulevard de la Fontaine des Suisses ¹⁰.

Quelques années plus tard, le tracé de la ligne d'octroi modifia les abords des allées de la Retraite, dit alors cours Ignace. Cette

1. Arch. dép. Q 172.

2. *Mém. Acad. de Dijon*, t. CXIV, p. 135.

3. Dél. Cons. Mun. 9 juin 1897 et 11 janvier 1899.

4. Dél. Cons. Mun. 6 juillet 1900, 18 février, 19 mars, 25 octobre, 13 décembre 1901.

5. Devient Lycée Technique d'Etat en 1965.

6. Dél. Cons. Mun. 22 juillet 1924 et 16 avril 1925. Acte du 19 mars 1926.

7. Dél. Cons. Mun. 1^{er} juin 1926.

8. Dél. Cons. Mun. 6 novembre 1845. Acte du 5 août 1846.

9. Dél. Cons. Mun. 3 septembre 1846. Acte du 21 novembre 1846.

0. Dél. Cons. Mun. 17 août 1832, 21 mars 1883. Acte du 6 février 1884.

ligne fut matérialisée par un mur d'enceinte, qui longea tout le cours au levant. Ce mur, dont il existe encore un tronçon devant le séminaire, intercepta le chemin des Péjoces, celui des Petites-Roches, celui des Argentières et celui de Champmaillot. Il ne fut interrompu que par la route de Mirande, où un bureau fut établi.

Un nouveau chemin fut établi au bas des Petites-Roches pour aboutir, sur la route d'Auxonne ¹, au-delà du cours et du bureau d'octroi établi à son extrémité sud : c'est notre rue des Petites-Roches actuelle ; le chemin des Péjoces (rue Virginie-Ancelot) s'embranchait sur ce nouveau chemin ².

L'interception du chemin des Argentières obligea la Ville à ouvrir entre ce chemin et celui de Mirande, vis-à-vis l'entrée de Champmaillot, un chemin de 6 mètres de largeur ³, qui, élargi après la guerre de 1914, devint la rue de la Raffinerie.

Avec la seconde moitié du xix^e siècle commence le peuplement des faubourgs et leur extension sur la campagne. Déjà la rue d'Auxonne se bâtissait entre le pont de Belle-Croix et le cours Ignace, sur le terrain de Jean Soulier, à partir de 1858 ⁴. Puis le lotissement de la parcelle voisine ⁵, en 1864, par les héritiers Garçon, donna naissance à la rue de Venise et entraîna la suppression du tronçon du chemin des Petites-Roches, entre la rue d'Auxonne, où il débouchait, et le cours Ignace. En 1865, le charpentier Vincent Niquet fut autorisé à jeter une passerelle en bois sur le Suzon, à l'extrémité de la rue de Venise. En 1877, le Conseil Municipal décida ⁶ de la remplacer par une voûte de 6 mètres et qu'un ouvrage semblable serait exécuté pour le chemin qui devint la rue André-Colomban.

Vers 1830, Antoine Verrière avait aménagé un clos en bordure du chemin de Cromois. Le 15 janvier 1863, sa veuve le céda à M. Brocard, qui le lotit en 1864 et y ouvrit cette impasse qui porte encore le nom de clos Verrières.

Plus au sud, Jean-Baptiste Viard, qui possédait une belle vigne au lieu-dit évocateur « La Goutte d'Or », y traça en 1869 la rue des Bons-Amis pour la lotir ⁷. Ce lotissement fut d'ailleurs écorné par le chemin de fer ⁸. L'implantation de la voie ferrée, en 1870,

1. Arrêté préfectoral du 19 août 1852. Bornage approuvé par Dél. Cons. Mun. 9 juin 1879.

2. Tronçon abandonné vendu à Morizot. Dél. Cons. Mun. 30 juillet 1890.

3. Dél. Cons. Mun. 9 mai, 25 novembre 1854, 24 mars 1855. Arrêté préfectoral 10 mai 1855.

4. Parcelle 224. Section Q du cadastre.

5. Parcelle 225. Section Q du cadastre.

6. Dél. Cons. Mun. 1^{er} mars 1877.

7. Parcelle 522-526-525. Section M du cadastre.

8. Décision ministérielle 30 avril 1869. Travaux achevés en 1872.

entraîna la rectification ou l'aménagement de nouveaux chemins, pour donner des débouchés aux voies interceptées. Ainsi, un chemin de 4 mètres fut ouvert après le passage à niveau, entre la route et le chemin des Péjoces. Élargi en 1900, il devint la rue de la Goutte-d'Or¹. Un autre chemin raccorda le chemin des Péjoces à celui des Petites-Roches. Il fut dénommé plus tard rue Ernest-Lory. Un chemin latéral fut ouvert entre le tronçon désaffecté du chemin des Argentières et la rue de Mirande². On avait envisagé pour celle-ci un pont sur la voie ferrée³, au lieu du passage à niveau qui fut exécuté. Cette question des passages à niveaux, devenus d'autant plus gênants que le peuplement s'accélérait à l'est, fut soulevée dans son ensemble une vingtaine d'années après leur installation. Pourtant, ce n'est que le 21 septembre 1906 que le Conseil municipal décida de demander la suppression des passages à niveau, par déviation de la ligne ou autrement. En 1911⁴, un projet fut établi avec une grande déviation ; il était évalué 15 millions. En 1931, un projet d'exhaussement des voies fut étudié et même approuvé par le Ministre⁵. Mais le Conseil Municipal, revenant sur son acceptation, demanda l'étude d'un projet de déviation⁶. D'après ce projet, la ligne devait être déviée sur 3 350 m, avec un passage en souterrain de 831 mètres, auquel faisait suite une tranchée de 50 mètres, pour aboutir à la gare Porte-Neuve, reportée vis-à-vis de la rue de l'Est. Toutes les rues ou chemins rencontrés étaient franchis par passage inférieur ou supérieur ; mais il fallait conserver une voie pour desservir les embranchements particuliers du Gaz, des Tabacs, de l'Entrepôt frigorifique et des Docks. Ce n'était donc qu'une solution très imparfaite et le projet se dilua dans une discussion sordide de surtaxe et de centimes additionnels. La guerre survint et la S.N.C.F., reprenant le projet d'exhaussement des voies, plus réalisable, le fit déclarer d'Utilité publique⁷. Les travaux commencèrent en 1941 et la Ville donna son accord sur les dispositions techniques du projet⁸, qui comportait la suppression des passages à niveau de la rue Clément-Janin, de la rue d'Ausonne et de la rue des Petites-Roches, lequel fut déplacé en fonction du boulevard de l'Université projeté au Plan d'urba-

1. Dél. Cons. Mun. 28 juin 1897.

2. Tous ces chemins furent cédés à la Ville par la C^o P.L.M. par acte administratif du 7 avril 1875.

3. Dél. Cons. Mun. 1^{er} juillet, 14 septembre 1869.

4. Dél. Cons. Mun. 14 juin 1912.

5. Dél. Cons. Mun. 14 février 1931, 8 novembre 1933. Approbation ministérielle du 22 novembre 1934.

6. Dél. Cons. Mun. 29 janvier, 27 février 1935.

7. Décl. d'Utilité Publique 31 octobre 1940. Arrêtés ministériels du 7 janvier et 25 février 1941.

8. Dél. Cons. Mun. 7 décembre 1940, 22 février et 4 octobre 1941.

nisme. Pour le même motif, un pont-double fut établi aux Lentillères. Les travaux suspendus par l'autorité allemande, le 13 juin 1942, furent repris ¹ et achevés en 1955.

Le projet avait été étudié de façon à être poursuivi par la suppression des passages à niveau de la rue de Mirande et du boulevard de Strasbourg. Cette seconde phase commença en 1959 ² pour s'achever en décembre 1961.

L'existence de la voie ferrée fut sans doute l'une des causes déterminantes de la construction de la Manufacture des Tabacs, en bordure du cours Ignace, en 1876 ³. Cette manufacture, agrandie au nord en 1911 ⁴, ne justifie plus son nom, puisque la main diligente des ouvrières est maintenant remplacée par les machines automatiques les plus modernes ⁵.

En 1878, la Société des Écoles libres catholiques acheta un vaste terrain le long du cours Ignace pour y construire le grand bâtiment du Séminaire. La Société acheta à la Ville le mur d'octroi ⁶, qui clôture encore l'établissement. Lors de la vente aux enchères, en 1911, des biens de l'Église saisis par l'État, il faillit être acquis par la Ville pour y installer l'École Primaire Supérieure de Jeunes Filles, réclamée par le Conseil général depuis 1907. Cependant, Mgr Dadole réussit à se le faire adjudger et le rendit ainsi à l'Église.

En 1879, la Société des Docks acheta les terrains demeurés libres ⁷ entre la manufacture et les propriétés bordant la rue de Mirande. Le tronçon, du chemin des Argentières et celui établi par la Compagnie P.L.M. le long des voies, devenus sans objet, furent vendus à la Société des Docks ⁸, sauf le débouché du chemin sur la rue de Mirande, qui servit d'assiette au bureau d'octroi bâti en 1876 (démoli en 1962).

En 1882, une salle de bal fut bâtie par Foveau ⁹, le long du Suzon, sur un terrain loué à Philémon Christian, à l'emplacement du cinéma Eldorado. On y accédait par une passerelle sur le Suzon. Il eut vite une renommée de bon aloi dans ce quartier qui se peu-

1. Dél. Cons. Mun. 8 décembre 1950. Le pont de la rue d'Auxonne fut livré à la circulation le 24 janvier 1956.

2. Dél. Cons. Mun. 22 juin, 9 novembre, 6-5 octobre 1959, 16 février 1960. Arrêté d'utilité publique du 21 décembre 1959.

3. Dél. Cons. Mun. 28 octobre 1875. Traité avec l'Etat, approuvé par le Cons. Mun. le 27 décembre 1875. Arrêté d'utilité publique 15 janvier 1876, qui autorise la Ville à acquérir 2 ha 28 a 95 ca que la Ville recède gratuitement à l'Etat par acte administratif du 30 décembre 1881 (2 ha 06 a 78 ca).

4. Dél. Cons. Mun. 4 août 1910 et 10 février 1911.

5. Fabrication arrêtée en 1968 et transférée dans une usine nouvelle, rue de Cracovie.

6. Dél. Cons. Mun. 15 août 1879 et 17 août 1881.

7. Sur M. d'Arbaumont. Acte du 25 août 1879, reçu Japiot, notaire.

8. Dél. Cons. Mun. 21 août 1891 et 22 avril 1892.

9. Arch. C.-d'Or XI Sb/59.

plait rapidement. Si rapidement qu'un groupe scolaire devenait indispensable ; il fut édifié en 1887-1888 au midi de la manufacture, sur le cours devenu boulevard Voltaire ¹. Les créateurs des allées de la Retraite, en 1754, avaient ménagé, à leur débouché sur la rue d'Auxonne, le tracé d'une place ovale, qu'avait respecté le Département lors de la construction de la prison. D'un cœur léger, la Ville abandonna cette idée de place pour un alignement qui permettait de récupérer l'emplacement d'une crèche ² au sud de l'école.

Cette crèche fut agrandie en 1928 et le bureau d'octroi ³, qui faisait l'angle de la route, disparut en 1937.

Sur la rue André-Colomban, au débouché du pont sur le Suzon, Charles Terrot bâtit en 1887, dans une petite propriété, un atelier de cycles, qui prospéra si bien qu'il absorba peu à peu les propriétés voisines jusqu'au boulevard Voltaire, et au midi jusqu'au lavoir, qui avait été construit vers 1900 en bordure d'une petite ruelle ouverte par la Société Foncière et aujourd'hui supprimée. Les grands bâtiments de l'usine furent édifiés à partir de 1926 ; l'usine appartient aujourd'hui à la Société INDENOR.

* * *

Déjà vers 1875, les terrains bordant le boulevard de Strasbourg, au nord de Champmaillot, avaient été morcelés et d'étroites rues y furent ouvertes, qui devinrent la rue Pierre-Larché et le tronçon septentrional de la rue Jules-Violle.

En 1880, les vastes terres à cultures qui s'étendaient entre le chemin de Cromois et la rue de Mirande, jusqu'au stand du Bocage créé l'année précédente par la Société de Tir, dont le bienfaiteur était M. de Massiac, appartenaient à deux propriétaires et étaient traversés par le chemin des Ebazoires. Au nord de ce chemin, les parcelles cadastrales K 14 et K 20 appartenaient à Jean-Jules Maulbon d'Arbaumont. Au midi de ce même chemin, la parcelle K 19 *bis* appartenait à Catherine-Agathe Retz, venue de Sébastien Morel, vice-président du Tribunal civil, dont les ancêtres l'avaient acquise le 8 mai 1745 de Jacques Coindé, procureur à la Chambre des Comptes.

Ces terres furent acquises par la Société Foncière ⁴, qui y ouvrit un lotissement qui fut certainement l'une des plus belles réalisa-

1. Dél. Cons. Mun. 26 mai et 21 août 1886.

2. Dél. Cons. Mun. 16 décembre 1887.

3. Dél. Cons. Mun. 7 juillet 1914 (décide la démolition).

4. Sur M. d'Arbaumont le 5 juillet 1880. Sur M^{me} Morel-Retz le 30 janvier 1880.

tions de ce genre à Dijon au XIX^e siècle. Là furent tracés et aménagés le boulevard de la Fontaine-des-Suisses, le boulevard de la Défense, l'avenue du Stand et neuf autres rues ¹, avec la petite place Jean-Bouin. Cet immense lotissement fut approuvé par la Ville ², qui en profita pour réserver un terrain destiné à l'agrandissement éventuel du Réservoir ³, terrain qui fut revendu après la dernière guerre, le réservoir ayant perdu une partie de son intérêt après l'adduction des eaux de la Saône. La Société de Tir, qui avait des difficultés financières, vendit le Stand du Bocage à la Ville ⁴ en 1914 et cette dernière le lui concéda ⁵.

Les boulevards furent plantés d'arbres et si ce quartier bien aéré et bien loti fut assez lent à se peupler, c'est qu'il ne pouvait être desservi en eau potable, son altitude étant supérieure au niveau des réservoirs.

Dès qu'en 1938 le réservoir dit « du Bocage », à l'angle nord-ouest du Stand, put accueillir et distribuer les eaux de la Saône ⁶, les constructions se multiplièrent dans les jardins et les clos de ce quartier, dont Marcel Martinet fit naguère un aimable croquis dans la *Revue de Bourgogne* ⁷.

Plus bas, entre le chemin de fer et le Creux d'Enfer, trois propriétaires s'entendirent en 1921 pour lotir leurs terrains et ouvrir les rues qui furent dénommées : Joachim-Durandeu, Nicolas-Fêtu, Charles-Brugnot et Jules-d'Arbaumont, laquelle fut prolongée jusqu'au chemin des Petites-Roches, par arrangement avec un autre propriétaire (M. Lory). Le chemin des Argentières fut transformé en rue et la rue de la Raffinerie fut élargie ⁸. Dans le voisinage, la rue Cardinal-Petit-de-Julleville a été ouverte plus récemment ⁹.

Le terrain situé au nord, entre la ligne de Langres et Champmaillot, fut loti en 1924. La rue Charles-Mazeau y fut ouverte, la rue Jules-Violle y fut prolongée jusqu'à la rue de Mirande. Vers 1930, toutes ces rues étaient bordées de maisons.

1. Rues du Creux d'Enfer, du Point du Jour, de Beauregard, du Bocage, de Thyard, du Château d'Eau, de Champmaillot, des Ebazoires (chemin élargi) et du Moulin à Vent.

2. Dél. Cons. Mun. 17 et 24 août 1882, 21 mars 1883.

3. Dél. Cons. Mun. 21 avril et 31 mai 1883. Acte du 13 octobre 1883.

4. Dél. Cons. Mun. 23 décembre 1913, 16 mars 1914. Acte du 4 avril 1914. Il avait été acquis sur la Société Foncière, le 20 février 1882 (27 220 m² pour 25 000 francs).

5. Dél. Cons. Mun. 28 avril 1914.

6. Dél. Cons. Mun. 26 janvier 1936. Adduction des eaux de la Saône déclarée d'utilité publique 7 mai 1936. Travaux adjugés le 17 juin 1937.

7. *Revue de Bourgogne*, année 1912, n^o 1, p. 55.

8. Demande des 3 propriétaires 16 novembre 1921. Dél. Cons. Mun. 27 février 1923.

9. Arrêté préfectoral 1^{er} juin 1960.

Après le Creux d'Enfer, on ne rencontrait au levant qu'un sentier de 3 mètres, qui rejoignait le chemin des Planchettes. Tous les terrains qui s'étendaient à l'est de ce sentier jusqu'à l'actuel boulevard Gabriel appartenaient en 1922 à un seul propriétaire, qui décida de les lotir en 1923 et 1924 ¹. Là furent aménagées les rues Constant-Pierrot, Nicolas-Bornier, Louis-Boulangier et une autre parcelle fut lotie au sud du chemin des Planchettes ². Le sentier de 3 mètres fut élargi lors de ce lotissement et devint la rue Henri-Joly (qui fut encore élargie à l'ouest en 1956) ³.

Au nord de la rue de Mirande, la rue du Bocage fut prolongée jusqu'à cette rue, depuis le chemin des Ébazoires en 1926. Déjà en 1921, un lotisseur ⁴ avait tracé, après la rue du Bocage, une rue de 6 mètres, dite rue Hugues-Picardet, qui fut élargie en 1961. Entre ces deux voies fut ouverte en 1934 l'impasse dite « de Quetigny » ⁵, dans un vaste terrain où fut édifée la chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc, en 1935. Au-delà de la « fourche » des routes de Quetigny et de Mirande, les terrains étaient déjà morcelés et, depuis 1925, ils se couvraient de maisons.

En 1932, la construction d'un groupe d'habitations à loyer modéré ⁶ donna lieu à l'ouverture de la rue Charles-Aubertin et au prolongement de la rue Nicolas-Bornier ⁷ vers la rue des Bégonias.

En 1954, les propriétaires des terrains bordant au levant la rue Charles-Royer (ancien chemin, élargi, des Molidors au Creux d'Enfer), s'entendirent entre eux pour remembrer leurs parcelles conformément à la nouvelle législation ⁸. Ce fut le premier remembrement de ce genre à Dijon. Ils aménagèrent, pour lotir, la rue qui porte le nom d'Henri Degré ⁹, cet architecte qui a tant fait pour l'avenir de Dijon, au siècle dernier.

* * *

Les pentes méridionales de la colline, entre le chemin des Molidors et la route d'Auxonne, étaient demeurées longtemps cultivées en jardins et en vignes. En 1858, un pépiniériste, Louis Leconte,

1. Parcelles 85-86-97-88-89-90-91. Section L à Henri Munier de Mirande.

2. Lotissement Tessanne, autorisation 29 mai 1942, la rive nord avait été lotie en 1924 par Michelerne.

3. Dél. Cons. Mun. 28 mai 1956.

4. Baumann, parcelle 72, section K.

5. Dél. Cons. Mun. 8 novembre, arrêté préfectoral 30 décembre 1933, lotisseur Société Immobilière de Saint-Michel.

6. Dél. Cons. Mun. 28 avril 1931.

7. Dél. Cons. Mun. 30 janvier 1932.

8. Arrêté préfectoral de remembrement 9 juin 1954.

9. Arrêté préfectoral de lotissement 20 mai 1957.

acheta ¹ en bordure de la route un terrain, à 900 mètres de la prison qui s'édifiait. Il le clôturait et y bâtissait sa maison en 1861.

Juste au nord de ce clos, mais sur le chemin des Péjoces, l'abbé Beutot et M. Guibaudet faisaient don à la fabrique de l'église Saint-Pierre en 1878, malgré l'avis défavorable de la Ville ² d'un vaste clos destiné à l'œuvre de l'ouvrier des Jeunes Filles de la paroisse. Ce clos Saint-Pierre, inutilisé, fut revendu en 1889 ³.

En 1867, Henri Degré avait déjà préconisé le transfert du cimetière au clos Lecomte. Lorsqu'en 1876 le docteur Blondeau fit choix d'un emplacement, il proposa de l'établir un peu plus loin entre les sources des Péjoces et de Mandé.

En 1881 et 1882, les terrains furent acquis ⁴, soit 13 hectares et demi. En 1917, une extension fut amorcée au levant ; complétée et régularisée en 1925 ⁵. Puis, en 1940, à l'occasion des inhumations de soldats allemands, une nouvelle extension fut décidée ⁶. Enfin en 1947, devant la multiplication des concessions de longues durées, il fut décidé de doubler le cimetière ⁷.

Basée également sur l'isolement de ce quartier, la construction d'une poudrière rue d'Auxonne fut décidée en 1885. Une rue de 6 mètres fut ouverte après la rue de la Goutte-d'Or, en 1889, par Pierre Guibaudet ⁸ ; elle a conservé son nom et fut élargie en 1931 à l'occasion du morcellement du terrain qui la bordait à l'ouest ⁹.

Ce n'est que dix-sept ans plus tard, en 1906, qu'une nouvelle rue fut aménagée entre le chemin des Péjoces et celui des Molidors, la rue des Bégonias ¹⁰.

Pendant quinze ans, elle demeura seule au milieu des jardins et des vignes. En 1921, Baumann ouvrit la rue Pierre-Travaux pour lotir un terrain situé à l'ouest. La rive orientale de cette rue se peupla avec la construction d'un groupe de pavillons en 1954 ¹¹. Puis, en 1924, les rues Martin-de-Noirville et Nicolas-Lenoir furent ouvertes ¹², mais non aménagées. Moins éloignée, la rue Général-

1. Acte du 3 février 1958.

2. Dél. Cons. Mun. 19 septembre 1878. Acte du 31 août 1877 et 3 juillet 1878. Parcelles 257-258-259-260-261-262. Section M. 48 a 99 ca.

3. Dél. Cons. de Fabrique 18 mai 1888. Décret du 15 mars 1889.

4. Dél. Cons. Mun. 11 août 1876, 25 juin 1877, 12 décembre 1879, 21 avril 1880, 14 février, 20 mai, 21 novembre 1881, 13 janvier et 12 octobre 1882.

5. Dél. Cons. Mun. 16 juin 1925.

6. Dél. Cons. Mun. 6 septembre 1940.

7. Dél. Cons. Mun. 3 février, 31 mars 1947, 26 avril 1948, 28 novembre 1949. Expropriation de 19 ha 75.

8. Parcelle 517, section M.

9. Dél. Cons. Mun. 2 février 1931.

10. Parcelles 414, 415, 416, 417, 418, 419, section M, lotisseur Baumann.

11. Dél. Cons. Mun. 30 avril 1951, 29 septembre 1952, 30 novembre 1953.

12. Parcelles 340, 341, 342, section M, lotisseur Sté Bernheim.

de-Nansouty fut aménagée en 1926¹ et les terrains situés entre la rue Pierre-Travaux et la rue des Bégonias, morcelés en 1927, furent desservis par une impasse à qui l'on donna le nom du lieu-dit : « En Cariotte ».

Et voici que, soudain, le développement du quartier des Péjoces prit un essor imprévu. La recherche d'un emplacement pour un groupe d'habitations à « bon marché », comme on disait alors, inspira l'idée d'aménager un tronçon du boulevard de ceinture prévu au plan d'Aménagement ; ainsi naquit la portion méridionale du boulevard Mansard² ; l'acquisition d'un terrain plus éloigné permit la création d'un autre groupe et de la rue Le Jolivet³. Le boulevard Mansard fut prolongé et le boulevard Gabriel ouvert en 1942⁴, mais ils ne furent aménagés qu'au printemps 1949⁵. La petite placette ménagée à la jonction des deux boulevards fut réservée lors d'une construction en 1959⁶ devant deux « immeubles-tours » construits en 1955⁷.

Le clos Leconte fut à son tour morcelé et la rue des Grands-Champs y fut tracée en 1933⁸. A la même époque, un petit morcellement ouvrait sur le chemin des Molidors, l'impasse Brœderlam, alors qu'au-delà du cimetière, deux lotissements⁹ alignaient leurs maisons le long de la route au lieudit « Le Pont Barrault ».

La présence des groupes « d'habitations à bon marché » amena tout naturellement la Ville à prévoir un groupe scolaire à proximité : les terrains furent acquis à partir de 1935¹⁰ à l'angle du boulevard Mansard et du chemin des Péjoces ; la superficie en fut complétée en 1949¹¹ et les bâtiments s'élevèrent à partir de 1954. Le chemin des Péjoces fut élargi en 1937 entre la rue Guibaudet et le boulevard Mansard¹² et c'est en 1949, pour dégager la circulation aux abords du cimetière, que l'aménagement de la rue des Péjoces fut

1. Dél. Cons. Mun. 20 avril, arrêté préfet. 3 juin 1926.

2. Dél. Cons. Mun. 3 janvier 1929, 14 mars 1932.

3. Dél. Cons. Mun. 3 janvier 1929, arrêté préfet. 15 janvier 1929. Son tracé fut coudé pour longer ultérieurement la déviation du chemin de fer projetée à cette époque.

4. Arrêté d'utilité publique 5 juillet 1941. Ordonnance d'expropriation 3 janvier 1942.

5. Inauguration le samedi 9 avril 1949.

6. Dél. Cons. Mun. 4 mai 1959.

7. Arrêté préfectoral d'autorisation 25 juin 1955.

8. Dél. Cons. Mun. 30 novembre 1932, arrêté préfet. 13 janvier 1933, lotisseur Sté Bernheim.

9. Terrains Hauser de Blandin-Vallière, lotis par Ignace, dernières ventes régularisées par autorisation du Maire du 6 janvier 1936, terrain de Fonremis, autorisation du Maire 27 mars 1942.

10. Dél. Cons. Mun. 13 avril 1935, 14 mars 1936 et 10 février 1940 (88 à 75).

11. Dél. Cons. Mun. 13 décembre 1948, 28 mars et 4 juillet 1949.

12. Dél. Cons. Mun. 16 mars 1935, 5 décembre 1936, 13 février, 17 avril 1937.

poursuivi jusqu'au cimetière¹ et que fut transformé en rue le chemin d'isolement qui longeait celui-ci jusqu'à l'entrée principale.

Pendant la guerre, les Ponts et Chaussées rectifièrent le tracé de la route d'Auxonne², à l'est du cimetière, en supprimant ainsi un virage où se multipliaient les accidents. Les travaux amorcés pendant l'hiver 1942-1943 demeurèrent inachevés jusqu'à leur terminaison en mai 1950. L'ancien tracé délaissé fut cédé à la Ville³ et devint la rue de Neuilly.

Après la dernière guerre, des ramifications se greffèrent sur le réseau des voies existantes. C'est ainsi que s'élargit⁴ peu à peu un très vieux sentier qui joignait la rue des Péjoces aux Petites-Roches ; il prit le nom du lieu-dit : rue En-Trepey. Sur la rue Le-Jolivet s'embrancha l'impasse Docteur-Domec, à l'occasion d'un petit lotissement⁵. Sur la rue Général-de-Nansouty, un autre lotissement groupa ses maisons neuves autour de la rue Nicolas-Enfert⁶.

Prenant boulevard Mansard, un lotissement de 41 lots⁷ développa au levant des deux immeubles-tours, la rue Beethoven et les impasses Richard-Wagner et Jean-Sébastien-Bach.

En prévision de la construction d'une cité de relogement, un vaste emplacement fut exproprié par la Ville en 1958⁸ à l'angle de la rue des Péjoces et du chemin de la Fontaine-des-Péjoces. La rue Louis-Braille y fut tracée et aménagée à la fin de 1959 à l'occasion d'un morcellement de quelques lots sur sa rive méridionale⁹.

Le long des terrains expropriés en 1949 pour l'extension du cimetière et encore en culture, la rue Fernand-Holweck fut aménagée en juillet 1961. C'est entre cette voie et celle expropriée en 1957 pour installer l'égout de la Cité Universitaire¹⁰ que s'édifia en 1961-1962 le Centre de Recherches d'Électronique et l'École Eurélec, sur un terrain acquis en partie par la Ville de Dijon¹¹.

1. Dél. Cons. Mun. 28 mars, 13 décembre 1948, 24 janvier 1949.

2. Arrêté préfectoral 27 janvier 1941, arrêté ministériel 3 février 1941.

3. Dél. Cons. Mun. 29 septembre 1952, Dél. Comm. Dép. 26 mars 1953.

4. Dél. Cons. Mun. 7 mars 1942, 1^{er} juillet 1957, 5 mai 1958, 27 septembre 1961, lotissement Berthet, autorisé le 21 mai 1941.

5. Arrêté préfet. 9 mars 1953, lotissement des « Castors Dijonnais ».

6. Arrêté préfet. 6 juillet 1954, lotissement des Etablissements Terrot et C^{ie}.

7. Arrêté préfet. 2 janvier 1957, lotissement E. Berger.

8. Dél. Cons. Mun. 1^{er} juillet 1957, 10 février, 5 mars, 30 juin 1958, Ordonnance d'expropriation 13 novembre 1957.

9. Arrêté préfet. 10 novembre 1959.

10. Dél. Cons. Mun. 1^{er} juillet, 7 octobre 1957, 10 février 1958, Ordonnance d'expropriation 13 novembre 1957.

11. Dél. Cons. Mun. 5 décembre 1960, 31 janvier, 24 avril, 25 septembre 1961.

Entre cet établissement et le domaine des Champs-Prévois furent expropriés, en 1963, les terrains nécessaires à la construction de l'École Nationale des Sciences Agronomiques appliquées ¹.

Presque tous les terrains situés au levant des boulevards furent d'ailleurs réservés par le Plan d'Urbanisme à des établissements publics ², qui se grouperont autour de l'important Centre Universitaire qui va réunir les diverses disciplines de l'Enseignement supérieur sur ses 53 hectares ³. La première pierre de la Faculté des Sciences fut posée le 6 novembre 1950. L'architecte était alors Gaston Paris ; après son décès, les plans furent refaits par l'architecte départemental Roger Barade ; elle fut inaugurée le 12 octobre 1957 ⁴. Les nombreux pavillons d'habitation des étudiants, la Bibliothèque, les Facultés des Lettres et de Droit sont achevés (1966). Le boulevard de l'Université, qui va limiter l'ensemble au midi s'amorce à partir du viaduc des Petites-Roches pour desservir un groupe important de bâtiments d'habitation ⁵. Un Centre de Documentation pédagogique, un Institut de Biologie alimentaire, un Institut universitaire de Technologie, un club et deux restaurants complètent l'ensemble.

Au nord, sur la route de Quétigny, l'Institut National de la Recherche agronomique se développe sur plus de 20 hectares ⁶.

Plus au nord encore, le Centre hospitalier régional silhouette ses bâtiments modernes au sommet du Montmusard ⁷. Il couvre 20 hectares et a été construit à partir de 1945 sur les plans de Michel Roux-Spitz et Roger Barade, et inauguré le 1^{er} décembre 1962. Il borde le boulevard Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny ⁸ et donne à Dijon l'équipement médical qui lui manquait. Il englobe l'emplacement du Stand du Bocage, transféré à la Colombière ⁹.

Au midi de l'hôpital et en contiguïté s'élève la Faculté de Médecine, édiflée de 1965 à 1968.

1. Dél. Cons. Mun. 14 mai, 3 décembre 1962. Arrêté utilité publique 19 octobre 1962. Architectes Guillaume et Pépin.

2. D'après des études de 1945. Voir aussi Dél. Cons. Mun. 11 juillet 1961.

3. D'après des études du 16 février 1940, 30 octobre 1961, Ordonnances d'expropriation du 20 août et 4 décembre 1951, 6 octobre 1956, 2 novembre 1959. Sa superficie doit être augmentée.

4. *Souvenir du 12 octobre 1957*. Recueil des discours prononcés, publication de l'Université.

5. Dél. Cons. Mun. 5 février 1962, 30 octobre, 4 décembre 1961.

6. Terrain acquis en 1957. Permis de bâtir du 19 janvier 1961.

7. Plans du 15 novembre 1954, Dél. Cons. Mun. 30 juin 1952, 20 avril, 6 juillet, 30 novembre 1953, 22 décembre 1958.

8. Chemin de Cromois élargi à 20 m en 1954.

9. Dél. Cons. Mun. 27 juin 1955.

VI. – LES QUARTIERS DES POUSSOTS ET DES LENTILLÈRES

Situés entre les routes d'Auxonne et de Longvic, les climats des Poussots et des Lentillères forment le quartier bas de Dijon. Au XVIII^e siècle, le faubourg Saint-Pierre se terminait à la maison de Retraite des Jésuites et, lorsque fut instaurée, au siècle suivant, la ligne d'octroi, le bureau et la barrière établis à l'angle du boulevard Voltaire et de la route d'Auxonne, marquaient le commencement du quartier des Poussots.

Cette plaine d'alluvions, limitée au nord par l'immense Pasquier de Bray et le Suzon, était au Moyen Age couverte de vignes¹ et, à la fin du siècle dernier, il en existait encore 5 à 6 hectares, qui avaient survécu aux destructions du phylloxéra. Plusieurs trouvailles archéologiques, signalées à notre Commission, ont été faites aux Poussots et notamment aux Lentillères.

Peu de chemins traversaient cette plaine : le chemin des Lentillères, qui s'embranchait sur la route de Longvic à la hauteur de la Croix-Mâchefer, allait se perdre dans les terres ; le chemin des Ronces, plus au sud, servait de limite au finage. Sur la route d'Auxonne, un seul chemin prenant à la hauteur de la place Salengro, traversait le Suzon à gué et allait disparaître au fond des Poussots. Un seul habitat existait : la ferme ou Rente de Bray², à l'extrémité orientale du finage.

Le Paquier de Bray, entre la route d'Auxonne et le Suzon, formait depuis la Retraite une langue de terre étroite qui, à la hauteur du cimetière actuel, s'élargissait jusqu'à la Rente de Bray. Une étude lui a déjà été consacrée en 1924³. Précisons simplement que le Paquier fut vendu par lots, de 1815 à 1846⁴, pour financer la construction du Théâtre, puis l'adduction d'eau du Rosoir. La portion comprise entre la Retraite et le chemin des Poussots (4 lots) fut acquise par un sieur Vallot, qui possédait déjà les terres situées sur l'autre rive du Suzon. Après le chemin des Poussots, le docteur

1. M. CHAUME, *Histoire d'une banlieue. Les vigneries et messeries dijonnaises...*, dans *Mémoires Soc. pour Histoire du Droit bourguignon*, 9^e fasc., 1943, p. 43-129.

2. Citée en 1346 (Arch. Côte-d'Or G 310), pillée le 16 juillet 1593 par la Garnison Royale de Saint-Jean-de-Losne. Incendiée en 1668, elle appartenait alors au Conseiller Morin.

3. *Mém. Com.*, t. XXII, p. 495 et suivants.

4. Dél. du C.M. du 20 avril 1807, 12 mai 1835, 19 avril 1842, 21 janvier 1945, 14 août 1857.

Lavalle acheta une portion de 280 mètres de longueur qu'il clôtura en 1854.

Cependant, l'Armée édifiait en 1843 une poudrière ¹ en bordure de la route de Longvic. Elle existe encore à l'angle de la rue Clément-Janin et, désaffectée, appartient depuis 1892 aux Contributions indirectes ; la grande parcelle qui bordait la route au midi jusqu'au Champ à la Ronce fut morcelée également à partir de 1844 ², mais pour former quelques clos.

Il faut attendre 1866 et le morcellement de la parcelle située entre le chemin des Lentillères et la Poudrière ³ pour voir des maisons s'édifier lentement le long de la route de Longvic.

Route d'Auxonne, le peuplement fut plus rapide. En 1860, Bernard Vallot commença de lotir par petits lots les quatre hectares qu'il possédait sur les deux rives du Suzon. Ce fut d'abord la bordure de la route qui se peupla, puis, en 1862, il construisit un pont de 4 mètres sur le Suzon ⁴ pour ouvrir la portion de la rue Philippe-Guignard perpendiculaire à la route et la longue ruelle dite des Poussots. Il s'édifia là des maisons misérables, faites souvent de matériaux de démolition, des masures affreuses. Henri Degré, le prophète dijonnais de l'Urbanisme d'alors, se lamente ⁵ sur ce quartier :

« Supposez, écrit-il, qu'on brûle un village, qu'on divise ses quelques hectares en petits lots, qu'on les distribue à chacun des paysans dépossédés en lui disant : voilà ton lot, bâtis-toi une hutte et tire-toi d'affaire ! Nos paysans produiraient un ensemble aussi bien bâti, aussi bien distribué que ce qu'y laisse faire notre Administration. Aussi notre peuple, qui a gardé son sel bourguignon, a-t-il, dans son pittoresque langage, donné à ce groupe informe de baraques le nom de Californie. » Ceci, par comparaison avec les campements de chercheurs d'or !

La ruelle des Poussots débouchait à l'époque sur le chemin des Poussots. Une circulation s'établit donc par le gué de Suzon avec la route et, en 1875, une trentaine de propriétaires se cotisèrent et offrirent une subvention de 500 francs à la Ville ⁶ pour la construction d'un pont de 5 mètres de largeur, disparu aujourd'hui dans la couverture générale.

1. Emplacement acquis sur Jachiet-Moreau. Acte du 3 juillet 1842.

2. Parcelle 78, 79, section P du cadastre, lotie par Etienne David.

3. Parcelle 80, section P, morcelée en 3 lots par Sébastien Morel, puis lotie par Bassot en 1866.

4. Autorisation du 28 novembre 1862.

5. H. DEGRÉ, *Du débastonnement de Dijon*, 1865 (brochure).

6. Dél. du C.M. 11 août-7 octobre 1875. Il coûta 1 905 francs. Arch. Côte-d'Or II O 239-109.

En 1864, Bernard Vallot, propriétaire également de la parcelle n° 15 P située sur la rive droite du Suzon, établit un pont sur Suzon et ouvrit une étroite impasse pour lotir son terrain en 12 lots, qui se couvrirent rapidement de maisonnettes. Pour bénéficier du droit d'accès, le voisin, Louis Morel, élargit légèrement cette voie, qui devint l'impasse Pierre-Paul-Darbois. Ce clos Morel, vendu en 1886, accueillit en 1891 ¹ l'usine de cycles des frères Cottereau qui, en 1898, construisirent des voitures automobiles. La firme devint la Société de Constructions Industrielles Dijonnaise, absorbée plus tard par Terrot. L'usine existe encore, mais les maisons bâties sur le côté opposé de l'impasse ont été acquises et démolies lors de la construction de l'usine à gaz en 1884.

Dès 1870, le quartier avait été coupé en deux par l'établissement de la ligne de chemin de fer de Langres (qui obligea l'impasse Paul-Pierre-Darbois à se couder légèrement pour garder son débouché sur la route d'Auxonne). Un seul passage à niveau fut établi sur le chemin des Lentillères et un portillon sur le chemin des Ronces. Aux Lentillères, la ligne coupa en biais l'un des plus anciens clos du quartier : celui de la veuve Olivier ².

Le chemin latéral ouvert pour la desserte des propriétés devint la rue Philippe-Guignard.

Une autre réalisation urbaine, celle des égouts-collecteurs, allait marquer pour toujours les Poussots. Tout le réseau projeté allait aboutir à ce quartier, puisqu'il avait l'altitude la plus basse. C'est le 18 novembre 1878 que le Conseil municipal désigna une Commission pour étudier cette importante question. Après de multiples études et délibérations ³, le projet de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Charles Mocquery, fut adopté le 22 août 1887. Une loi du 11 juin 1889 autorisa la Ville à emprunter 1 220 000 francs.

Les travaux commencèrent par le voûtement de certains tronçons de Suzon et l'établissement de collecteur ⁴. Celui de l'ouest, venant de la rue Chevreul, traversa en biais les terrains des Lentillères pour gagner le point où, rejoint par le collecteur oriental venant par la rue d'Auxonne, il se jette dans le collecteur général. Ce point de jonction est situé sur la rive droite de Suzon. Pour le dégager, une parcelle de 1 126 mètres carrés a été acquise ⁵ qui,

1. Clos d'abord loué à Joseph Leclair, puis acquis par la Société Cottereau et C^o en 1904.

2. Section P, parcelle 113.

3. Dél. C.M. 12 août, 22 septembre 1879, 22 juillet 1882 et rapport du 15 janvier 1886 des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, Barabant Couche et Mayer. Dél. C.M. 16 août 1886 ; 15 mars 1889.

4. Dél. C.M. 17 juin, 17 juillet 1891, 22 avril 1892.

5. Dél. C.M. 28 décembre 1888 sur Dupuy.

régularisée par un échange ¹, forma la petite place des Poussots, embryon de la place Roger-Salengro. Le passage du collecteur ouest, soit un chemin de 4 mètres de largeur, fut acquis en 1892 ². Treize ans après, le chemin fut élargi à 12 mètres ³ jusqu'au chemin de fer ; le surplus, jusqu'au Suzon et à la route d'Auxonne, fut élargi l'année suivante ⁴. Ainsi naquit la rue Clément-Janin.

(De cette époque date également le petit pont jeté sur le Suzon après le cimetière.)

Le raccord entre cette voie et le chemin des Poussots date de 1910 ⁵. Le collecteur général fut établi sur la rive droite du Suzon approfondi et élargi jusqu'à l'Ouche ⁶. A la hauteur du cimetière, ce collecteur dépasse le niveau du sol et forme une sorte de digue. Sur le territoire de Longvic, un immense champ d'épandage fut acquis ⁷ et, en 1906, la construction d'un collecteur sur la rive droite de l'Ouche fut décidée ⁸. C'est alors que fut décidée également pour la première fois l'épuration biologique des eaux usées, épuration qui va être entreprise prochainement. Cependant, les égouts de Dijon allaient se déverser encore bien des années dans la rivière. Un décret du 9 juin 1914 expropria le champ d'épandage au profit de l'État ⁹ pour la création de l'aérodrome militaire, du « camp d'aviation » comme on disait alors.

Par suite des événements, le collecteur sud pour lequel, quelques parcelles furent acquises, ne vit le jour qu'en 1935 ¹⁰ et suivant un nouveau tracé le rejetant plus au sud.

A peine le chemin de 4 mètres était-il aménagé sur le collecteur que le lotissement d'une parcelle, en 1892, ouvrait l'étroite rue Claude-Bretagne¹¹. Cinq ans plus tard, c'était la naissance de l'impasse Jean-Bégat et de l'impasse qui longe actuellement l'église Saint-Paul au couchant¹². Saint-Paul fut édifié en 1912. Les sablières du quartier se remblayaient peu à peu. La rue Clément-Janin se

1. Dél. C.M. 23 décembre 1913. Echange Simonet.

2. Dél. C.M. 11 janvier 1892. Jugement d'expropriation : 23 mars 1892. Acquisition parcelle hors-ligne près de la Poudrière. Adjudication du 5 juin 1893.

3. Dél. C.M. du 30 juin 1905.

4. Dél. C.M. du 21 septembre 1906.

5. Dél. C.M. du 25 novembre 1910.

6. Dél. C.M. du 11 janvier, 22 avril, 19 octobre 1892, 1^{er} mars 1893, 19 octobre 1894, 8 avril 1895, 29 juin, 3 juillet 1897.

7. Dél. C.M. du 23 février, 17 juin 1902.

8. Dél. C.M. 12 juillet 1906. Décret d'utilité publique du 20 janvier 1912.

9. Jugement d'expropriation 21 août 1914. Dél. C.M. 13 février 1917. Vente amiable du 19 juillet 1917. L'embranchement ferroviaire date de 1924 (jugement d'expropriation 14 janvier). Première extension du camp d'aviation en 1922).

10. Dél. C.M. 8 octobre 1934. Jugement d'expropriation : 12 octobre 1932.

11. Parcelles 97p, 98p, section P. Lotissement Guyard.

12. Parcelles 99, 101, 103, section P. Lotissements Chabrat et Changenet.

bâtissait. En 1897, les habitants du voisinage demandèrent que le portillon soit remplacé par un passage à niveau carrossable². Puis le projet de suppression de tous ces passages à niveau étant à l'étude, il n'en fut plus question et il fallut attendre le début des travaux en 1940 pour que le passage soit permis aux voitures en attendant la mise en service du pont actuel en 1955.

Les dernières vignes des Poussots disparurent à la fin du siècle dernier. Des rues étroites ou mal aménagées furent tracées « à la diable » dans les parcelles situées au midi du chemin des Poussots : la rue Prosper-Mignard en 1898² ; la rue Edme-Piot en 1899³ ; la rue Pierre-Joigneaux en 1900 prolongea le tronçon du chemin des Poussots que l'on appelait la « rue du Pont » ; les rues François-Dameron et Célestin-Nanteuil⁴ furent ouvertes en 1900. Elles prolongèrent la « Californie », hélas ! et l'équarrissage au Paquier de Bray, après le cimetière, marqua longtemps la limite extrême de ce quartier⁵.

A l'autre bout, vers la rue de Longvic, s'ouvrait, en 1904, la rue Alexis-Perrey⁶, puis, en 1908, la rue Robert-Étienne, alors que se morcelait le Champ à la Ronce ; mais ce n'est qu'après la guerre de 1914 que des maisons s'édifièrent peu à peu en bordure du chemin des Ronces. Un peu plus au nord, quelques lots furent vendus en 1912 sur une desserte en impasse, prenant route de Longvic. Le même lotisseur, Jacques Baumann, ouvrait l'année suivante⁷, entre la rue d'Auxonne et la rue Philippe-Guignard, la rue du Gaz.

Après la guerre, une impasse fut ouverte aux Lentillères⁸, puis en 1924 furent lotis les terrains bordant ce chemin près du passage à niveau. Au-delà de ce dernier, l'élargissement du chemin donna la rue Amiral-Pierre⁹. Toujours vers cette époque, la petite rue du Paquier-de-Bray fut ouverte, dans un lotissement proche du Clos de l'Équarrissage¹⁰.

Le chemin des Poussots, dénommé rue Ernest-Petit, se bordait de maisons. Les deux premières avaient été bâties dans les deux clos les plus anciens : celui de Joseph Pingat, à l'angle des rues Ernest-Petit et Pierre-Joigneaux ; une maison y fut bâtie vers 1880

1. Dél. C.M. 9 mars 1897.

2. Parcelle 117, section P. Lotissement J. Baumann.

3. Parcelles 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131. Section P. Lotissement Baumann

4. Parcelles 121, 122, 123, 124. Lotissement Jacques Baumann.

5. Autorisation préfectorale 31 octobre 1900. Fermé en 1956.

6. Parcelle 87. Section P. Lotissement Société Gaz et Eaux.

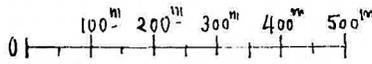
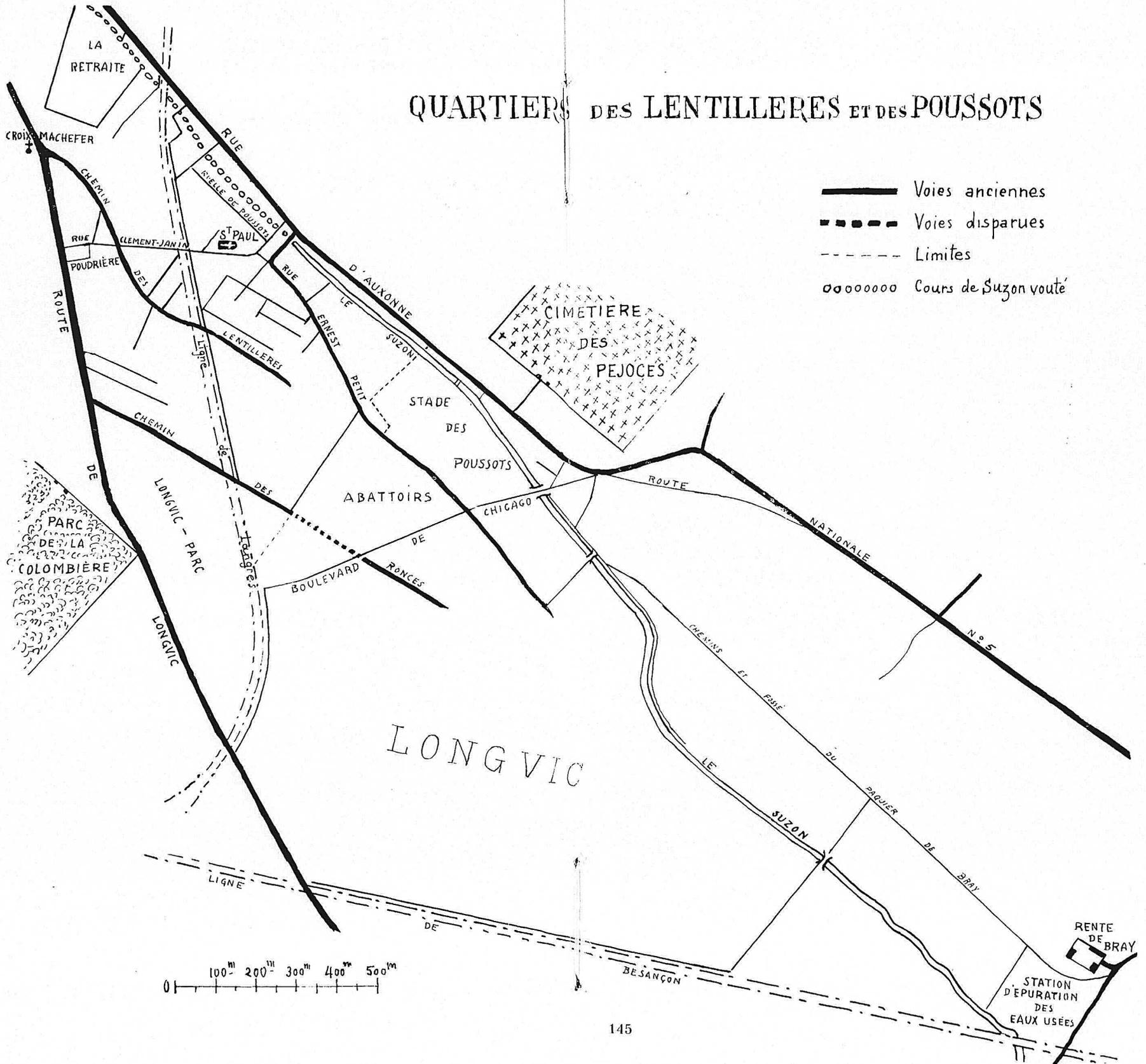
7. Dél. C.M. 18 avril 1913. Voûtement de Suzon sur 7 mètres de largeur.

8. Parcelle 73. Section P. Lotissement Veuve Castille.

9. Lotissement Société Bernheim.

10. Lotissement Balthazard Konrad.

QUARTIERS DES LENTILLERES ET DES POUSSOTS



le long du Suzon ; elle fut agrandie en 1890 par Simonet, qui en édifia une autre à l'angle des rues, laquelle a été démolie en 1961 pour l'élargissement de la place. Le second fut longtemps un jardin d'agrément ; une maisonnette y fut bâtie à la fin du siècle dernier et le rosieriste Buatois ¹ y cultiva longtemps ses roses.

En 1928, le Suzon fut voûté depuis la prison jusqu'à la place Roger-Salengro ² et la superficie en fut cédée aux riverains.

En 1929, la création d'un Parc des Sports fut envisagée ³ sur des terrains qui étaient à vendre, entre le Suzon et la rue Ernest-Petit, après le dernier maraîcher. Le débouché sur la route était prévu sur un terrain que la Ville possédait sur la rive gauche du Suzon depuis 1892 ⁴.

Le projet fut étudié, les terrains acquis, mais l'opinion publique critiquait l'emplacement, et notamment le voisinage du cimetière. En 1930, il fut abandonné au profit de Montmuzard et l'emplacement agrandi en 1948 ⁵ fut aménagé avec moins d'ampleur en un Centre sportif, dit : Stade des Poussots.

Au fond des Poussots, près de la Rente de Bray, une usine d'épuration des eaux usées vint, enfin, compléter le réseau d'égouts. L'aérodrome ayant absorbé le champ d'épandage prévu, les collecteurs se déversaient directement dans l'Ouche et les plaintes des villages d'aval affluaient. Des études furent entreprises entre les deux guerres et, en 1942, la Ville acquit une parcelle de 4 hectares ⁶ à côté de la Rente de Bray. En 1951, cette superficie fut complétée ⁷ et, l'usine édiflée en vue du traitement physique des eaux, fut mise en service en 1956. Son extension est déjà amorcée ⁸.

Entre les deux dernières guerres, le peuplement du quartier fut assez faible. Un sentier élargi devint la rue Albert-Mathiez. L'impasse Claude-Balbâtre fut ouverte dans un petit lotissement en 1936 ⁹. Dans le Clos Buatois, loti en 1959, fut ouverte l'emprise Docteur-Zamenhof ¹⁰. Le dégagement de l'aire de la place Roger-Salengro est commencé ¹¹, mais elle est encore informe.

1. Parcelle 206. Section P.

2. Dél. C.M. 15 mai 1928.

3. Dél. C.M. 5 mars, 20 août 1929, 17 février 1930 (7 ha 60 a 03 ca).

4. Dél. C.M. 11 janvier 1892. Jugement d'expropriation 23 mars 1892 (acquis pour l'élargissement et l'approfondissement du Suzon).

5. Dél. C.M. 28 juin 1948 (1 ha 27 a 18 ca sur Mirande).

6. Dél. C.M. 26 octobre 1940, 7 mars 1942 (sur M^{me} du Parc 60 000 francs).

7. Dél. C.M. 24 septembre 1951 (4 650 m² sur M. de Boudemange 25 francs le m²).

8. Dél. C.M. 25 septembre 1961 (déversoir d'orage : 3 018 m² sur M. Croissant).

9. Dél. C.M. 14 août 1936. Arrêté préfectoral du 24 septembre 1936 (lotissement M^{me} Bassot).

10. Arrêté préfectoral du 6 mai 1959.

11. Dél. C.M. 7 février 1942, 29 octobre 1948, 8 novembre 1954, 27 février 1956, 4 mai 1959.

A nouveau, la vocation utilitaire du quartier des Poussots fut confirmée lorsqu'en 1953, il fut décidé que l'abattoir y serait transféré ¹. Il fallut aussitôt élargir à 16 mètres la rue Ernest-Petit, qui était demeurée un chemin car c'était la seule voie d'accès à l'emplacement choisi ². En 1957, elle était aménagée. Les terrains de l'abattoir furent acquis de 1951 à 1956 ³. Ils comprenaient également l'emprise des voies projetées autour de l'établissement : le prolongement de l'impasse Bertillon ⁴ et celui du boulevard, dont la portion au nord du Suzon avait été acquise avant et pendant la guerre ⁵. L'abattoir fut ouvert en 1963.

Pour fournir des terrains de remplacement aux propriétaires des quelques maisons expropriées, un petit lotissement ouvert par la Ville donna naissance à l'impasse Docteur-Zipfel ⁶. Les travaux du nouvel abattoir commencèrent en 1958 ⁷. L'aménagement du boulevard et des autres voies s'effectua en 1959. La même année, l'exécution du pont sous le chemin de fer fut décidée ⁸ pour permettre le prolongement ultérieur du boulevard à travers le quartier de Longvic-Parc ⁹. Puis en 1961, un pont fut établi sur le Suzon, pour en permettre le franchissement au boulevard, qui fut ouvert à la circulation jusqu'à la route de Longvic en 1966 ¹⁰.

Le nouvel abattoir avait été implanté à cheval sur le chemin des Ronces, donc partiellement sur le territoire de Longvic. Une modification de la limite territoriale des deux communes fut amiablement décidée ¹¹, en 1960, et depuis lors, c'est le nouveau boulevard longeant l'abattoir, dénommé boulevard de Chicago, qui limite Dijon et Longvic.

Ainsi, le quartier des Poussots, qui n'est pas le plus beau, est le plus utile des quartiers extérieurs. Il est aussi le témoignage de la lenteur des réalisations urbaines : l'épuration biologique des eaux usées, prévue en 1906, amorcée en 1952, est encore inachevée. L'ancien abattoir, reconnu insuffisant en 1884, reconstruit en 1958, sera ouvert en 1963. Il est aussi, par conséquence, le témoignage d'une certaine suite dans les idées...

1. Dél. du C.M. du 20 avril 1953.

2. Dél. du C.M. du 5 octobre 1953.

3. Dél. du C.M. 15 février, 20 mars, 8 novembre 1954, 7 février, 9 mai, 27 juin 1955.

4. Ouverte en 1923 par M^{mes} Beleurge-Lombard.

5. Dél. C.M. 6 août 1938, 25 mars 1939, 7 février 1942, 12 janvier 1944.

6. Dél. C.M. 6 juillet 1953 (3 939 m², 6 lots, 599 francs le m²).

7. Dél. C.M. 12 avril 1957. Approbation avant-projet.

8. Dél. C.M. 22 juin 1959, 24 avril 1961.

9. Une rue de 16 mètres de largeur fut ouverte le long de la voie ferrée pour l'égout de l'Abattoir jusqu'au collecteur sud, route de Longvic.

10. Dél. C.M. 19 septembre 1960.

11. Dél. C.M. 22 avril 1960, 22 déc. 1958 et arrêté préfectoral 9 mai 1960.

VII. — LES QUARTIERS DU PARC ET DES MOULINS

Les quartiers du Parc et des Moulins prolongent au midi le faubourg Saint-Pierre ¹ jusqu'au Parc de la Colombière, entre la route de Longvic au levant et le bief de l'Ouche au couchant. Les moulins dépendent cependant davantage des quartiers de l'Île et des Blanchisseries et, de ce fait, le chemin des Moulins, devenu rue, limitera notre étude.

C'était à la fin du xviii^e siècle une vaste plaine aux lieux-dits évocateurs : « Les Grandes Bergeries » (la contrée des Bergers, disait-on jadis), « Les Grandes Royes de Bernard », « La Sablière », etc. Ces champs, ces chenevières, étaient desservis par quelques chemins. Celui qui devint la rue Le-Nôtre et qui, prolongeant la ruelle Bordot-Margot, était vraisemblablement l'ancien chemin de Longvic partant de la Porte Fonderie. Un second, dit chemin de la Colombière, partait du précédent et rejoignait au sud celui des Moulins ; il devint la rue de la Colombière et dans sa partie méridionale, la rue Morel-Retz. Un sentier le prolongeait au nord et formait un raccourci vers le Cours du Parc pour les piétons. Un troisième, moins important que les précédents, prenait au Moulin Saint-Étienne et gagnait le Cours du Parc à son point de rencontre avec le sentier dit « des Bernards », qui suivait approximativement le tracé de l'antique voie romaine.

Le Cours du Parc, qui fut tracé et aménagé par la Ville en 1671 ², bouleversa la topographie de cette plaine. On sait que le plan de la promenade fut inspiré par celui du Cours-la-Reine ³ et engloba une portion du chemin de Longvic, qui avait été reporté plus à l'est ⁴. Le Cours du Parc demeura longtemps une promenade rustique, isolée des champs par des fossés ⁵. Elle servit de cadre à plusieurs fêtes révolutionnaires, notamment le 18 mai 1790 pour la Fête de la Fédération. En 1844, un sieur Mature y ouvrit une guinguette à l'angle de la rue Le-Nôtre, à l'enseigne des « Champs Élysées ». Elle disparut en 1952. En février 1855, Vallot installa

1. *Mém. Comm.*, t. XXIII, 1947-1953, p. 306.

2. Arrêt du Cons. des Etats du 28 août 1671. Délivrance des travaux le 5 octobre. Marché avec Dimanche Primard pour les travaux le 8 octobre. P.V. d'estimation des terrains du 9 octobre 1671. Marché avec Antoine de Maerle pour l'entretien du cours le 9 décembre 1674. Paiement des dépenses ; décision de la Chambre de Ville du 30 octobre 1875, terrain 10 ha 36 a 14 ca moyennant 5 496 livres 4 sols et 5 deniers (Arch. Munic. M. 247, K 125, B 310).

3. Correspondance de l'Intendant Bouchu (Bibl. de Troyes, n° 339 ms).

4. *Mém. Comm.*, t. XXIII, p. 308.

5. Marcel MAYER, *Revue de Bourgogne*, 1911, n° 6.

un restaurant dans la demi-lune, face à l'entrée du Parc. En 1865, Vallot Fils s'intitule : « Restaurant *Au bois de Boulogne* » ; il acquiert une certaine renommée ; c'est aujourd'hui le *Restaurant du Parc* (propriétaire : M. Minot). La réglementation de 1867 empêcha heureusement les riverains d'accéder à l'allée centrale avec des voitures ; c'eût été la fin de la promenade. En 1868, un jet d'eau fut établi au Rond-Point ¹. En 1886, une ligne de tramway fut établie sur les fossés comblés jusqu'au Parc et prolongée maladroitement vers Longvic en 1932. Ce n'est réellement qu'à la fin du siècle dernier, vers 1880, que l'avenue se borda de maisons bourgeoises. C'était la promenade favorite et dominicale des Dijonnais, qui ne disposaient alors d'aucun moyen d'évasion vers la campagne. C'est au Rond-Point qu'eurent lieu les premières ascensions de ballons gonflés au gaz. C'est sans doute au cours de l'une d'entre elles que furent pris les croquis qui servirent de base à la superbe lithographie que possède la Bibliothèque municipale, donnant une vue générale de Dijon en 1850. L'un des plus populaires aérostiers fut M. Chesnay. En 1896, il invita les conseillers municipaux à l'accompagner ; tous se refusèrent ; il emmena alors un amateur d'ascension, mais un conseiller, vexé, interpella le maire à ce sujet ².

En 1902, la fabrique de chaussures Ruinet s'installa à l'extrémité du Cours sans que la Municipalité s'indigna le moins du monde. Dans ces allées qu'envahissait la foule des promeneurs et des premiers adeptes de la bicyclette, il était naturel qu'apparut un vélodrome ; il fut établi entre le Cours et la route de Longvic (après la rue Clément-Janin). Il fut inauguré le 27 mai 1894 sous la présidence du maire Bordet. Le président de la Société cycliste, Paul Bur, donna le départ. Parmi les coureurs, citons Cottureau et Desgranges, le fondateur du Tour de France. Il ferma ses portes en 1924.

Signalons, en 1911, la construction de la superbe villa de M. Lucien Richard sur les plans de l'architecte Perreau ; en 1912, de la Clinique Ophtalmologique des Pauvres ³ ; en 1930, de la maison d'Édouard Estaunié. En 1923, le jet d'eau du Rond-Point fut remplacé, avec une opportunité très discutable, par le monument de la Victoire ⁴.

1. Dél. Cons. Mun. du 6 mai 1868.

2. Dél. Cons. Mun. du 22 juillet 1896.

3. Fondée par M^{me} Clément-Drevon et le D. Domec, oculiste dijonnais réputé (Dél. du Cons. Mun. du 14 juin 1912).

4. Inauguré le 9 novembre 1924. Architecte : Auguste Drouhot. Sculpteurs : Paul Gasq, Eugène Piron, Dampt et Bouchard.

Après le Cours du Parc, dans l'ordre chronologique d'établissement dans le quartier, il faut mentionner le Castel ; cette vaste propriété dans laquelle a été construit le Lycée Moderne et Technique de Jeunes Filles.

Par acte du 17 février 1705, Legouz-Morin, maître de la garde-robe de la Dauphine, acquit par bail emphytéotique une pièce de terre labourable de 4 journaux ¹. Il y fit édifier, vers 1707, sur les plans de Martin de Noinville, une « maison des champs », résidence de plaisance, qui fut d'abord connue sous le nom de Castel-Morin. Il agrandit son domaine ² et le céda vers 1733 à Marc-Antoine Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne, qui s'empessa d'acquérir des terres alentour ³. En 1744, Chartraire fit construire deux ailes en retour sur la façade postérieure. Cette même année, ce fastueux parlementaire donna une fête pour célébrer la convalescence du Roi et y invita tous les ouvriers qui travaillaient au Castel (une centaine).

Le 24 avril 1750, se croyant ruiné, Chartraire de Montigny se poignarda. Il avait 49 ans, laissait un fils, Marc-Antoine II, âgé de 3 ans et demi, qui lui succéda dans la charge de trésorier général. En 1754, le tuteur du jeune trésorier, le baron d'Ogny, donna au Castel une fête avec feu d'artifice, en l'honneur du Prince de Condé. D'autres fêtes s'y déroulèrent, auxquelles l'élite intellectuelle et aristocratique de la Ville était conviée : telle la grande fête militaire de 1773. Chartraire de Montigny, mécène des Arquebusiers, devait sa popularité à sa bienfaisance inépuisable. Il fut élu maire de Dijon le 27 janvier 1790. Arrêté comme suspect le 21 août 1792, il fut enfermé au château, délivré le 1^{er} décembre par ses partisans, puis repris, il fut transféré à Paris, où il s'éteignit de maladie en 1795.

Clément Janin fait l'historique du Castel dans ses *Vieilles maisons de Dijon* et, entre autres erreurs, indique qu'il fut saisi par la Nation.

Or Chartraire s'était défait du Castel en 1776 ⁴. La propriété se composait du pavillon, d'une chapelle, d'une ferme, de ses dépendances et de l'enclos ; le tout couvrait 9 journaux deux tiers. Une autre pièce de 10 journaux touchait l'enclos et s'étendait jusqu'au

1. Au cadastre. Section B¹, n° 344, 345, 346 et 348 et pour partie 336 et 339.

2. Acte du 27 août 1705, 21 juin 1707, 14 septembre 1710 (Arch. Côte-d'Or G 289 et Q 739).

3. Acte du 20 septembre 1733 (sur dame Jeanne Mouchavaire, épouse Jean Arviset de Chamblanc, conseiller au Parlement) et 17 mars 1735 (sur Madame la Marquise de Listenois).

4. Acte du 20 juin 1776 reçu Bouché, notaire, vente du Castel, enclos et terres, 23 mille livres pour le fond et 1 000 livres pour le mobilier à Louis Joseph Midor, curé de la Guillotière à Lyon (Arch. Côte-d'Or C 8627).

chemin du Bastion (rue du Petit-Cîteaux). Revendu plusieurs fois ¹, le Castel fut acquis finalement le 14 juillet 1793 par Philippe Regneau, négociant, qui installa une brasserie à l'ouest de la ferme (ce ne fut pas la plus ancienne de Dijon, comme l'affirme Clément Janin, puisque la première fut établie le 29 avril 1611 par Louis Dubourdier). Quoi qu'il en soit, Regneau, qui mourut en 1820, la légua à son fils, Édouard Abraham : le pavillon loué à des familles anglaises reçut une nouvelle destination vers 1830. Les jardins furent ouverts au public et une guinguette romantique occupa les bosquets ombreux. Les écrivains, les journalistes et les politiciens libéraux y étaient accueillis fraternellement par Édouard Regneau. Une chanson de Charles Vincent rappelle ces souvenirs. Regneau, gai compagnon et commerçant avisé, agrandit fort le domaine ². En 1843, Alexandre Bonikausen, dit Eiffel, s'associa avec Regneau et se chargea de la partie financière, Regneau s'occupant d'exploiter la brasserie. Ainsi Gustave Eiffel ³, futur ingénieur de la Tour de 300 mètres, vécut son adolescence au Castel et épousa plus tard une fille de Fanny Regneau. Cependant, le Second Empire, la concurrence, la remise de son commerce à un autre exploitant, marquèrent le déclin de la guinguette. Regneau décéda le 5 octobre 1874 et laissa trois enfants. Le Castel échut à sa fille, Jeanne Marie Célestine ⁴, veuve d'Armand Robin. Le pavillon devint alors l'Hôtel de la Subdivision militaire, que commandait le général de Gallifet. M^{me} Robin agrandit son domaine en achetant successivement ⁵ les terrains d'alentour, jusqu'au parc Saint-Joseph. C'est elle qui substitua, vers 1885, une plantation de goût anglais aux jardins du xviii^e siècle. Par voie d'héritage, le Castel passa ensuite aux mains de son fils, Édouard Charles Albert, membre de l'Académie de Médecine ⁶, puis à son petit-fils, Armand Bernard Albert André, qui céda ce domaine d'environ 11 hectares à la Ville de Dijon ⁷, après que sa famille l'eût possédé pendant un siècle et demi.

1. A M^{me} Perjant, veuve d'André Levret le 23 juin 1780. A. Courtois de Quincey, le 22 juillet 1786. A Jean François Bordot, avocat au Parlement le 10 décembre 1788 (Archives Côte-d'Or C 8627).

2. Au total 2 ha 09 a 50 ca provenant de M. Jachiet (acte du 13 novembre 1831) de Maître Florimond (acte du 7 mai 1847), de M. Bailly (acte du 1^{er} juin 1852) de M. Laurent Cordier (acte du 8 novembre 1854).

3. Né le 16 décembre 1832, quai Nicolas-Rollin.

4. Décédée le 12 octobre 1905.

5. Parcelle 351. Section B¹ sur la Société Foncière. Acte du 17 novembre 1881. Terrain bordant le bief rue d'Alger sur la Société Foncière en 1882-1883. Propriété Delamarche, rue du Petit-Cîteau en 1888. Le lotissement Billié-Cerceuil avec l'allée plantée dite rue D^r Paris, en 1890.

6. Décédé à Dijon le 24 septembre 1920.

7. Dél. Cons. Mun. 16 juillet et 15 septembre 1947, 26 janvier 1948, 14 février 1949.

Pendant près d'un demi-siècle, le Castel-Morin demeura isolé dans la campagne.

Les États de Bourgogne décidèrent, en 1754 ¹, d'encourager dans la province la culture des mûriers blancs pour élever des vers à soie. La Ville décida aussitôt d'établir ² une pépinière entre la salpêtrière, dernière maison du faubourg Saint-Pierre, et le Castel. A cet effet, 15 journaux de terre (environ 5 hectares) furent loués à bail à divers propriétaires. Un jardinier, Pierre Aufan, fut appelé de Nîmes ³ pour établir la pépinière, qui fut close de fossés et de haies vives. Un logement fut bâti pour lui ⁴. A partir de 1760, la pépinière produisit des plans de mûriers blancs à hautes et basses tiges. On fit venir une fileuse de cocons, qui fut chargée d'apprendre à deux élèves nommées par les États ⁵. François Chaussier succéda à Aufan comme directeur de la Pépinière. Chartraire de Montigny, commis par les États, en 1762, à la surveillance de la Pépinière, écrivait dans un compte rendu que le résultat de la culture des mûriers en Bourgogne était assez heureux ⁶. « Au surplus, c'est beaucoup faire, disait-il, que d'avoir vaincu l'opinion et le préjugé. Beaucoup de personnes se sont dégoûtées, il est vrai, de ce genre de culture, des soins qu'il demande et surtout de ceux que l'éducation du vers à soie exige ; mais aussi, plusieurs succès réels ont fixé l'attention. On demande maintenant des mûriers de toutes parts et je vois avec plaisir les plantations se multiplier dans les environs de Semur, dans ceux de Nolay. »

A Dijon même, M. de Castella était propriétaire d'une plantation aux Argentières.

Cependant, l'avenir ne confirma pas ces espérances, et la distribution gratuite annuelle des plants de mûriers blancs fut réglementée ⁷. « ...sur ce qu'il a été représenté que la distribution annuelle et gratuite des mûriers de la Pépinière des États dans toute l'étendue de la Bourgogne, n'avait pas produit jusqu'ici les effets que l'on espérait, que cette culture s'est bornée à un petit nombre de particuliers aisés et qu'elle n'avait fait aucun progrès dans la classe des cultivateurs... »

1. Décret des états du 17 août 1754.

2. Dél. Chambre de Ville du 9 décembre 1754 (arch. Côte-d'Or C 3715).

3. Convention du 31 août 1755 (Arch. Côte-d'Or C 3715).

4. Délivrance des travaux du 21 février 1761 à Joseph Taisand, entrepreneur, 3 877 livres.

5. Ordonnance du 22 décembre 1769 fixant à Marie Laille un salaire de 120 livres.

6. Compte rendu à la Chambre des Elus par Chartraire de Montigny, 3 janvier 1782 (arch. Côte-d'Or C 3717).

7. Dél. de la Chambre des Elus du 12 février 1785 (Arch. Côte-d'Or C 3715).

En 1786, le Roi autorisa ¹ les Élus à acquérir les terrains et même à étendre la superficie, mais ce projet n'eut pas de suite. En 1788 ², les Élus décidèrent de supprimer toute la distribution gratuite et de faire payer un prix modique fixé selon les catégories. La pépinière fut supprimée en 1790 par la Révolution, qui emporta ses fondateurs, les Élus, et ses clients.

* * *

Près d'un siècle s'écoula sans que changeât l'aspect agreste de « la contrée des Bergers » et « des Bernards ». Tout au plus vit-on s'élever quelques maisons le long du chemin, qui devint la rue de la Colombière, notamment celle de Tagini, l'antiquaire bien connu de la rue Condé, qui éleva en 1858 le mur à balustrade classique, dont il existe encore la moitié au n^o 8.

En 1862, M^{lle} Belnet possédait, entre le rond-point du cours du Parc et le sentier qui devint la rue Chevreul, une vaste parcelle de près de 3 hectares, qu'elle offrit à la Ville pour y transférer le Jardin botanique, au cas où celui-ci serait exproprié pour l'extension de la gare. La Ville s'empessa de l'acquérir ³, mais elle connut bien d'autres destinations ! Cette pièce provenait d'une plus vaste parcelle de 14 journaux, appelée le Champ de Bure, qui appartenait au xvii^e siècle au Grand Prieur de Champagne, et qui fut coupé en deux par l'établissement du Cours du Parc ⁴. Le Jardin botanique demeurant à l'Arquebuse, le terrain fut exploité en sablière. En 1876, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Rameau, des fêtes splendides se déroulèrent à Dijon : concours de musique, représentations théâtrales. Il y eut aussi un carrousel de cavalerie, présidé par le général de Gallifet. Il fut organisé sur ce terrain par le 10^e régiment de Dragons et le 18^e Chasseurs. Un hippodrome de 174 × 79 m fut aménagé spécialement avec des gradins, dont l'extrémité touchait les arbres du Cours ; il pouvait contenir 6 000 personnes. Le succès du carrousel fut tel que l'emplacement en conserva le nom. Les levées de terre furent nivelées après la fête. En 1879, il fut question ⁵ d'y bâtir l'École Normale d'Instituteurs. De juin à octobre 1898, c'est là que fut installée l'Exposition Internationale de Dijon ; elle eut moins de succès que le carrousel. C'est aussi là qu'en 1905, les Dijonnais virent évoluer le célèbre Buffalo-Bill, avec ses Peaux-Rouges et ses cow-boys. En

1. Lettres patentes du 25 8bre 1786 (Arch. Côte-d'Or C 3715).

2. Décision du 5 mars 1788.

3. Dél. du Cons. Mun. du 15 septembre 1862.

4. Arch. Mun. M 247 et Arch. Côte-d'Or Q 174.

5. Délib. du Cons. Mun. du 22 avril 1879.

1906, le lotissement du terrain fut mis au point : on traça des rues, on commença de les aménager... Heureusement, on en resta là ! En 1928, on projeta d'y établir un stade municipal ¹. En 1935, on rêva d'y construire le Lycée Moderne et Technique de Jeunes Filles (celui du Castel). Entre temps, la Ville avait agrandi son domaine en achetant deux propriétés contiguës au midi ². En 1932, on avait transféré au Carrousel le terrain de sports qui existait depuis la guerre dans les prés de la Chartreuse, vers Chèvre-Morte.

Enfin, en 1949, on y édifia le Stade Nautique ³, avec ses piscines et ses dépendances de plein air. La piscine couverte a été inaugurée le 23 septembre 1965.

* * *

Naturellement, c'est du côté de la Ville que commença l'urbanisation de ce secteur. En 1865, M. Rosey possédait une pièce de terre, Section P, n° 34, bordant la route de Longvic sur 270 mètres, depuis la Croix Machefer à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre. Il en avait déjà vendu la pointe, lorsqu'il décida ⁴ d'ouvrir deux impasses pour lotir le surplus, en accord avec son voisin Degoud qui possédait le terrain qui le séparait du Cours du Parc (S^{on} P, nos 32 et 33). De ce lotissement naquirent les rues Théophile-Foisset et du Carrousel. Cette dernière fut prolongée jusqu'au cours vers 1885 (par M. Peutet).

Cependant, le faubourg Saint-Pierre s'était peuplé. En 1876, une école provisoire avait été ouverte ⁵, dans un immeuble de la rue des Moulins, au n° 9. Maintenant, le faubourg allait déborder dans la plaine des Bergeries. Des rues allaient s'aménager, des maisons s'édifier ; des usines s'implantaient dans les quartiers voisins, le secteur était agréable, le Cours du Parc était à deux pas...

En 1880, M^{me} Robin ouvrit ⁶ la rue Daubenton, dans les terrains du Castel. En 1881, la Société Foncière traça entre le pont qu'elle venait de jeter sur le bief, devant le moulin Saint-Étienne et la rue de la Colombière, à la place d'un sentier de piétons, une rue nouvelle qui s'appellera d'abord rue de l'École-Normale avant d'être baptisée rue Chevreul.

1. Délib. du Cons. Mun. du 15 mai 1928.

2. Délib. du Cons. Mun. du 25 janv. 1907 (Clos Benoist : 3 800 m²) et du 27 mai 1928 (Lauterbach : 1 001 m²).

3. Délib. du Cons. Mun. du 4 novembre 1944, 27 janvier 1945, 15 septembre 1947, 27 septembre 1948. Inauguration les 14, 15, 16 août 1953.

4. Archives Mun. O1, Cours du Parc ; demande du 8 mars 1865,

5. Bail du 17 septembre 1876 consenti à la Ville par M^{me} Robin,

6. Délib. du Cons. Mun. du 17 février et du 24 mai 1880.

C'est qu'en effet, l'École Normale d'Instituteurs, quittant la rue du Petit-Potet, devait être transférée rue des Moulins. Une parcelle de 26 200 m² avait été acquise par le Département ¹ et les Normaliens prirent possession des nouveaux bâtiments à la rentrée d'octobre 1884. Une petite rue, parallèle fut ouverte en 1881 par Lanneau, dont elle porta le nom avant celui, plus officiel, de Joseph Milsand.

Jean-Baptiste Finet, qui possédait trois longues parcelles ², y traça en 1882 un lotissement et la rue qu'il aménagea fut dénommée Neuve-Bergère, nom qui rappelle le souvenir des Bergeries. A la même époque (1882-1887), Lataud et Graipin ouvraient la rue René-Fleutelet ³, avec son retour sur la rue Lenôtre. Cette dernière, ancien chemin, s'élargit à la même époque et s'appela d'abord rue Bergère. Plusieurs lotissements s'ouvrirent successivement dans les terrains qui la bordaient au midi.

D'abord, en 1889, Guyonnet et Grapin tracèrent la rue des Lilas ⁴ et la moitié occidentale de la rue Pierre-Thevenot. L'aménagement en fut défectueux, car en 1905, elle fut remise en état par la Ville et l'adjoint aux travaux, Radouan, s'éleva contre cette méthode ⁵. « Il y a à Dijon un marchand de domaines qui ne vend pas de terrains sans créer de rues, sans les empierrer et sans construire de trottoirs. Que les autres en fassent autant ! »

Il visait sans doute Baumann, qui ouvrit la rue Gambetta en 1895 ⁶ et qui fut un lotisseur consciencieux. En 1898, les banquiers Meyer et Volf traçaient la rue du Midi ⁷ et le prolongement de la rue Pierre-Thevenot jusqu'à la rue Gambetta.

Déjà, devant le peuplement de ce quartier, la Ville avait décidé, en 1890, de construire une école entre la rue Chevreul et la rue Joseph-Milsand ⁸. Le groupe scolaire fut complété en 1901 ⁹.

Entre temps, le petit sentier de 2 mètres, qui prolongeait au nord la rue de la Colombière vers le Cours du Parc, s'était bordé de maisons. Ce sentier, qui devint la rue des Princes-de-Condé, fut d'abord élargi à 12 mètres à ses extrémités, en 1895, par la Société Foncière, en même temps qu'elle ouvrait l'impasse dite « du Parc », puis, en 1901, par la Ville ¹⁰. Mais la rive orientale de cette rue ne

1. Dél. du Cons. Général des 10 avril et 24 août 1880.

2. Au cadastre : Section C¹, n^o 121, 122, 123.

3. Au cadastre : Section C¹, n^o 160, 161, 162 et 204.

4. Au cadastre : Section C¹, n^o 107 p, 108 p, 109 p.

5. Dél. du Cons. Mun. du 18 décembre 1905.

6. Au cadastre : Section C¹, n^o 99, 100, 101.

7. Au cadastre : Section C¹, n^o 102, 103, 104. Propriétaires : Noirot et Metmann.

8. Dél. du Cons. Mun. du 30 juillet 1890 et 7 février 1891.

9. Dél. du Cons. Mun. du 17 mai 1901.

10. Dél. du Cons. Mun. du 30 novembre 1901.

sera alignée qu'en 1924. Dans le même secteur, la rue Viollet-le-Duc fut ouverte en 1906. A la même époque s'ouvrit la rue Mozart prenant accès sur la rue Daubenton ¹.

Plus loin, partant de la rue des Moulins, l'impasse Antoine-de-Maerle avait été ouverte en 1904 ; sa jonction étroite avec la rue Morel-Retz est postérieure, sans doute des environs de 1920.

A l'occasion du passage d'un égout en 1892, un chemin de 4 mètres de largeur fut établi entre la route de Longvic et le Cours du Parc ; en 1905, il fut élargi à 12 mètres et devint le tronçon occidental de la rue Clément-Janin ². Vers 1890, la partie de la rue Chevreul allant de la rue de la Colombière au Parc n'était alors qu'un chemin de 4 mètres, mal entretenu. En 1892, un pépiniériste renommé, M. Viennot, s'y établit et édifia, devant son immense pépinière, une maison bourgeoise, qui existe encore, à l'angle de la rue Édouard-Estaunié. Mais alentour, ce n'était que des champs de blé et d'avoine. En 1913, l'élargissement du chemin à 16 mètres fut décidé ³. C'est que les hospices de Dijon venaient eux-mêmes de décider le lotissement d'une vaste parcelle qu'ils possédaient à l'angle de ce chemin et de celui qui, élargi lors du lotissement, devint la rue Morel-Retz. Dans ce lotissement, trois rues furent aménagées : les rues Joseph-Tournois, Félix-Vionnois et un tronçon de la rue Jules-Massenet ⁴. La même année fut ouverte l'impasse Dimanche-Primard.

Avec l'après-guerre, la crise du logement, l'aide à la construction apportée par la loi Loucheur, une nouvelle période de peuplement débuta.

C'est d'abord en 1920 la rue Adolphe-Willette ⁵, ouverte à l'occasion du morcellement d'une pépinière Viennot, puis la rue Philippe-Genreau en 1922. Un autre important lotissement nécessita le tracé de la rue Jeannot ⁶ et du tronçon oriental de la rue Jules-Massenet.

En 1925, les terrains situés entre le Clos Viennot et le chemin dit « des Bernardes » furent lotis par M. Reverchon, qui aménagea ⁷ pour les desservir, les rues Charles-Ronot, Brillat-Savarin et Félix-Tisserand. On en profita pour élargir le chemin des Bernardes, situé

1. Dans les terrains des héritiers Moissenet.

2. Jugement d'expropriation du 23 mars 1892. Dél. du Cons. Mun. du 30 juin 1905.

3. Dél. du Cons. Mun. du 25 juil. 1913 et du 24 octobre 1926.

4. Dél. du Cons. Mun. du 12 mars 1913.

5. Dél. du Cons. Mun. du 21 septembre 1920.

6. Dél. du Cons. Mun. du 20 mai et 28 octobre 1924, lotissement de la Société Bernheim.

7. Dél. du Cons. Mun. du 16 avril et 16 juillet 1925. Arrêté préfectoral du 3 août 1925.

approximativement sur l'emplacement de la voie romaine qui marquait la limite territoriale entre Longvic et Dijon avant la création du Parc ¹; il devint ainsi la rue Ernest-Bailly. Déjà en 1903, lorsque la fabrique de chaussures Ruinet s'était installée Cours du Parc, le docteur Parizot, conseiller municipal, avait demandé son aménagement et même la rectification de son tracé, tentative intelligente, qui demeura vaine ².

De l'autre côté du Cours, la Ville, elle-même lotisseur, aménagea la rue Augustin-Chancenotte ³. Le vélodrome avait fermé ses portes, la Société Bernheim le lotissait et y ouvrait la rue Arthur-Deroye.

En 1927, la rue Claude-Attiret était aménagée ⁴ et la dernière propriété importante du quartier, le Clos Viennot, était morcelée. On y traça en 1939 la rue Édouard-Estaunié ⁵ et le prolongement de la rue Philippe-Genreau jusqu'à la rue Jeanniot.

Une zone de jardins occupait encore la portion méridionale du quartier. Après la guerre de 1939-1945, elle disparut en quelques années. Un groupe de « Castors » y bâtit une vingtaine de maisons autour de la rue Henri-Rabaud ⁶. Puis, en 1954, répondant à la campagne de l'abbé Pierre, la Ville édifia une cité d'urgence pour les sans-logis. On la plaça à cheval sur l'égout collecteur sud, sur l'axe duquel on traça la rue Claude-Debussy ⁷. Puis l'expropriation des terrains fut poursuivie pour bâtir une cité d'H.L.M. et un groupe scolaire ⁸.

Pour les desservir, l'avenue J.-B.-Greuze, amorcée avant la guerre le long du Parc de la Colombière, était élargie et aménagée, ainsi que la rue Maurice-Ravel. Un lotissement de « Castors » achevait l'ensemble, en ouvrant la rue Frédéric-Chopin ⁹, dont la Ville possédait déjà une partie de l'emprise ¹⁰.

VIII. – LES QUARTIERS DE L'ILE ET DU PETIT-BERNARD

L'historique des quartiers de l'Ile et du Petit-Bernard a déjà fait l'objet d'une communication à la Commission des Antiquités,

-
1. Arch. Dijon. P.V. de délimitation : 20 décembre 1806.
 2. Dél. du Cons. Mun. du 3 juillet 1903.
 3. Dans un terrain acquis sur M. Benoist par acte du 8 décembre 1920.
 4. Dél. du Cons. Mun. du 11 octobre 1927. Arrêté préfectoral du 7 décembre.
 5. Dél. du Cons. Mun. du 11 février 1939. Arrêté préfectoral du 29 avril 1939.
 6. Arrêté préfectoral du 23 juillet 1953.
 7. Dél. du Cons. Mun. du 15 février et 5 avril 1954.
 8. Dél. du Cons. Mun. du 7 février 1955 et 23 avril 1956.
 9. Arrêté préfectoral autorisant le lotissement 23 mars 1956.
 10. Arrêté préfectoral autorisant le lotissement Robin, 9 juin 1939.

le 28 février 1940, dans le cadre d'une étude du domaine communal au début du XIX^e siècle. Il suffit donc d'y ajouter quelques détails complémentaires :

En ce qui concerne le moulin Saint-Étienne, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Étienne depuis le X^e siècle, les noms de trois anciens meuniers sont cités dans les documents d'archives : Étienne Besancourt en 1315, Michiel en 1436 et Jehan Legouz en 1536. La peste de 1551 dépeupla le moulin. Le 16 février 1593, les soldats de M. de Vaugrenant emportèrent tout le blé qu'ils y trouvèrent, laissant la vie au meunier Édouard Potot. A la fin du XVII^e siècle, le meunier était Nicolas Driot, dont la veuve continua l'exploitation jusqu'en 1708 ¹. Au XVIII^e siècle se succédèrent Jean Ragonneau (1723), Nicolas Denot (1734), Jean-Baptiste Petitot (1764), Quiniolot (1785) ². A la Révolution, le moulin Saint-Étienne, saisi par la Nation, ne trouve pas d'acquéreur lors de la première mise en vente en 1791 ³. Il fut adjugé le 24 août 1793 à François Forey. Il comprenait alors deux halles contenant chacune deux tournants, grange, magasin, écurie, 11 journaux de terres labourables en 4 pièces et 2 soitures de pré sur la chaussée du bief. La valeur du tout était de 26 400 livres ⁴. Le moulin fut revendu à Joseph Febvre, tanneur, le 8 ventôse an III, moyennant 100 000 livres. .

Dans la nuit du 15 au 16 novembre 1848, le moulin fut entièrement consumé par un incendie. Reconstitué en 1851 avec un outillage perfectionné par son nouveau propriétaire, Jeannel-Bergeret, il fut à nouveau brûlé le 5 février 1879. Le moulin en ruine fut vendu par M. Maire le 27 août 1880 à la Société des Encres Gardot, qui le convertit en usine. Le premier directeur, Charles Dumont, fut maire de Dijon, et le dernier Billardon, adjoint au maire. La fabrique d'encre cessa son activité à la mort de ce dernier, en 1951, et un groupe d'habitations modernes a remplacé le vieux moulin.

Après les notes du chanoine Chaume sur le moulin Bernard ⁵, il reste peu à dire : il connut lui aussi l'incendie, car il fut brûlé le 29 septembre 1591 par les troupes du maréchal d'Aumont ⁶. Reconstitué aussitôt, il fut pillé en 1595 par Vaugrenant, qui y fit moudre le blé par ses soldats. Appartenant à Joseph Millet en

1. Archives Mun. K 116.

2. Archives dép. Q 164.

3. Archives dép. Q 174.

4. Archives dép. Q 164 (P.V. d'estimation d'Antoine et Pasteur, 24 février 1791).

5. *Mém. Com.* t. XXI, p. 150.

6. Journal de Claude Sullot publié par Durandea.

1814, il fut vendu par son fils Jean le 22 janvier 1850 à Jean Jeannel ¹, qui le laissa à son fils Charles Alexandre, qui mourut le 27 décembre 1865. Le 28 décembre 1907 ², il fut acquis par Jean-Baptiste Gustave Michelot ³.

Le bief qui faisait tourner ces moulins et primitivement le battoir d'écorce ⁴ et le moulin d'Ouche, était devenu le dépotoir des riverains et son lit un canal envahi par les herbes, où coulait une eau malpropre. Sa suppression fut décidée en 1956 ⁵. Il fut remblayé entre le Castel et la Colombière en 1961.

Sur la manufacture de l'Ile, qui fut vendue pendant la Révolution, certaines précisions peuvent être fournies : le vieux bâtiment fut réparé (c'était l'ancienne maladrerie, louée et utilisée depuis longtemps comme grange) et de nouvelles constructions furent édifiées en 1756 par l'entrepreneur Poyet ⁶ pour 8 250 livres. Cette manufacture était alors concédée à Parizot, Chavelot et Belot ; elle fabriquait des couvertures de laine et autres étoffes croisées de laine. Malgré les réparations et l'allocation de 4 000 livres par la Province à titre d'encouragement au commerce, il semble que l'affaire périclita. Une délibération de la Chambre de la Ville, du 7 août 1762, décida que serait ouverte, à la manufacture, une fabrique de « mousseline (à l'imitation de celle des Indes), de toiles blanches de coton, ou fil de coton, propres à recevoir l'impression des syamoises, bazins, coutils et autres ».

Le 10 janvier 1763, les Élus de la Province ⁷, pour répondre à une demande du sieur Nicolas Desfossés, ordonnèrent à Varenne de Beost de fixer les conditions d'une nouvelle concession, les bâtiments ne cessant pas d'appartenir à la Ville. L'année suivante, un traité du 24 novembre associa Desfossés à d'autres commerçants dijonnais : Antoine Jarre, Jacques Nubla fils et Claude Courtois. Ils réunirent leurs filatures de coton d'indienne dans les mêmes bâtiments de l'Ile. La Province leur alloua une prime d'encouragement de 4 000 livres et, dans leur sollicitude, les Élus ⁸ firent distribuer des prix aux meilleures fileuses, et cela dans toute la province.

1. Décédé le 20 juin 1864.

2. Lors de la liquidation de succession du fils Paul Charles Jeannel décédé le 15 décembre 1904.

3. Le petit-fils est encore le Directeur de la Sté Michelot, créée par acte constitutif du 14 juin 1927. Le moulin a été électrifié en 1961 lors de la suppression du bief.

4. Devenu successivement scierie, chocolaterie puis fabrique de moutarde (M. Pasquier).

5. Dél. du Cons. Mun. 6 février, 23 avril, 4 décembre 1956, 9 février, 7 décembre 1959.

6. Arch. Mun., K 81.

7. Arch. dép., C 3718.

8. Dél. des Elus du 24 décembre 1765.

La manufacture employa jusqu'à 50 ouvriers et plus de 300 personnes à la filature à domicile aux environs de Dijon.

L'association de 1764 cessa en 1769 ; Desfossés continua seul l'exploitation. On perd sa trace avant la Révolution. Peut-être est-ce là que fonctionna la filature du Club des Amies de la Constitution ? La présidente du Club, en 1792, était une dame Normand et, lorsque la manufacture fut mise en vente, le 21 septembre 1793, l'adjudicataire fut un sieur Normand. Coïncidence ?

Une autre construction curieuse fut la maison de l'Arsure. En 1643, un terrain fut acensé à la communauté des maîtres-bouchers dans l'Ile, pour y édifier un bâtiment servant d' « arsule », c'est-à-dire pour y brûler les graisses des bestiaux ¹. Il fut en réalité bâti avant le déversoir, dans le pâquier aux chevaux. Sur un plan de Lejolivet ² des environs de 1760, il figure avec la dénomination péjorative de « Château-Puant », qui marque bien l'agrément de son voisinage.

Aussi en 1765, la Chambre de Ville décida-t-elle ³ la construction d'une nouvelle maison de l'Arsure, affectée à la fonte des suifs, mais plus éloignée. Elle fut adossée l'angle à sud-est du mur de la manufacture. Elle est indiquée sur un plan de Thomas de 1768. Respectée lors de la vente des communaux de l'Ile en 1793, elle subsista en bordure de la desserte qui devint la rue d'Alger. Elle fut vendue en 1853 ⁴ à un sieur Guilbert, propriétaire du clos contigu, et démolie.

Les ponts de ce quartier méritent quelques précisions :

D'abord le pont dit « de l'Ile » (rue de l'Ile, sur le déversoir) : un bail passé le 26 octobre 1716 à un sieur Desclair ⁵ pour la maison de l'Ile (maladrerie) stipule qu'il devra construire une « planche » pour accéder à l'Ile. En 1756, le sieur Madin fut chargé de reconstruire ce pont de bois ⁶. Refait en 1821, il s'écroula en 1874 et fut rétabli toujours en bois ⁷. C'est en 1896 que le pont de pierre qui existe encore fut construit ⁸, alors qu'on aménageait le quai-promenade de la rue de l'Ile en bordure de l'Ouche.

Le pont dit « des Blanchisseries », sur le bief construit en 1759, refait en l'an XI, tombait en ruine vers 1830 ; on le répara ⁹, mais

1. Arch. Mun. K 148.

2. Arch. Mun., K 81.

3. Arch. Mun., K 81 (délivrance des travaux |15 juillet 1765, réception 23 novembre 1765).

4. Dél. Cons. Mun. 10 février 1853. Acte du 23 avril 1853 (178, 75m²).

5. Arch. Mun., K 81.

6. Arch. Mun., J 121 (dépense 4 125 livres).

7. Dél. Cons. Mun. 19 janvier 1875.

8. Dél. Cons. Mun. 5 février 1896 (dépense 20 000 francs).

9. Dél. Cons. Mun. 22 juillet 1830.

il ne servait qu'aux piétons, les voitures passaient à gué. En 1858, les 83 personnes composant les 25 ménages du hameau des Blanchisseries, demandèrent que l'on remplace par un vrai pont cette passerelle de pied ¹. Cet ouvrage fut achevé en octobre. Le pont en ciment qui existe encore date de 1933 ²; il va disparaître le bief étant comblé.

Pour franchir la rivière même, et aller des Blanchisseries à la ferme (ou exploitation agricole) dite du Petit-Bernard (milieu du XIX^e siècle), située sur la rive droite, il n'exista longtemps qu'un gué impraticable à certaines époques (elle était aussi desservie par le chemin du pâquier de Fontenys, qui rejoignait le pont aux Chèvres en longeant la rivière au nord). Une passerelle en sapin fut établie au début du XIX^e siècle par le propriétaire; ce n'est qu'en raison du peuplement du quartier, en 1900, que la Ville entreprit ³ d'en établir une pour le public.

L'île se terminait à la Colombière, où le bief des moulins rejoignait la rivière. Les deux ponts qui permettaient d'accéder au pavillon et à la ferme furent d'abord établis en bois, à partir du milieu du XVII^e siècle. Les archives n'indiquent que la construction d'un pont de bois en 1713 ⁴, comportant 9 piles. Cet ouvrage fut emporté par les grandes eaux, lors des inondations de 1745. Le petit pont de pierre qui existait alors sur le bief était fort dégradé et sapé dans ses fondations. Le pont de bois sur la rivière fut remplacé par un nouvel ouvrage en bois et le petit pont du bief fut également refait en bois ⁵. En 1757, ils durent être réparés, puis en 1764, puis en 1769. En 1767, on avait imaginé de creuser un nouveau lit pour empêcher la rivière d'emporter le chemin de la Colombière, mais ce projet ne fut pas exécuté. On constata que les ponts de bois ne pouvaient plus être réparés. En 1777, un pont de pierre fut établi sur le bief ⁶; il va disparaître, celui-ci étant remblayé. L'année suivante, le pont de la rivière fut rétabli également en pierre ⁷, mais en amont de l'ancien, de façon à ce qu'il soit placé dans l'axe de celui du bief; les chaussées d'accès furent modifiées en 1781 ⁸. Cet ouvrage fut remplacé par le pont actuel,

1. Dél. Cons. Mun. 16 juin 1858.

2. Adjudication des travaux 25 juin 1933.

3. Délibération Conseil Municipal 3 avril 1900.

4. Arch. Côte-d'Or, C 4439. Délivrance des travaux à Jean Moreau 10 mars 1713.

5. Arch. Côte-d'Or, C 4439. Délivrance des travaux à Pierre Richard 6 juin 1746.

6. Arch. Côte-d'Or, C 4439. Délivrance des travaux à François Nougaret 30 décembre 1777.

7. Arch. Côte-d'Or, C 4439. Délivrance des travaux à François Nougaret 21 décembre 1778.

8. Arch. Côte-d'Or, C 4440. Suivant devis du 7 août 1781.

plus large et plus long, en 1930, lors de la modification du tracé de la rivière en amont ¹.

Un vaste clos existait le long du canal au début du XIX^e siècle, constitué par une terre amodiée en 1768 par la Ville et une portion de parcelle, venant de la Madeleine, acquise lors de la Révolution. Il était inscrit au cadastre au nom de Fèvre, orfèvre, aux n^{os} 458 à 463 Section BI. En 1843, il appartenait à Alexandre Marou de Meillonas. En 1848, il fut coupé en deux parties par la voie ferrée Dijon-Chalon. En 1869, Joseph Weishard transféra sa fabrique de colle ² dans la portion orientale. Un chemin de desserte avait été établi, prenant sur le chemin de halage du canal (quai Gauthey), puis longeant la voie ferrée pour la franchir sous un passage réservé dans le pont qui franchissait la rivière. En 1884, lorsque la Société Foncière aménagea ce vaste quartier, le clos Weishard fut coupé en travers par le prolongement de la rue des Trois-Ponts. L'emprise fut acquise par la Cie P.L.M., lorsqu'elle établit le pont sous la voie ferrée et le chemin de desserte de 1848 fut simplement élargi pour former le dernier tronçon de la rue. Le pont du chemin de fer fut établi en 1884 et sa création permit de supprimer un passage à niveau sur la ligne de Besançon-Belfort, situé après le pont du canal sur lequel passe la ligne de Lyon. La rue des Trois-Ponts (actuellement J.-Kennedy), comme son nom l'indiquait, nécessita la construction de deux autres ouvrages aux frais de la Société Foncière, l'un sur le bief, l'autre sur la rivière ³ en 1881.

L'aménagement de ce quartier entraîna également la construction du pont qui franchissait le bief rue des Rotondes et, à l'autre extrémité de cette rue, d'une passerelle métallique ⁴ destinée aux seuls piétons qui, franchissant la voie ferrée de Besançon-Belfort et le canal, donnait accès aux rotondes du dépôt des locomotives et aux ateliers de Perrigny.

La Société Foncière engagea ainsi de grands frais, mais elle valorisa considérablement des terrains primitivement peu accessibles. Elle offrit même à la Ville de lui céder gratuitement 4 hectares, et davantage au besoin, pour transférer au sud de ce quartier les Abattoirs, déjà considérés comme insuffisants. L'offre n'eut pas de suite.

Ce quartier, où s'ouvrirent quelques rues bordées d'habitations, eut surtout une destinée industrielle. La première usine qui s'y

1. Délibération Conseil Municipal, 8 juin 1927.

2. Installée depuis 1839 rue de l'Île.

3. Arrêté préfectoral du 30 juillet 1880 autorisant la construction des deux ouvrages.

4. Arrêté préfectoral du 2 avril 1886.

établit, l'usine Passier-Malard, eut une brève existence, puisqu'elle fut reprise en 1886 par le distillateur Frédéric Mugnier ¹.

La seconde fut l'usine électrique, transférée en 1890 de la rue des Godrans au Petit-Bernard. Elle fut visitée solennellement par le Conseil Municipal, le 31 juillet 1891 ². Un quai de déchargement du charbon alimentant les turbines à vapeur de l'usine, fut établi le long de la voie ferrée. De là vient la dénomination de la rue du Quai-de-Belfort.

En 1893, la Verrerie fut bâtie à l'extrémité de la rue des Rotondes. Sa fabrication fut arrêtée après quelques années, puis reprise en 1907, pour être finalement arrêtée en 1930.

La même année fut édifiée la stéarinerie, qui donna son nom à la rue, mais que les Dijonnais appelaient communément la « Bougie ». Elle disparut dans un spectaculaire incendie.

La Société des Cartonneries Dijon-Cluny installa son usine en 1896. La Cartonnerie de la Côte-d'Or vit le jour après la guerre de 1918. Établie pendant cette guerre, l'usine des Tréfileries et Laminoires du Havre occupe l'emplacement acquis par les Établissements Aubert-Grenier en 1907 ³.

Au milieu des lotissements de la Société Foncière, il restait une vaste propriété comprenant une maison sur la rue des Blanchisseries et un grand terrain longeant la rivière. Elle fut lotie par le propriétaire, M. Poat, qui y traça la rue de l'Industrie vers 1900.

Vers 1895, le curé de Saint-Pierre, Louis Beutot, entreprit de bâtir, avec deux généreux donateurs, la chapelle Saint-Louis. Après quelques années, elle fut fermée et fut réouverte un quart de siècle après, en 1937, pour répondre aux besoins d'une population en sensible augmentation.

Signalons l'installation, en 1893, de l'Institut Boyer pour les aveugles et sourds-muets, dans l'ancienne propriété de la manufacture. En 1904, il comptait 95 élèves et la Ville le subventionnait ⁴. Fermé après la dernière guerre, ses bâtiments sont occupés par les bureaux de la Délégation du Ministère des Anciens Combattants.

Précisons en terminant que la Ville acquit, en 1946, le dépôt de voirie qui existe à l'angle de la rue des Rotondes et de la rue des Verriers, voie qu'elle prolongea jusqu'au chemin de la Colombe sur Longvic en 1952.

1. Acte du 1^{er} mai 1886, reçu Japiot, notaire.

2. Première convention entre la Ville et la Société Dijonnaise d'Electricité signée le 30 avril 1896.

3. Acte du 9 avril 1907, reçu Baut, notaire.

4. Délibération Conseil Municipal 11 octobre 1904.

IX. – LES QUARTIERS DES CREUSOTS, DE LA CORVÉE ET DES BOURROCHES

Les quartiers des Creusots, de la Corvée et des Bourroches prolongent le faubourg du Canal vers le sud-ouest. Ce n'était au milieu du XIX^e siècle qu'une immense plaine limitée au levant par le canal de Bourgogne, au couchant par le chemin des Valendons, l'antique voie de pied-de-mont, au nord, par la route de Corcelles, notre avenue Eiffel, et au midi par le territoire de Chenôve.

La contrée des Creusots, c'était d'abord des vignes près de la route, des prés vers le canal, prés qui allaient jadis jusqu'à la rivière, puis au midi des terres de cultures. Ces terres étaient desservies ¹ par deux chemins : la « Rouelle » des Creusots et celle des Champs-Loups (qui délimita longtemps les territoires de Dijon et de Chenôve). D'autres dessertes secondaires les traversaient : les « Rouelles » de Malmaison, du Petit-Pâquier et des Espinottes. Quelque part dans ces champs, existait un habitat disparu depuis longtemps : la Maison au Loup, qu'atteignirent les grandes inondations de 1608 ².

En 1728, la route Royale de Lyon fut tracée à l'est du grand chemin et, en 1784, le canal fut établi au sud de la rivière ³.

En 1843, la ligne de chemin de fer de Dijon à Chalon traversa ce vaste triangle et, dès que le tronçon de Dijon à Paris fut en exploitation, on songea à assurer la liaison de la ligne avec le canal. L'emplacement de la gare d'eau fut acquis en 1851 ; le chemin de halage fut dévié et contourna la gare pour l'accès de laquelle on créa un chemin de jonction à la route de Lyon, chemin qui devint la rue Jean-Baptiste-Peincédé.

Malgré la présence de la voie ferrée et celle de la voie d'eau, personne alors ne remarqua la vocation industrielle évidente de ce secteur. Cependant, la Cie P.L.M. décida d'établir une gare de triage aux Creusots ⁴. Puis, en 1882, cette gare dite « Lyon-Perrigny » fut agrandie et complétée par l'installation d'ateliers d'entretien ; un raccordement relia le tout à la ligne Paris-Marseille et à celle de Dijon-Belfort ⁵. Ces installations furent étendues à

1. Maurice CHAUME, *Mém. Comm. des Antiquités*, t. XXI, p. 244, 1938.

2. Journal de Claude Sulot (1588 à 1613) publié par J. Durandeaun en 1913.

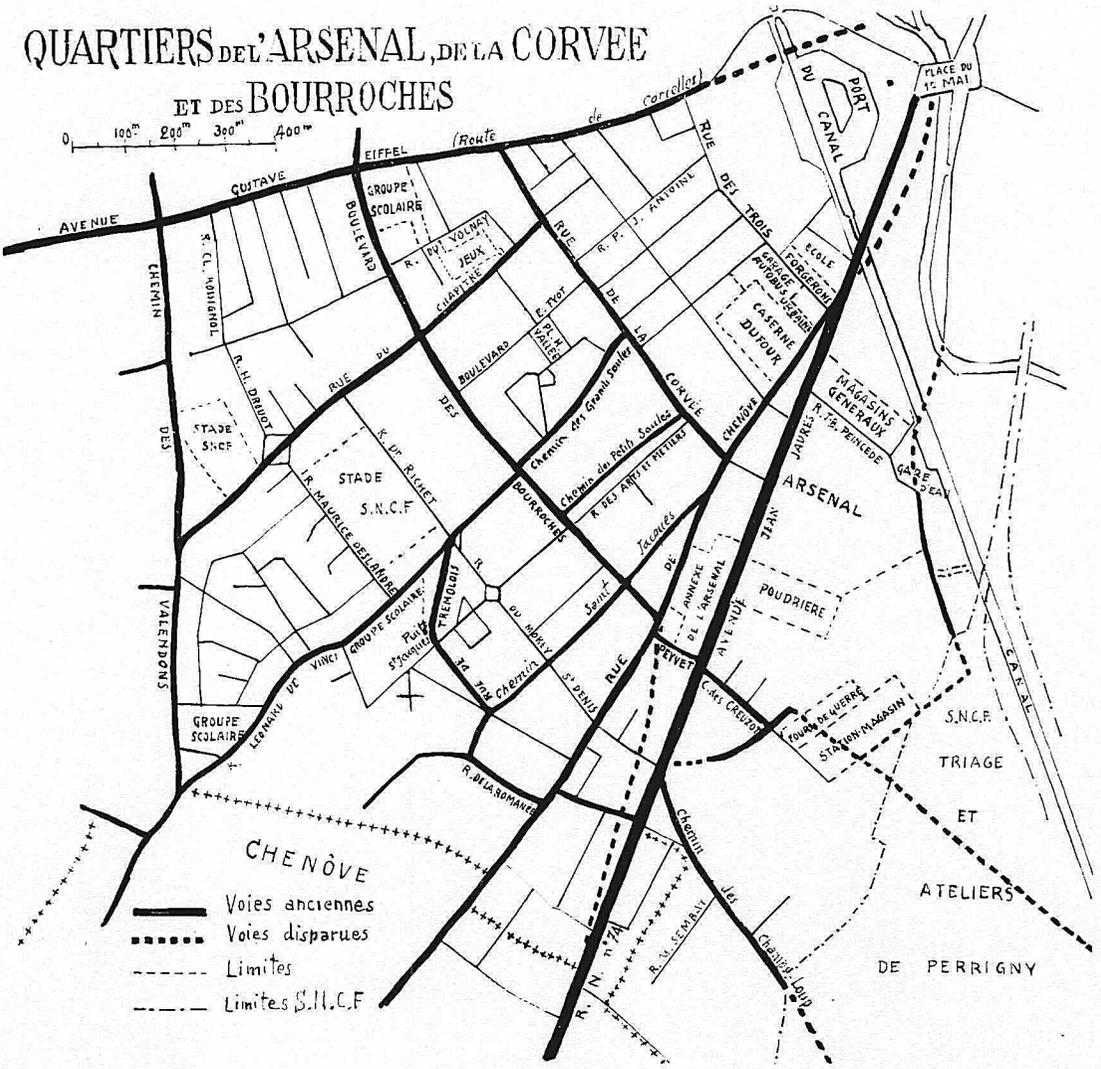
3. Arch. Côte-d'Or, C 4505/4506. Ce tronçon du canal fut adjugé le 15 mars 1784 à Duleu fils.

4. Enquête d'utilité publique prescrite par arrêté préfectoral du 4 mars 1867.

5. Décrets présidentiels du 9 juin et 11 juillet 1882. Arrêté préfectoral d'enquête parcellaire du 19 septembre 1882. Jury d'expropriation réunit le 29 janvier 1883.

QUARTIERS DEL'ARSENAL, DE LA CORVEE ET DES BOURROCHES

0 100^m 200^m 300^m 400^m



leurs limites actuelles en 1887¹, sauf un faisceau de voies extérieures à l'ouest qui date de 1916.

Pendant que la Cie P.L.M. s'implantait ainsi largement, l'Armée taillait également en plein drap dans ce vaste espace libre. Après la défaite de 1871, Dijon devint, dans l'organisation défensive imaginée par le général Séré de Rivières, un camp retranché de seconde ligne. A l'intérieur de sa chaîne de forts et de redoutes extérieures, il fallut fonder les établissements nécessaires à sa vie propre, notamment un arsenal. Un emplacement accessible par la route, raccordable au chemin de fer et au canal, sembla propice ; l'arsenal, comportant magasins et ateliers d'artillerie, y fut édifié² en bordure de la route de Lyon, à côté de la gare d'eau. Commencé en 1876, il fut achevé en mars 1878. Un magasin à poudre lui fut adjoint au midi, en 1879³. Au nord du chemin d'accès à la gare d'eau, on édifia en 1881 les Magasins généraux militaires. Déjà la doctrine évoluait vers la guerre de mouvement et les besoins changeaient : en 1893, on édifia la Station Magasin derrière l'arsenal⁴. Les chemins d'accès furent déplacés et aménagés⁵. Puis en 1905, on installa en contiguïté les Fours ou Boulangerie de Guerre⁶. Tous ces établissements militaires furent raccordés par embranchements particuliers au triage de Perrigny.

Jusqu'à cette époque, la vocation industrielle de ce quartier fut respectée. Malheureusement, la législation de l'époque ne permettait pas d'y interdire les constructions d'habitations. Dès 1904, un lotisseur, Baumann, ouvrit aux confins de Dijon, là où s'élevait en 1769 la Croix Ronzy⁷, les rues des Gaulois et Anatole-France, sur Chenôve. En 1920, dans les terrains bordant le chemin des Creusots, s'ouvrirent les rues de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-les-Dijon. Des maisonnettes s'édifièrent le long de la route et le long du chemin des Champs-Loups, qui était alors la seule voie d'accès aux ateliers de Perrigny, ce qui motiva sa dénomination de chemin des Ateliers. En 1924 s'ouvrit l'impasse dite « rue des Champs-Loups » (dans un lotissement de la Société Bernheim). Une partie des terrains de ce secteur est occupée par des ateliers, des entrepôts de charbons et des chantiers ; le caractère industriel de

1. Décret du 21 juin 1887 suivant plan du 15 décembre 1886. Arrêté d'enquête parcellaire du 7 août 1887.

2. Décret du 4 mai 1876. Jugement d'expropriation des terrains du 22 mai 1876 (Archives Côte-d'Or R, supplément 1555).

3. Décision ministérielle du 16 juillet 1879 (Arch. Côte-d'Or R, supplément 1555).

4. Décret d'utilité publique du 24 mars 1891. Acquisitions en 1893.

5. Echange de terrains entre la Ville et l'Etat, 29 août 1896.

6. Décret d'utilité publique du 19 avril 1905.

7. Archives Côte-d'Or, C 3882-83. Atlas des routes.

ce quartier a été confirmé par le Plan d'Urbanisme ¹. Depuis deux ans, il se prolonge au midi sur une superficie de 12 ha 40 a 58 ca, échangée avec Chenôve ². De ce fait, la rue Marcel-Sembat, ouverte vers 1920, est devenue dijonnaise et la rue du Six-Juillet, constitue la limite entre Chenôve et Dijon. Une zone industrielle intercommunale, axée sur le boulevard Victor-Maillard, est en voie de développement sur les deux communes.

* * *

Lorsqu'au milieu du XIX^e siècle, on s'éloignait de Dijon par la route de Lyon, on ne rencontrait, après le canal, que l'auberge du *Poirier Galant*, l'entrepôt des *Trois Forgerons* et le bureau d'octroi. Au-delà s'étendaient les champs et, de la rue de Chenôve on apercevait les arbres de la route de Corcelles. Entre les deux voies, c'était l'étendue des champs de la Corvée de Saint-Bénigne, limités à l'ouest par un chemin qui reliait les deux routes et qui perpétua le nom du lieudit : « La Corvée ».

Après 1870, des clos s'aménagèrent, des maisons s'élevèrent le long des voies existantes : route de Lyon, route de Corcelles, rue de Chenôve, chemin de la Corvée : c'est ce qu'Henri Degré appelait « l'envahissement linéaire » de nos routes. Dès 1880, le projet d'établir une rue proche du canal pour relier les deux routes, fut soumis à l'Administration municipale. Il émanait de plusieurs propriétaires de terrain : Durandeau, la Société Foncière et l'hôpital de Dijon. Depuis plusieurs années déjà, des tractations étaient engagées dans ce but entre les propriétaires de cette région très morcelée. Un vaste clos de 1 ha 61 a 65 ca, situé route de Corcelles (cadastrée Section Z, n^o 693 p), appartenant au tanneur Henri Donge, avait déjà été mis en lotissement en 1873. Un système de voies y avait été créé, dont l'une devint la rue de l'Espérance, et dont la principale réservait un prolongement ultérieur sur les terrains contigus. Ce fut le point de départ du projet présenté par la Société Foncière : la rue devait aboutir sur la route de Lyon, juste au carrefour de la rue de Chenôve. Les travaux commencèrent pendant l'hiver 1880-1881 et la nouvelle voie fut baptisée par ses auteurs « rue des Trois-Forgerons » ³.

1. L'emprise d'une importante voie de liaison, allant du chemin des Ateliers à la gare d'eau vient d'être expropriée (Dél. Cons. Mun. 1^{er} octobre 1958, 24 octobre 1960, 31 janvier, 13 mars 1961). Elle doit ultérieurement s'embrancher sur la route nationale et franchir le canal pour aboutir rue des Trois-Ponts.

2. Dél. Cons. Mun. 22 décembre 1958, 22 avril 1960. Arrêtés préfectoraux 7 juin et 24 juin 1960.

3. Dél. Cons. Mun. 30 juillet, 24 août, 1^{er} décembre 1880.

Cependant, l'arsenal et les magasins s'édifiaient, la présence d'une caserne à proximité s'avérait nécessaire. Son emplacement fut choisi à l'entrée de la rue de Chenôve. Une superficie de 1 ha 91 a 66 ca fut expropriée en 1880¹ et la caserne Dufour, bâtie en 1881, servit de dépôt au 15^e bataillon de Chasseurs.

En ouvrant la rue des Trois-Forgerons, la Société Foncière envisageait une opération immobilière d'envergure. Elle se rendit maîtresse de toutes les parcelles libres entre la nouvelle rue et le chemin de la Corvée ; seuls, quelques propriétaires refusèrent de céder leurs terrains. La législation d'alors ne permettait pas d'imposer un remembrement complet et quelques étroites bandes de terrain gênèrent l'ouverture des voies projetées ; la Ville assura cinquante ans plus tard les percées nécessaires. Dans ce vaste lotissement de 133 lots furent ouvertes les voies qui portent dans la nomenclature actuelle les noms de Charles Poisot, Jeanne de Chantal, Pierre-Joseph-Antoine, Prosper-de-Barante, des Monts-de-Vignes et Eugène-Bussière (jadis des Tramways, puis H.-Fontaine). Le chemin de la Corvée, élargi, devint une rue et son débouché, ainsi que celui de la rue Charles-Poisot, fut assuré jusqu'à la route de Lyon.

Devant cette importante initiative privée, le peuplement qu'elle allait entraîner, le transfert projeté des ateliers de réparation du P.L.M. aux Creusots, la Ville s'empessa de bâtir une école dans ce nouveau quartier. Le 22 décembre 1882, le Conseil Municipal décida l'acquisition d'une propriété située entre la route de Lyon et la rue de Chenôve, après la rue de la Corvée. On y créa une école provisoire, composée de préaux en bois et briques, qui subsista jusqu'à l'installation, en location, de l'école dans la brasserie Dribaud, désaffectée (école de Filles Jean-Jaurès). Les bâtiments provisoires furent démolis, le lotissement de l'emplacement envisagé² mais non réalisé. En 1925, un baraquement en brique y fut construit pour habiter des sans-logis³ ; en 1944, après le bombardement de la gare de triage et du quartier environnant, on y installa des baraquements provisoires pour les sinistrés.

Le nouveau quartier sortait de terre et, dès 1884⁴, les habitants se plaignaient d'être oubliés et faisaient remarquer, dans une pétition, que « le militaire lui-même leur refuse les airs de cette musique triomphante qui fait la joie des vieillards et des enfants ». Ils demandaient qu'on installe des « verbers » (réverbères) et des trottoirs au moins jusqu'à la nouvelle école.

1. Arch. Côte-d'Or, R 1544 supplément. Décret du 16 mai 1880. Jugement expropriation, 8 juin 1880.

2. Dél. Cons. Mun. 20 mai 1902.

3. Dél. Cons. Mun. 16 avril 1925.

4. Pétition du 25 mars 1884. Arch. Mun., série O¹.

En 1887, un vaste emplacement fut acquis rue des Trois-Forgerons pour y installer le garage des tramways. C'est en 1871 qu'il avait été question, pour la première fois, d'installer des tramways à Dijon ¹. Il s'agissait alors d'un « chemin de fer américain », système Waring Frères, à traction cheval. Ce n'est cependant que le 30 novembre 1885 que le Conseil Municipal décida l'établissement d'un réseau urbain. Des pourparlers furent engagés avec une Société de Nantes. La traction serait animale, les voies auraient 1 mètre de largeur et les voitures 1,90 m. Elles passeraient tous les quarts d'heures. L'accord avec la maison Dufranc et Hérault fut ratifié par le Conseil Municipal le 29 juin 1886. Les quatre lignes prévues étaient :

Route de Beaune – Caserne Heudelet
Gare Dijon-Ville à Gare Porte-Neuve
Place de la République au Cimetière
Place Saint-Pierre au Parc

Le voyage coûtait 10 centimes. Cette création bouleversa les habitudes. C'est ainsi que, dans les rues commerçantes du centre, les trottoirs étaient traditionnellement encombrés de caisses, de ballots et de marchandises de toutes sortes, que l'on déballait, emballait ou vendait, sans souci de la gêne apportée à la circulation. Avec le tramway, il fallut faire place nette, non sans protestations véhémentes, pour libérer la chaussée.

En 1894 ², la traction électrique remplaça les chevaux, malgré l'avis de la Chambre de Commerce, qui était hostile à ce genre de locomotion ³.

En 1906, on remplaça la trompe par le timbre avertisseur ⁴.

En 1911, le réseau fut modifié ⁵ et étendu aux cinq lignes, qui existèrent pendant quarante ans, sans autres modifications que certains prolongements : Gare-Parc, Gare-Cimetière, Gare-Trois-Ponts, Talant-Porte-Neuve, Caserne Heudelet-Route de Beaune (prolongée à Pouilly et à Chenôve). La ligne n° 6, Dijon-Longvic, fut créée en 1932. Trois de ces lignes ont été équipées en Trolley-bus en 1949 ⁶. De nouvelles lignes équipées avec des autobus ont été créées depuis et les derniers tramways ont disparu en 1961.

1. Arch. Mun., O². Offre du 29 mai 1871 faite par Edward Paraire, 12, rue Vincent à Paris.

2. Décret du 18 août 1893 et 6 août 1894. Concession 2 et 5 août 1893 à MM. Faye et Grammont.

3. Dél. Chambre de commerce 30 mai 1892 et 4 décembre 1893.

4. Arrêté préfectoral du 9 juillet 1906.

5. Dél. Cons. Mun. 15 octobre 1907, 7 janvier, 25 avril 1908, 14 mars, 10 novembre 1909, 11 février 1911. Décret du 16 août 1911.

6. Inauguration des lignes gare-cimetière, gare Trois-Ponts et Talant-Parc des Sports, lundi 9 janvier 1950.

Non seulement le quartier de la Corvée a vu naître les tramways urbains, mais il fut traversé par le tramway de la Côte, qui empruntait la rue de Chenôve. Dès 1905¹, le projet de relier Dijon à Gevrey-Chambertin avait été envisagé, mais ce n'est qu'en 1909 que la ligne fut créée². Elle fut bientôt prolongée jusqu'à Beaune par l'arrière Côte³, avec embranchement de Meuilley à Nuits. En 1914, elle fut rachetée par le Département et finalement supprimée entre Gevrey et Beaune, la desserte étant assurée par des autobus. Le tronçon Dijon-Gevrey disparut à son tour en 1953 et fut remplacé également par une ligne d'autobus.

Le quartier se peuplait. Les Hospices civils, qui possédaient un vaste terrain à l'angle de la route de Corcelles et de la rue de la Corvée, le morcelèrent en 1913 en y ouvrant les rues Nicolas-Frantin et Nicolas-Frochot⁴.

Le quartier de la Corvée bénéficia de la proximité de l'arsenal et des ateliers de Perrigny. A l'origine, il s'y trouvait peu de maisons de rapport, mais surtout des maisons individuelles, celles d'ouvriers aisés, qui cherchaient encore la verdure et la campagne qu'ils venaient de quitter pour s'établir en ville.

* * *

Au XVIII^e siècle, les lieux-dits des « Bourroches », de « Saint-Jacques », des « Billetottes », des « Petits » et « Grands Saules », des « Barbotins » et ceux, si évocateurs, des « Monts de Vignes », de « Pisse-Vin », marquaient le début du vignoble de la Côte⁵. Ils étaient alors sillonnés par de nombreux chemins, dont le plus important était le chemin de la Côte (rue de Chenôve ou route des Grands-Crus), dit aussi chemin de Marcenay aux XIV^e et XV^e siècles. Le chemin des Bourroches (Borroiches en 1455), qui venait de Larrey, se prolongeait au-delà de la Croix de Juise (ou de Justice) par celui des Peyvets, puis au-delà de la route par celui des Creusots.

Seuls au milieu des vignes, la chapelle Saint-Jacques et le curieux puits voisin témoignaient de l'existence de l'antique bourgade de Trémolois⁶. On sait que cette chapelle, dont la démolition avait

1. Dél. Cons. Mun. 22 août 1905, 22 juin, 10 août 1906.

2. Convention entre le Département et la C^{ie} des Tramways Electriques de Dijon du 1^{er} octobre 1908. Décret 30 avril 1909.

3. Décret du 17 novembre 1910.

4. Dél. Cons. Mun. 12 mars 1913.

5. Maurice CHAUME, *Histoire d'une banlieue, les vigneries* (Mém. Soc. pour l'Histoire du Droit Bourguignon, 9^e fasc., 1943, p. 43-129).

6. Mém. Com. Antiquités, t. XX, 1933-1935. Trémolois cité en 630 dans la chronique de Bèze. En 801, l'évêque de Langres, Betto, donne l'église à l'abbaye

été ordonnée en 1763, fut vendue en état de ruine le 11 germinal an VI et démolie¹ ; ses abords furent nivelés définitivement en 1857². On sait également avec quel soin le puits Saint-Jacques fut étudié et aménagé en 1933 par M. Grémaud. A l'angle du chemin de Saint-Jacques (rue Armand-Thibaud) et de la rue de Chenôve s'élevait la Croix Pierre Cugnois, érigée en 1678. Au début du XIX^e siècle, des amateurs constituèrent quelques « clos » de vignes. Ainsi, à l'angle de la rue de Chenôve et du chemin dit aujourd'hui rue de la Romanée, un clos de 2 ha 10 a 50 ca (Section Z, n° 541) fut créé, avec maison de vigneron, par Genret-Perrotte, vers 1845 (en 1864, il était à M. Savot, en 1905, à M. Faucillon). A l'angle du chemin des Bourroches et de la rue du Chapitre actuelle, un autre clos, de 1 ha 6 a 20 ca, fut constitué dès le début du siècle (Section Z, n° 267 b et 268) par un avoué, M. Cahuet (en 1958, à M. Rousseau). D'autres clos se formèrent en bordure de la rue de la Corvée et de la route de Corcelles. Puis des habitations s'y bâtirent. Les vigneron s'établirent plutôt le long de la route de Corcelles. C'est pour desservir cette population que l'école de Larrey fut construite en 1870³. Cette vieille et modeste école devait accueillir, dès l'origine, les enfants de Larrey, mais aussi ceux, dispersés, de la Fontaine-Sainte-Anne, des Marcs-d'Or et de la Combe à la Serpent. Elle se vit transformée en 1938 en un groupe scolaire complet, mais avec la guerre et le formalisme administratif, il fallut plus de vingt ans pour l'achever.

Au siècle dernier, cette route ou chemin de Corcelles n'était plus, au-delà de l'école, qu'une voie étroite se rétrécissant par endroits à 5,50 m et présentait une pente excessive. En 1888, les habitants demandèrent par une pétition signée par 80 d'entre eux, qu'elle soit nivelée. Depuis l'école jusqu'à environ 140 mètres au-delà du chemin des Valendons son élargissement et son abaissement furent étudiés en 1890. Finalement, il fut réalisé en 1903 et son niveau abaissé par endroit de 1,14 m.

Ce fut le chemin des Grands-Saules qui, le premier, se borda de quelques maisons. En 1902, apparaît le premier lotissement et la

de Saint-Etienne. Elle serait l'église mère de la chapelle Notre-Dame du Marché qui devint au XIII^e siècle Notre-Dame. En 1066, Trémoleum (GAUTHIER, *Diplôme de Robert le Pieux*), Trimolois en 1226 (Cartulaire de Cîteaux), Trémolois en 1298 (Arch. Côte-d'Or, G 748). Dès 1172, l'église n'est plus que la chapelle Saint-Jacques-des-Vignes. En 1375, le village ne comptait plus que 3 feux serfs (Arch. Côte-d'Or, B 11570). Il n'existait plus à la fin de la guerre de cent ans.

1. Arch. Côte-d'Or, Q 429. Adjudication à Richet François.

2. Arch. Mun., série O¹. Autorisation aux propriétaires du Chemin Saint-Jacques.

3. Dél. Cons. Mun. 12 janvier 1870 (acquisition sur Meunier Bernard) : 4 285 m²) et 27 mai 1877 sur M^{me} Veuve Maire : 7 611 m²).

rue des Arts et Métiers est ouverte par Baumann et Bouquillard, agents d'affaires ; tracée déplorablement à quinze mètres du chemin des Petits-Saules, elle condamnait ce chemin à demeurer étroit. Juste à son extrémité, en bordure du chemin des Bourroches, une maison bourgeoise fut édiflée en 1912¹. En 1905 s'ouvrait la rue du Maroc, puis en 1913, la rue du Clos-Vougeot² dans des conditions aussi défectueuses.

La guerre de 1914 ne laissa d'autres souvenirs que l'établissement d'une annexe de l'arsenal, entre la route et la rue de Chenôve.

En 1921, Baumann lotit une propriété derrière l'école de Larrey et ouvre une rue de 6 mètres : la rue du Volnay. La même année, une parcelle bordant le chemin des Bourroches, entre la rue de Chenôve et le chemin Saint-Jacques, fut lotie. A tout hasard, la Ville impose un élargissement de ce chemin à 12 mètres³. L'année suivante, en 1922, le même lotisseur (Société Bernheim) lotit une parcelle à l'autre extrémité du chemin des Bourroches, vis-à-vis l'école de Larrey, le même élargissement fut imposé⁴. En 1925, la rue du Musigny était ouverte sur le chemin, qui devint rue du Chapitre, où s'élevaient déjà quelques constructions. A la même époque, les terrains bordant le chemin Saint-Jacques jusqu'aux Bourroches étaient morcelés ; le lotisseur offrit d'élargir le chemin : aucun plan d'alignement n'existait ; ce tronçon demeura l'étroite rue Armand-Thibaut. Le fond de ces terrains fut desservi par une impasse prenant rue des Arts-et-Métiers : la rue Henri-Bazin, qui ne fut jamais prolongée⁵.

En 1925, le clos Faucillon, à l'angle de la rue de Chenôve et du chemin qui devint la rue de la Romanée, fut loti (Sté Bernheim) et la rue de ce lotissement⁶ dénommée rue Nicéphore-Niepce, interceptée par quelques parcelles, fut prolongé au-delà de celles-ci et du chemin Saint-Jacques par une voie qui devint la rue du Corton ; la rue de la Romanée elle-même commença de se peupler.

En 1926, la rue Jehan-Duvel fut ouverte pour desservir un lotissement⁷. A cette époque, quelques maisons s'implantèrent chemin des Valendons, au débouché sur la rue de Corcelles. A la

1. Maison Caron, ingénieur du Syndicat franco-suisse. Auteur des études de la ligne de la Favielle.

2. Ouverte par Baumann dans un clos acquis sur les héritiers Loisier le 28-31 juillet 1913.

3. Dél. Cons. Mun. 14 février 1922.

4. Dél. Cons. Mun. 17 octobre 1922.

5. Dél. Cons. Mun. 15 juillet 1925. Arrêté préfectoral 15 septembre 1925 (Guichard, lotisseur).

6. Arrêté préfectoral 15 septembre 1925. Dél. Cons. Mun. 15 mai 1928.

7. Dél. Cons. Mun. 15 septembre 1925. Arrêté préfectoral 31 août 1926 (Belin, lotisseur).

suite des premières études du Plan d'Aménagement, la Ville décida de transformer le chemin des Bourroches en un boulevard de 20 mètres de largeur¹. La mise à l'alignement s'opéra lentement et ne fut achevée qu'en 1935. Il fut planté en 1941.

Un clos contigu à l'école de Larrey fut loti en 1932 et la Société Brissac y ouvrit la rue du Clos-de-Tart². La même année s'ouvrait un peu plus loin la rue du Montrachet³ et, en 1964, la rue des Vergeleses⁴.

La Municipalité décida en 1932, sur demande de l'Office Public d'H.L.M., de créer dans ce quartier une cité, en réalisant à cette occasion des voies prévues au Plan d'Aménagement. Ainsi naquit cet ensemble de pavillons jumelés dénommé Cité Laurain⁵ et ainsi furent aménagées pendant l'hiver 1934-1935 les rues de Nuits-Saint-Georges, du Morey-Saint-Denis et de Trémolois⁶. Les terrains situés sur la rive occidentale de cette dernière rue furent lotis en 1936⁷.

Pendant ce temps, un important lotissement entraînait l'ouverture de deux voies nouvelles, prenant rue de Corcelles : les rues Claude-Rossignol et Thérèse-Figueur⁸. La rue du Chapitre achevait de se peupler⁹ ; un vaste terrain était morcelé à l'angle de la rue de Chenôve et des Peyvets en 1936 (lotissement Patouillet). Le chemin Saint-Jacques devenait une rue¹⁰ et le chemin des Bille-tottes se garnissait également de maisons.

En 1938, à l'occasion d'un lotissement, un tronçon du boulevard Eugène-Fyot, prévu au Plan d'Aménagement, fut amorcé en partant du boulevard des Bourroches¹¹. Au-delà de ce boulevard, la S.N.C.F. achetait depuis plusieurs années de nombreuses parcelles et se constituait ainsi une importante réserve foncière sur laquelle elle établit d'abord un stade comprenant plusieurs terrains de jeux.

1. Dél. Cons. Mun. 11 octobre 1927.

2. Dél. Cons. Mun. 14 septembre 1931. Arrêté préfectoral 19 janvier 1932.

3. Dél. Cons. Mun. 30 janvier 1932. Arrêté préfectoral 13 avril 1932 (Miche-lerme, lotisseur).

4. Dél. Cons. Mun. 8 octobre 1934. Arrêté préfectoral 24 novembre 1934 (Sté Bernheim, lotisseur).

5. Arrêté préfectoral 25 mars 1933.

6. Dél. Cons. Mun. 7 octobre, 30 novembre, 19 décembre 1932, 28 juillet, 8 novembre 1933, 8 décembre 1934 (surface acquise : 3 ha 23 a 49 ca sur 13 propriétaires).

7. Au nord du Puits Saint-Jacques par Dupaquier, au midi par la Sté Bernheim (arrêté préf. 17 mars 1936).

8. Dél. Cons. Mun. 28 juillet, 13 décembre 1934, arrêté préfectoral 8 janvier 1935 (Lefevre, lotisseur).

9. Alignements fixés par arrêté préfectoral du 1^{er} août 1933.

10. Alignements fixés par Dél. Cons. Mun. 15 octobre 1929.

11. Autorisation du Maire du 15 février 1938.

De son côté, la Ville achetait le clos des Valendons ¹, d'abord dans l'idée d'y établir un cimetière, puis pour y établir une pépinière du Service municipal des Plantations.

Survint la guerre de 1939. Le 6 juillet 1944, le triage de Perrigny était bombardé par l'aviation alliée et malheureusement, la pluie de bombes essaima dans tout le quartier ; de nombreuses maisons furent détruites et les puits contaminés par des infiltrations d'essence. Dès la libération de Dijon, la Municipalité décida d'installer dans les voies sinistrées, l'eau potable et l'égout. Ceci entraîna d'abord l'élargissement des voies étroites et la percée de certaines impasses. Ainsi furent percées la rue Nicéphore-Niepce ², la rue du Clos-Vougeot ³ et la rue du Morey-Saint-Denis ⁴.

Pour reloger les propriétaires sinistrés, les Services de la Reconstruction décidèrent de créer un « Quartier de Compensation » ; l'emplacement de ce lotissement d'État ⁵ fut choisi entre la rue de la Corvée et le tronçon déjà existant du boulevard Eugène-Fyot. Celui-ci fut prolongé jusqu'à la rue de la Corvée, la place Henri-Vallée et la rue Henri-Focillon furent aménagées ; l'impasse du Musigny déboucha sur le nouveau boulevard.

Pour faire face à la crise du logement, dont son personnel était particulièrement victime, la S.N.C.F. mit au point un vaste programme de constructions, par le truchement de la Société Bourgogne-Morvan, en utilisant sa vaste réserve foncière. Dès 1948, des maisons s'édifièrent ainsi rue du Pommard, puis rue du Chapitre ⁶. Ainsi fut aménagé le long du stade la rue Docteur-Richet. Pour tous les écoliers de ces nouveaux foyers, un emplacement scolaire fut exproprié ⁷ et le groupe dit des Monts-de-Vignes y fut bâti en 1954-1956. A cette époque s'ouvrait également l'impasse du Savigny ⁸ sur la rue de Corcelles.

Le peuplement de ce quartier ne fit que s'accroître au cours des années suivantes. La Société d'H.L.M. « La Bourguignonne », ayant acquis de nombreuses parcelles, au-delà du stade de la S.N.C.F., y ouvrit un important lotissement desservi par la rue Maurice-Deslandres et les impasses Chardin, Watteau et Nicolas-

1. Dél. Cons. Mun. 25 mars 1939. Acte du 21 juillet 1939 acquis sur Vuillemoz.

2. Dél. Cons. Mun. 6 janvier et 31 mars 1947.

3. Dél. Cons. Mun. 28 juin et 26 juillet 1948.

4. Dél. Cons. Mun. 26 juillet, 29 octobre 1948 et 15 mai 1950.

5. Arrêté ministériel d'utilité publique du 14 octobre 1946. Lotissement approuvé en 1949.

6. La partie entre les Bourroches et la rue Dr Richet a été lotie et bâtie à partir de 1941 (lotisseur Caix).

7. Dél. Cons. Mun. 15 septembre 1947, 13 décembre 1948.

8. Arrêté préfectoral 24 mars 1954 (lotisseur Cornetlet).

Poussin ¹. Cette même Société s'entendait avec la Ville pour exproprier un emplacement de 1 ha 92 a 07 ca, entre le chemin des Grands-Saules et la rue H.-Vallée. 63 maisons s'y édifièrent, desservies par les rues Cornereau, Claudon et Docteur-Épery ².

Près de l'école des Monts-de-Vigne, un autre lotissement donna naissance à l'impasse du Meursault ³ et la construction de 20 nouveaux logements entraînait l'aménagement de la moitié méridionale de la rue Henri-Drouot ⁴. Dans un lotissement contigu s'ouvraient les impasses Colonel-Bichot et Commandant-Charrier ⁵.

En 1956, la Société Bourgogne-Morvan, lançant la construction de 120 logements ⁶ ouvrait la seconde moitié de la rue Henri-Drouot, la portion occidentale de la rue Blondel, l'impasse Hélène-Boucher et la moitié de la rue Cournot.

Dans un petit lotissement de la Ville s'ouvrirent à cette époque la rue Henri-Fabre et l'impasse Paul-Gentil ⁷. Elle participa à un remembrement, où fut aménagée la rue Jacques-Copeau ⁸.

En 1958, la Ville expropria un terrain de jeux scolaires pour l'école de Larrey ⁹ et le surplus servit à la construction de trois grands immeubles (Société Baticoop). Ces constructions entraînèrent l'ouverture de l'impasse Claude-Monet, l'élargissement de la rue du Volnay, sa percée vers la rue du Chapitre et celle de la rue du Clos-de-Tart sur la rue du Volnay ¹⁰.

La même année, plusieurs groupements de construction demandaient à la Ville d'exproprier, en vertu de la législation en vigueur, un polygone prolongeant le lotissement de la rue Maurice-Deslandres, entre le chemin des Valendons et la rue Léonard-de-Vinci. La Ville y incorpora l'emplacement d'un nouveau groupe scolaire, celui dit « des Valendons » ¹¹. Ainsi furent élargis le chemin des Valendons et la rue Léonard-de-Vinci (ancien chemin des Monts-de-Vignes) et ainsi furent ouvertes les rues Michel-Ange, Léo-Lagrange, Eugène-Bataillon, Arthur-Chaudouet, Docteur-Parizot, Déodat-Bernard, Étienne-Metmann, Charles-Philbée, Jean-Mermoz, la placette Abbé-Chanlon et les impasses Rouault et Docteur-Baron.

1. Lotissement en 4 phases : autorisation 28 octobre 1952. Arrêtés préfectoraux des 9 mars 1953, 22 mars 1954 et 7 février 1955.

2. Dél. Cons. Mun. 5 avril, 8 novembre, 20 décembre 1954, 9 mai, 29 juillet 1955. Constructions achevées en 1957.

3. Arrêté préfectoral du 24 août 1953.

4. Arrêté préfectoral du 17 juin 1953.

5. Arrêté préfectoral du 5 août 1955 (Camuzet et Joinville, lotisseur).

6. Arrêté préfectoral 17 février 1955.

7. Dél. Cons. Mun. 4 décembre 1956. Arrêté préfectoral 23 janvier 1957.

8. Dél. Cons. Mun. 1^{er} octobre 1956. Arrêté préfectoral du 20 septembre 1956.

9. Dél. Cons. Mun. 10 février 1958.

10. Dél. Cons. Mun. 22 décembre 1958.

11. Dél. Cons. Mun. 5 mai 1958.

A la demande de la commune de Chenôve, un échange de territoire eut lieu et celui de Dijon fut amputé de 13 ha 69 a 95 ca¹. Un plan d'ensemble fut étudié pour aménager le terrain libre restant ; le lotissement d'un vaste triangle fut réalisé dans ce cadre² sur un emplacement acquis en 1962.

X. – LE QUARTIER DE LARREY ET LA VALLEE DE L'OUCHE

Lorsque l'on considère les collines situées à l'ouest de Dijon, on constate que leur dernier contrefort oriental, la dernière croupe au débouché de la vallée de l'Ouche, est à la hauteur de Larrey. Il est probable que cet emplacement privilégié fut un lieu d'habitat avant qu'il ne devienne au v^e siècle le domaine du gallo-romain Hilarius³. Au pied du versant septentrional, à six mètres en contrebas, coule le ruisseau de la Fontaine d'Ouche, qui se jetait directement dans la rivière, à la hauteur de l'actuelle rue Rétif-de-la-Bretonne, avant le creusement du canal.

En 586, Larrey était un gros bourg inféodé par le roi Gontran à l'abbaye de Saint-Bénigne ; l'église Saint-Germain était citée en 822. Un prieuré de femmes y fut d'abord établi en 1078 ; il compta jusqu'à 25 moniales. Puis un prieuré d'hommes fut fondé à proximité, qui ne compta que 5 à 6 religieux (2 en 1684) : Don Plancher, Courtépée, l'abbé Jobin, le chanoine Chomton ont évoqué l'histoire ancienne de Larrey. Nous n'y reviendrons pas.

Disons simplement qu'en 1709, le prieuré des hommes fut réuni à la mense conventuelle de l'abbé de Saint-Bénigne, le prieuré de femmes ayant été supprimé à la fin du xiv^e siècle. Peu à peu, à la suite des guerres, le bourg perdit son importance. En 1469, il comptait trois feux. Le 29 septembre 1591, les troupes du maréchal d'Aumont logèrent à Larrey et à Saint-Antide. Quatre cents volontaires dijonnais tentèrent une attaque par surprise. Les soldats, se voyant pressés, mirent le feu à la loge des vigniers⁴. Ce signal fit accourir la cavalerie logée à Chenôve et les Dijonnais

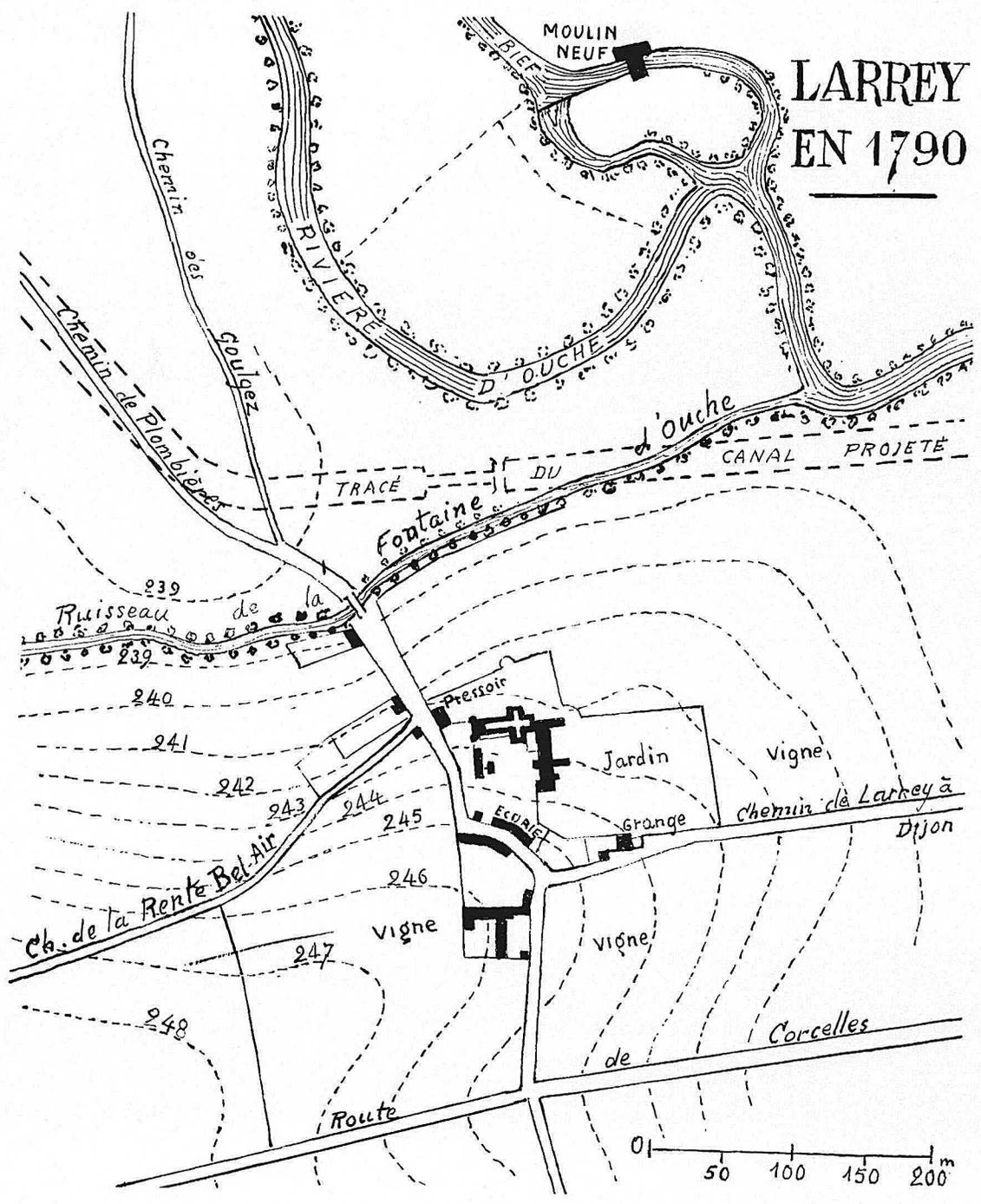
1. Dél. Cons. Mun. 22 juin 1958, 22 avril 1960. Arrêtés préfectoraux 7 et 24 juin 1960.

2. Dél. Cons. Mun. 20 octobre 1961, 5 février, 19 mars 1962. Ordonnance d'expropriation 13 avril 1962 (6 ha 50 a).

3. Elarius en 584 (chronique de St-Bénigne), Lariaco en 846 (cartulaire St-Bénigne), Lareiacum en 1127 (Arch. Côte-d'Or H 24), Layré en 1282 (Arch. Côte-d'Or H 28), Larrey en 1380 (voir *Mém. Com.*, t. XX, p. 32-34).

4. Cf. M. CHAUME, *op. cit.*, et *Revue de Bourgogne*, juillet-août 1915.

LARREY EN 1790



durent se replier avec des pertes, mais non sans incendier la grande grange de Larrey ¹. Il y eut souvent des contestations entre les Dijonnais et le prieur de Larrey, à propos du droit de pâture et de passage dans le pré (1471-1475-1588-1600) ².

Notons aussi que le prieur possédait en ville, rue de la Parcheminerie, des « estableries » au xvi^e siècle ³. A cette époque, les terres dépendant du prieuré de Larrey — 89 journaux environ — s'étendaient entre l'Ouche et le chemin de Corcelles jusqu'aux abords de l'hôpital ⁴. Elles constituaient une vignerie et se complétaient d'environ 28 soitures de prés, longeant la rivière jusqu'à Chèvre-Morte. A partir de 1702, une grande partie des vignes fut mise en labour et le reste fut endommagé par les soldats et les dragons, qui campèrent du 30 août au 3 septembre 1707 ⁵. Ce territoire est désigné sous les noms de Grande et Petite-Corvée de Larrey.

Le canal de Bourgogne traversa le domaine et l'amputa de près de 18 journaux de terres et de 5 soitures de prés ⁶. On sait que les travaux commencés en 1784 s'arrêtaient à une prise d'eau provisoire, située à la hauteur de l'actuelle rue E.-Baudinet. Ils furent poursuivis en 1791 pour donner du travail à la classe indigente ⁷. Le pont de l'écluse n° 54, dit pont de Larrey, fut établi en 1877 pour permettre à une machine à vapeur, chargée de la traction, de passer d'une rive à l'autre. Interdit à la circulation générale par crainte d'accident, il fut transformé en 1909 ⁸ et ouvert définitivement.

Lors de la Révolution, en 1790, la « ci-devant Seigneurie de Larrey » fut saisie par la Nation. Elle était alors affermée par bail du 2 avril 1785 à Simon Jomain, moyennant 1 960 livres, payables à la veille de la Saint-Germain ; le logis principal contigu à l'église à Maublanc de Martenet ⁹ et les autres bâtiments secondaires à cinq autres locataires. Elle fut vendue aux enchères le 29 janvier 1791, moyennant 80 500 livres. Cette vente comprenait l'église, le grand logis, le pressoir, des écuries, des communs, le jardin clos de 5 journaux, 63 journaux de terre en trois pièces, 23 soitures

1. Journal de Claude Sullot, publié par Durandea.

2. Archives Municipales, K 120.

3. Archives Municipales, J 16 bis.

4. Archives Municipales, plan roulé 1722, arpentage de François Pautenet.

5. Archives Municipales, I 147.

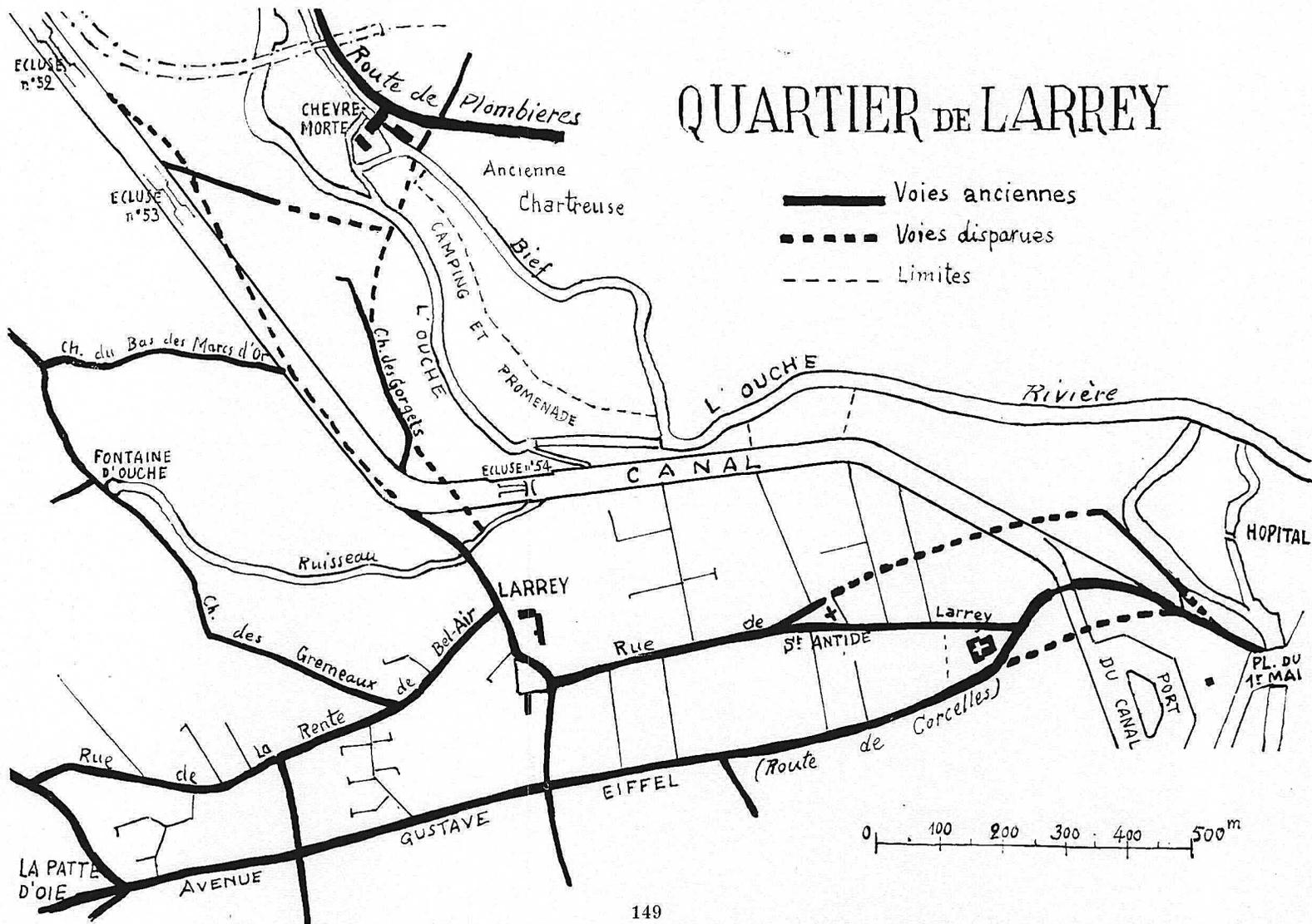
6. Archives Côte-d'Or, Q 739.

7. Archives Côte-d'Or, L 1074. Ordre du Roi 12 novembre 1789. Arrêté du 6 mars 1791 (Piquetage de Dijon à Pont-de-Pany). Décret du 16 décembre 1790 accordant 80 000 livres et 40 000 par le Département. Indemnités réglées de 1793 à 1796.

8. Délibération Conseil Municipal du 23 juillet 1909.

9. Conseiller honoraire du Parlement.

QUARTIER DE LARREY



de prés et 5 journaux de vignes. L'acquéreur fut Jean Lerat père, marchand de vin ¹.

Enclavée dans le domaine de Larrey, en bordure du chemin, existait jadis la maison et la chapelle de Saint-Antide ² (citée dès 881 ³ et objet d'un pèlerinage fréquenté). Elles furent incendiées pendant les guerres de religion. La chapelle, sans doute restaurée, ainsi que la maison contiguë, figurent au cadastre de 1823. En 1889, la chapelle en ruine existait encore. Il faut observer que, sur le plan cadastral Saint-Antide (orthographié à tort St Antibe), est situé, sur la rive septentrionale du chemin de Larrey, alors que jadis il se trouvait sur la rive méridionale. C'est que, lors de l'établissement du canal, le chemin primitif fut déplacé vers le sud ⁴ pour rejoindre le chemin de Corcelles à la descente du nouveau pont, près du port. En 1787, Chartraire de Montigny, trésorier général des États de Bourgogne, ayant acquis la « Rente Saint-Antide », se plaignit que les cultivateurs avaient labouré le nouveau chemin ⁵. Les Élus ordonnèrent aux dits cultivateurs de le rétablir ⁶. C'est ainsi que naquit la rue de Larrey actuelle, dont le premier plan fut levé en exécution d'un jugement du tribunal civil du 8 mai 1837 ⁷.

Depuis l'acquisition des terres de Larrey par Lerat, celles-ci avaient été morcelées et revendues à une vingtaine d'acquéreurs. La moitié de la Grande Corvée, le long du canal et les bâtiments furent inscrits au cadastre de 1823 au nom de Pierre Rebatut, qui les morcela vers 1850. Signalons parmi les acquéreurs des anciens bâtiments de Larrey, Guy Félix de Tulle, marquis de Villefranche, qui les possédait encore vers 1890. Les bâtiments avaient été depuis longtemps modifiés et partiellement démolis. Il ne reste que quelques vestiges, notamment une tourelle, qui possède des linteaux de fenêtre en accolade.

Un autre grand propriétaire possédait la Petite Corvée de Larrey (6 ha 59 a 98 ca) et environ 6 hectares en deux pièces : l'une à l'angle du chemin et du canal, l'autre entre ce dernier et l'Ouche ; c'était

1. Archives Côte-d'Or, Q 9 1/1. Ce Lerat fut adjudicataire par ailleurs de 71 journaux de terre (46 000 livres) le 4 février 1791 venant de l'Évêché et de 5 journaux de vignes (4 441 livres) le 21 février 1791 venant des Bénédictins.

2. *Mém. Com.*, t. XX, p. 43.

3. D'après une charte publiée par Pérard.

4. Archives Côte-d'Or, C 4442. Travaux délivrés à Pierre Chauvreiche le 29 janvier 1787 (257 toises pour 1 550 livres, délai d'exécution 2 mois).

5. Archives Côte-d'Or, C 4442. Requête à l'ingénieur en chef du 15 novembre 1787.

6. Archives Côte-d'Or, C 4442. Ordonnance du 18 avril 1788.

7. Archives Service du Plan. Plan levé par les experts Moreau, Darnau, Renaudet et Borel de la Rochette pour être annexé à un P.V. du 9 septembre 1838.

Emmanuel Crétet, ministre de l'Intérieur de Napoléon et comte de Champmol, propriétaire de l'ancienne Chartreuse. Ses héritiers procédèrent au morcellement de ces terrains. La Petite Corvée fut lotie par devant M^e Mazeau, notaire, le 17 décembre 1834. C'est à l'occasion des contestations qui en découlèrent que furent dressés le plan déjà cité et un plan d'ensemble vers 1835 ¹. Ce morcellement constitua une série de clos et de vergers, où s'édifièrent quelques maisons de plaisance.

Le grand enclos de 4 hectares et demi (parcelles 522 à 531 de la section V), où se trouve la maison bourgeoise qu'on nomme château de Larrey, était compris, au moment de la Révolution, dans la « ci-devant seigneurie de Larrey ». Courtépée dit que la partie à droite dépendait de Saint-Bénigne et que la partie à gauche dépendait de la justice de la Ville. Si l'on considère le chemin qui longe l'enclos au levant, on remarque qu'il décrit un quart de cercle, qui ne semble pouvoir se justifier que par l'existence préalable d'un lieu d'habitat très ancien qu'il aurait contourné. C'est d'ailleurs vers cet établissement (cadastré V-526 à 531) prédominant, situé sur la crête de la colline, que se dirige directement le chemin qui vient de Dijon (rue de Larrey). Est-ce là l'emplacement de la villa gallo-romaine ? En tous cas, ce fut celui du monastère d'hommes, institué au XII^e siècle pour gérer les biens matériels des religieuses.

Au XVIII^e siècle, l'enclos abritait une exploitation agricole et vinicole, avec habitation et maison de maître (celle-ci a été restaurée vers le milieu du XIX^e siècle).

Saisi par la Nation avec l'ensemble de la « ci-devant seigneurie de Larrey », il appartient à Lerat, jusqu'à ce que le domaine soit morcelé par ses créanciers. Il fut alors vendu séparément ². Revendue en 1917 à Mgr Maillet, évêque de Saint-Claude, la propriété passa, le 4 juin 1923, aux mains de Victor-Emmanuel de Mollerat, vicomte du Jeu, membre de notre Académie, dont les descendants la possèdent encore partiellement.

Au nord de la colline coule le ruisseau de la Fontaine d'Ouche, qui groupe dans un même bassin plusieurs sources, dont la principale semble être une résurgence de la Fontaine au Cayen. Elle fut reconnue en 1617 comme intéressante à capter pour amener ses eaux en ville ³. Mais ce n'est que par délibération de la Chambre

1. Archives Municipales. Fond Moderne 7, plan roulé.

2. Acquis par Canquoin en l'an VII, il passa aux mains de Nathan Aron en 1807, de E. Martin-Céron en 1808, de Gauthier Dard en 1818, du docteur Camus en 1831 (c'est lui qui restaura le bâtiment principal), de J.-B^e Carré, en 1861, de J. Pelletier en 1870, de Félix Lambert en 1893, d'Auguste Pernot, fondateur de la célèbre biscuiterie Pernot, en 1904.

3. Archives Municipales, J 144.

de Ville du 16 octobre 1761 que fut décidé l'aménagement des sources et la réparation du chemin d'accès. C'est à la suite de ce projet, jamais réalisé, que furent édifiées les constructions qui captent la source sous le chemin des Gremeaux et celle dite « de l'Hôpital » au nord de la première.

A l'autre extrémité du ruisseau, l'établissement du canal ménagea entre le chemin et son cours un triangle, dont une portion fut vendue en tant que dépendance des prés de Larrey (cadastrée Section V, n^{os} 535-536). Le surplus appartenait à la Ville, qui vendit la pointe occidentale, en 1806, au sieur Derepas¹. Puis en 1828, un bail de dix-huit ans fut consenti au sieur Vaissière, pour qu'il fasse tourner un petit moulin sur le ruisseau², moulin destiné à broyer des pierres à plâtre. Son successeur, le sieur Lafond, qui avait racheté les parcelles 535-536, demanda à agrandir la cour de sa petite usine et finalement, la parcelle V-534 lui fut cédée en 1846³, sauf toutefois l'accès d'un abreuvoir près du pont et l'emplacement d'un lavoir qui existe encore.

Ce pont de pierre avait remplacé l'antique « planchette » qui existait sans doute depuis des siècles et fut rétablie pour la dernière fois en 1813. Le pont fut construit de biais sur le ruisseau, dans l'axe du chemin, en 1827, moyennant une dépense de 1 666 Fr.⁴. L'année suivante, on borna les abords du ruisseau pour éviter les empiètements des riverains et réserver les chemins qui le longent⁵. A la fin du xix^e siècle, alors que la fête de Larrey se tenait à Pâques et attirait les Dijonnais, la vieille usine fut morcellée et transformée en guinguette : *Le Pavillon Bleu*. Dernier vestige du domaine de Larrey, deux parcelles de prés existaient encore entre le canal et l'Ouche, vers le Creux aux Prêtres ; elles avaient été acquises par Crétet et furent revendues par ses héritiers.

Celle qui touchait l'ancienne prise d'eau du canal (cadastrée V-709) fut acquise par l'État le 5 août 1875 sur M^{me} Sicardet Raymond, pour y construire un parc à fourrages et accessoirement pour établir en bordure de la rivière les bains de la garnison. L'emplacement de ces bains fut utilisé en 1930 pour y bâtir des logements de sous-officiers⁶.

Les prés situés entre la rivière et le bief, en aval de la Chèvre-Morte, furent rachetés par l'asile d'aliénés de la Chartreuse, sauf

1. Délibération Conseil Municipal 29 ventôse an 12, décret du 23 avril 1806 (parcelle cadastrale 533).

2. Délibération Conseil Municipal 17 juillet 1828.

3. Délibération Conseil Municipal 25 novembre 1844 et acte du 18 mai 1846.

4. Délibération Conseil Municipal 2 août 1827. Adjudication du 9 août.

5. Délibération Conseil Municipal 17 juillet 1828.

6. Demande de la Société Régionale d'H.B.M. du 17 mai 1930.

la parcelle V-706 touchant au canal, qui fut laissée à son propriétaire qui venait de « redresser » le cours de la rivière, en creusant un canal rectiligne entre la tête de la prise d'eau du canal et le coude du Creux-aux-Prêtres. Son successeur Brunot, ayant établi clandestinement un barrage en 1851, demanda à le maintenir, ce qui lui fut autorisé conditionnellement par arrêté préfectoral du 9 août 1854 ¹. Ainsi fut ouvert cet établissement de bains de plein-air, qui fit pendant soixante-dix-huit ans la joie des jeunes Dijonnais. Les installations délabrées furent refaites en 1903 par Daval ², qui exploita à côté de ces bains une guinguette fort achalandée à l'époque des promeneurs du dimanche.

* * *

A la fin du Second Empire, M. de Bretennière prit l'initiative, avec les fabriciens de Saint-Bénigne, d'édifier une église qui desservirait à la fois le quartier du Canal et Larrey. Un emplacement fut acquis à l'angle de la route de Corcelles et du chemin de Larrey ³, sur les consorts Deschamp, le 10 juillet 1869 ⁴. A l'ouest, M. de Bretennière se réserva la propriété d'une parcelle de 2 400 m². L'emplacement de l'église devint propriété de la fabrique Saint-Bénigne ; le surplus entourant l'église devait devenir propriété de la future fabrique de la nouvelle église Sainte-Chantal. En fait, cette fabrique n'ayant pas été créée, l'église n'ayant pas été érigée en succursale, M. de Bretennière en demeura propriétaire. Par traité du 7 décembre 1869, il fut finalement convenu que l'église, avec un tour d'échelle de 4 mètres tout autour et deux passages d'accès de 5 mètres ouvrant sur les deux routes, appartiendrait à la Ville de Dijon, à charge par elle de l'entretenir et de n'en jamais modifier la destination. L'acte de remise officielle fut signé le 24 mars 1880 ⁵. Ainsi naquit Sainte-Chantal, la dernière église bâtie à Dijon pendant le XIX^e siècle.

Après la guerre de 1870, le peuplement du quartier s'effectua lentement. Quelques clos au-delà de l'église furent morcelés, de modestes maisons s'y édifièrent. En 1876, l'impasse Simon fut ouverte par le banquier Gaulin-Dunoyer, dans l'ancien clos Donge-Lavastre ⁶. Puis ce fut le tour de la rue Clément-Mariller en 1896.

1. Archives Côte-d'Or XI S b/58, b/59, b/60.

2. Arrêtés préfectoraux des 24 février 1898 et 2 octobre 1902.

3. Délibération Conseil Municipal, 15 février, 17 mars, 11 mai, 27 août, 14 septembre, 5 novembre, 11 novembre, 3 décembre 1869.

4. C'est Deschamp qui fit clore la propriété, et construire le bâtiment qui sert de cure, aux environs de 1830.

5. Délibération Conseil Municipal 16 février 1880.

6. Archives Municipales O1.

Entre la rue de Larrey et le canal, Rollet ouvrit, la même année, la rue qui porta longtemps son nom et fut dénommée rue Étienne-Baudinet ¹. Un autre lotissement donna naissance, en 1924, à la rue Georges-Diébold et au chemin dit « rue du Chambertin ». Une voie encore non aménagée, la rue Alfred-Marpaux, date de la même époque. Prenant sur le chemin de la Rente-de-Bel-Air, la rue du Santenay fut tracée dans un lotissement de jardins ².

En 1937 fut ouvert le lotissement qui fut desservi par la rue Bouhey-Alex ³.

Depuis la dernière guerre, les maisons montent à l'assaut de la colline : la Ville de Dijon ouvrit, en 1951, un lotissement dans un terrain provenant des Hospices civils, et y aménagea la rue Henri-Laurain ⁴. Ce terrain avait été loué au Département en 1901 pour y transférer les collections ampelographiques, installées en 1887 dans le terrain dépendant de l'école de Larrey. En 1903, M. Vercier y fit de nouvelles plantations, qui furent surveillées ensuite par le professeur Guicherd. Ce champ d'expériences viticoles disparut après la guerre.

En 1953, des lotissements entraînèrent l'ouverture des impasses Pierre-Clerget et Henri-Corot ⁵ ; la rue Rétif-de-la-Bretonne, qui n'était qu'un chemin de jardins, fut élargie, en 1957, ; une troisième impasse y déboucha, celle dénommée Désiré-Nisard ⁶.

Le chemin de la Rente-de-Bel-Air ⁷, élargi de 1950 à 1959, devint une rue de 12 mètres de largeur, sur laquelle plusieurs lotissements branchèrent leurs voies de desserte : les impasses Langeron ⁸, Louis-Bonnotte ⁹, Charles-d'Aremberg et la rue Docteur-Chauveau ¹⁰, dont le tracé sinueux débouche sur l'avenue Eiffel. Enfin, les impasses Ingres ¹¹ et Paul-Cézanne ¹² furent respectivement aménagées en 1957 et 1958.

1. Arrêté du 8 avril 1898 autorisant les piétons à déboucher sur le domaine du canal.

2. Par Michelerne, agent d'affaires.

3. Arrêté préfectoral 8 septembre 1937 (lotisseur Lebeau).

4. Délibération Conseil Municipal 29 janvier, 9 juillet 1951. Arrêté préfectoral 20 août 1951.

5. Arrêtés préfectoraux 10 décembre 1953, 1^{er} août 1957.

6. Arrêté préfectoral 15 mars 1957.

7. Il allait jadis de Larrey à la Rente de Bel-Air, ferme située à l'emplacement de l'actuel Fort de la Motte-Giron. Intercepté au XVIII^e siècle par le chemin des Marcs d'Or ouvert lors du défrichement de la colline, sa portion occidentale a été dénommée depuis rue du Fort de la Motte-Giron.

8. Arrêté préfectoral 31 décembre 1952, (lotissement Castors Dijonnais).

9. Arrêté préfectoral 9 août 1955 (lotissement Nouet).

10. Arrêté préfectoral 21 avril 1955, 31 janvier 1956 (lotissement Penneçot).

11. Arrêté préfectoral 28 mai 1957 (lotissement Sté Normacen).

12. Arrêté préfectoral 20 juin 1958.

Le morcellement ¹ du clos de Larrey (parcelles V-522 et suivantes) a été commencé sur l'avenue G.-Eiffel en 1952, puis par l'ouverture de l'impasse Alfred-Lacroix et se poursuit encore. Pour assainir le secteur de la Rente-de-Bel-Air, la Ville a installé un égout à l'intérieur du clos, selon le tracé d'une voie projetée, non aménagée, mais déjà dénommée rue Paul-Bur ².

* * *

Au-delà du ruisseau de la Fontaine-d'Ouche et au-delà de l'ancienne Chartreuse de Champmol commence la partie dijonnaise de la vallée de l'Ouche, qui s'étend jusqu'à l'ancien barrage de Bussy.

Le long des pentes, entre les friches qui devinrent le quartier des Marcs-d'Or et le Canal, de Larrey jusqu'à la Combe-à-la-Serpent, les vignes déployaient jadis les riches alignements de leurs ordons. Les lieux-dits y portent des noms évocateurs : « En Tire-passeaux », les « Marcs-d'Or », les « Champs-Perdrix », les « Gremaux » ³, « En Bussy ». Un chemin longe ces lieux-dits à mi-pente et passe à la Fontaine-d'Ouche. Jadis toutes ces vignes de plants fins fournissaient l'aristocratie et la bourgeoisie dijonnaise de vins fort appréciés. Les Marcs-d'Or méritent une mention spéciale. Une partie de cette vignerie appartenait aux ducs de Bourgogne avant d'être au Roi et dépendait de la Châtellenie de Talant. La Monnoye célébra ce cru dijonnais dans ses *Noëls* ⁴. Les quelques vignes qui subsistent aujourd'hui sont de qualité courante, à part quelques menues exceptions. Ainsi, « le Clos des Marcs-d'Or » (qui étale d'ailleurs ses quatre hectares sur la pente des « Champs-Perdrix »), appartenait au début du xix^e siècle à Le Compasseur, marquis de Courtivron, qui fut maire de Dijon. Sous le Second Empire, il passa à ses descendants jusqu'au marquis de Villefranche ; en 1912, il appartenait à M. Pascal, liquoriste. C'est le dernier clos de vigne important de Dijon ; ne serait-il pas souhaitable qu'un organisme officiel veille à sa conservation, comme cela s'est fait à Montmartre ? Car l'extension de la Ville aidant, la capitale de la Bourgogne ne possédera bientôt plus un pied de vigne de qualité sur son territoire.

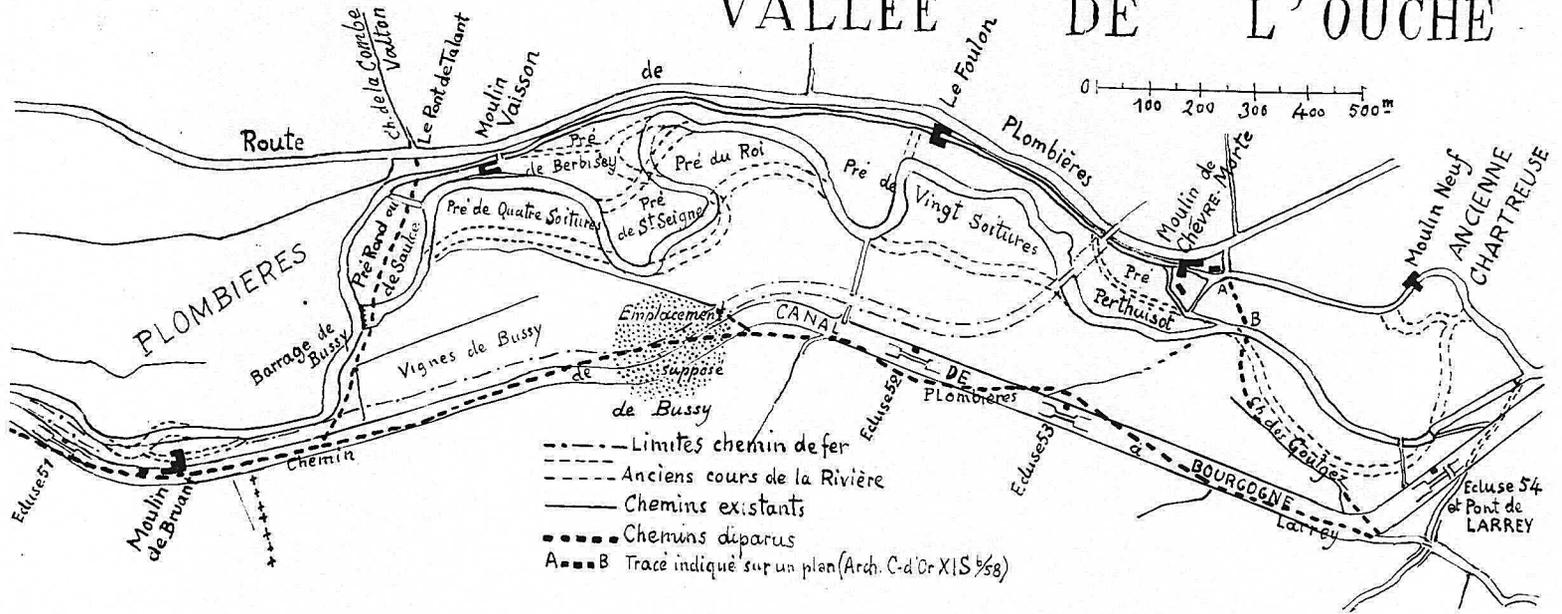
1. Arrêté préfectoral 11 août 1952, 25 mars 1955, 21 janvier et 30 mars 1961.

2. Délibération Conseil Municipal 10 février 1958.

3. La partie méridionale du Chemin des Gremaux fut élargie par acquisitions successives de 1956 à 1961.

4. Ein bel androi de fai vie / Ca qu'ai taule ein jor / Ai changé l'ea dé brechie / An vin de Mador.

VALLEE DE L'OUCHE



Plus loin, au débouché de la Combe-à-la-Serpent, il existait jadis le petit village de Bussy ¹, dont un lieu-dit rappelle encore le nom. Cette localité, citée dans les textes du VI^e au X^e siècle, se trouvait en bordure du chemin de Larrey à Plombières, un peu avant l'exploitation dite des « Carrières-Blanches ». L'hypothèse, qui semble la plus rationnelle, la placerait sur les lieux-dits « En Bussy » et « En Pied-de-Mont », de part et d'autre du canal. Quand le duc Hugues III céda à Saint-Bénigne tout ce qu'il possédait en cette région, en 1173 ², il cita le territoire de Becis comme étant celui d'une antique villa.

En remontant la vallée à environ 200 mètres en aval de l'écluse n^o 51, c'est-à-dire sur Plombières, se trouvait jadis le moulin de Bruant, dernier vestige du hameau de même nom, qui devait grouper ses quelques maisons sur la pente septentrionale du plateau de la Cras, en bordure du chemin de Larrey à Plombière. Si le hameau disparut vraisemblablement en même temps que Bussy, le moulin ne fut démolé que pendant la Révolution, pour le creusement du canal ³ sur le tracé duquel il se trouvait. Il avait été transformé en papeterie et payait à Saint-Bénigne un cens de 3 livres et une rame de papier ⁴.

Avant de citer les autres établissements de ce secteur, jetons un coup d'œil d'ensemble sur le fond de la vallée où, comme l'écrivait un poète du XVII^e siècle :

*...l'Ouche aux cent plis lournoyants,
Superbe en ses rives fleuries,
Enchâsse un cristal ondoyant
Dans le riche émail des prairies* ⁵.

Aujourd'hui, ces prairies sont disparues sous les eaux du lac artificiel.

Ce paysage a toujours séduit les Dijonnais et surtout les pêcheurs. Un arrêt du Conseil ducal de 1388 ⁶ les autorisait « à pêcher dans l'Ouche à la main, à la ligne, au plongeon, au benaston ou au panier », en remontant jusqu'à Plombières, ce qui entraîna une contestation entre la Ville et l'Abbé de Saint-Bénigne, qui avait droit de justice dans la vallée.

1. Bicusus au VI^e siècle (chronique de St-Bénigne) Bicusum 1066 (Gauthier, diplôme de Robert le Pieux), Bicesis 1284 (Arch. Départ., H 26).

2. Cf. M. CHAUME, *Histoire d'une banlieue*.

3. Arch. Côte-d'Or, L 1074. Plan du 10 février 1791.

4. Arch. Côte-d'Or, Q 144. Rapport de Bernard Gérard pour le canton de Plombières.

5. Réjouissance Dijonnaise pour la naissance de M. de Condé (1630).

6. Archives Municipales, K 24.

C'est que la Ville possédait jadis aux abords de Chèvre-Morte des prés, ou pâquiers, que l'on trouve cités dans les pièces d'archives; ils sont difficilement identifiables, comme par exemple le pâquier de la Fillerie ou de la Fillière ¹, qui semblait couvrir environ 3 hectares et se trouvait situé entre la rivière (que nous appelons bief) et l'eau-morte (que nous appelons rivière). Tous les communaux de la vallée ont fait l'objet de contestations continues ². Il faut tenir compte du fait que le lit de la rivière s'est déplacé au cours des siècles de façon très sensible, au hasard des crues et des ensablements. Il semble que le chemin des Goulgez (actuellement des Gorgets) ait presque longé la rivière à une lointaine époque. Nous avons la preuve que ces changements de lit pour les quatre derniers siècles grâce aux tibériades de nos archives ³; certains autres documents nous apprennent également que les meuniers des trois moulins ont creusé de nouveaux lits ⁴. En complétant cette documentation avec des procès-verbaux d'expertises de l'époque révolutionnaire ⁵, l'identification approximative de certains prés est possible : notamment celle du Pré de 4 soitures, du Pré Berbisey, du Pré de Saint-Seigne, du Pré du Roi, du Pré de 20 soitures, du Pré Perthuisot. Ces dénominations n'ont pas été reprises par le cadastre, sauf toutefois celle du « Pré Rond ».

La tibériade de 1570 indique l'emplacement des vignes dites « de Bussy », dont le Collège de Dijon possédait 4 journaux environ. Le creusement du canal en prit la moitié (P.V. du 16 fructidor, an II).

Le barrage de Bussy ⁶, dit aussi des « 16 vannes », datait évidemment de l'époque de l'établissement du bief et de la construction des moulins, lesquels sont cités à partir du XIII^e siècle. Le barrage fut reconstruit et réparé à différentes époques; les deux dernières réfections datent de 1856 et 1902.

Ajoutons que le déversoir du canal, qui existe en amont de l'écluse 52 a été établi dans le milieu du XIX^e siècle. La promenade dite de « Chèvre-Morte » a été créée de 1937 par échange de superficies entre le Département, propriétaire de la Chartreuse et la Ville de Dijon ⁷, pour établir une baignade, puis un terrain de camping ⁸.

1. Archives Municipales, K 143.

2. Archives Municipales, K 106-143.

3. Archives Municipales, K 6 (vers 1570), C 25 (6 juin 1567).

4. Archives Municipales, K 143.

5. Archives Côte-d'Or, Q 164, 170, 175, etc.

6. La cote retenue du barrage était en 1960 de 243,34 m. N.G.F.

7. Dél. Cons. Mun. 12 juillet 1935, 14 mars 1936. Le petit pont qui permet d'accéder à la promenade par le canal a été construit en 1937 et celui qui remplace le gué du bief à Chèvre-Morte date de 1954.

8. Dél. Cons. Mun. 1^{er} octobre 1962.

En descendant le bief en partant du barrage de Bussy, on rencontrait d'abord le moulin Vaisson ¹, en bordure de la route de Plombières. A la fin du xv^e siècle, il appartenait non pas à l'abbaye de Saint-Bénigne, mais à l'office de chambrier de cette abbaye. Au xvii^e siècle, une circonstance le fit passer aux mains de l'Abbé.

Des bois flottés sur l'Ouche avaient rompu le glacis de Bussy et fortement détérioré le vannage, au point de mettre le bief et les moulins en chômage. Une discussion s'éleva entre l'Abbé et le Chambrier, pour savoir à qui incombait les réparations. Pour éviter toutes difficultés, le Chambrier préféra abandonner Vaisson, propriété de plus en plus onéreuse et chargée d'un cens annuel de 4 émines de blé en faveur du curé de Talant. L'acte de cession est daté du 24 septembre 1659. Le bief resta en chômage deux ans.

A cette époque, le moulin Vaisson était le point de mire des plaisanteries de nos aïeux : on parlait couramment des « ânes de Vaisson » ; on disait d'un ignorant qu'il avait fait ses classes à Vaisson ². Il semble que les ânes étaient nombreux dans la région de Plombières et la Mère Folle contribua à populariser ces sortes d'allusions.

Le 30 octobre 1661, l'Abbé fit un traité pour la reconstruction avec les sieurs Maillot et Adam. L'un de ces associés étant mort, le survivant fit au sieur Provins, le 31 décembre 1670, la cession de « l'effet » du bail à cens. L'Abbé ratifia cette cession le 16 mars 1671. Le 1^{er} septembre 1725, le moulin Vaisson passa à François Rozaie pour le prix de 10 700 livres, indépendant du cens annuel de 7 émines de blé (qui valaient, en prenant la moyenne de 1715 à 1725, 59 livres l'émine, soit 413 livres pour les 7) ³.

En 1754, le meunier Courtois reçut une allocation de 1 800 livres, accordée par la Ville ⁴ à l'instigation de l'Intendant, pour fabriquer des instruments d'agriculture. Il devait, de préférence au charbon de bois, utiliser surtout du charbon de terre. Cette fabrication fut sans doute éphémère car, en 1762, un nouveau meunier, Champagne, s'installait à Vaisson ⁵. En 1785, il amodiait 2 meules pour 600 livres et le cens annuel des 7 émines de blé. Au moment de la Révolution, le Moulin Vaisson comprenait deux paires de meules et un mar-

1. Molendinum de Vacon 1260 (Arch. Côte-d'Or, B 1350), Vaisson 1469 (B 11590), Vesson (H 41).

2. Et say les éprin say leçon auprès de Réjan de Vaisson (retour de Bontemp, 1630).

3. Depuis 1693 l'émine se composait de 16 mesures ; la mesure de blé étant d'environ 30 litres.

4. Dél. Chambre de Ville 19 janvier 1754.

5. Acte d'acquisition du 24 décembre 1761.

tinet ¹ sur la rive droite, le tout en excellent état. M^{lle} Champagne héritière du meunier, passait le 9 germinal an VI le moulin à bail au sieur Quignolet. En 1818, la dernière meule restée sur la rive gauche fut transférée sur la rive droite. Champagne fils, propriétaire du moulin vers 1825, l'amodiait au sieur Roy ².

Jusqu'au milieu du xix^e siècle, Vaisson fut en procès contre le Foulon ³ et cette instance se termina par un arrêt de la Cour d'appel du 27 août 1842, qui fixa la hauteur de retenue d'eau du Foulon. Le moulin, qui appartenait en 1911 à Amédée Blandin, fut vendu en 1961 à la Ville de Dijon⁴ par son dernier propriétaire, M. Troubat. Depuis une trentaine d'années, il ne traitait plus de blé, mais des oléagineux ou des céréales secondaires.

Le long de la route, en aval de Vaisson et en contrebas, il existait depuis plusieurs siècles un lavoir en pierres taillées, qui recevait par un aqueduc l'écoulement d'une source située dans les rochers, de l'autre côté de la route.

La seconde usine, située en aval, était le Foulon ⁵ ou moulin des Roches. Nous savons que, de 1377 à 1412, ce moulin fut loué à bail par l'Abbé de Saint-Bénigne à Jean Chapusot, moyennant un cens annuel de 40 000 livres tournois ⁶. Ensuite le Foulon abrita une clouterie ⁷. Détruit au siècle suivant, l'Abbé, par un bail du 10 septembre 1581, chargeait un sieur Cortot de reconstruire le Foulon ; mais le 11 juillet 1613, l'Abbé donna décharge audit Cortot, moyennant 90 livres une fois payée, de l'obligation souscrite de reconstruire l'usine. Le Foulon de Roche ne fut donc rétabli qu'ultérieurement, tandis que l'Abbé, en montait un autre au moulin même de Chèvre-Morte ⁸. C'est vraisemblablement le sieur Maillot qui le reconstruisit à la fin du xvii^e siècle. Il le céda le 12 juillet 1727 à François Jacquin pour une rente perpétuelle de 112 livres ⁹.

Il contenait alors 2 tournants ou meules. L'année 1752 connut une grande sécheresse et ce fut l'occasion d'une contestation ¹⁰ entre les trois moulins, chaque meunier accusant les autres de

1. Ce martinet l'a fait désigner un temps sous le nom de la « Dauberie » (Arch. Mun., K 6).

2. Arch. Côte-d'Or, XI S b/58.

3. Arch. Côte-d'Or, 4688 Ponts et Chaussées.

4. Dél. Conseil Municipal 5 juin 1961.

5. Molendinum de Planta (1277) (Arch. Côte-d'Or, H 26), moulin de Royche 1377 (H 41), moulin des Roches 1410-1574 (H 41, C 5128 bis), moulin à Foulon 1763.

6. Arch. Mun., D 43.

7. Bail du 14 février 1481.

8. Bail d'ensemble du 12 juillet 1628.

9. Le revenu de Vaisson était alors évalué à 948 livres.

10. Arch. Mun., J 159.

retenir les eaux. C'était alors un foulon de drap et de serge. Le Foulon appartint aux héritiers Jacquin jusqu'en 1824 ; il fut alors acquis par Joseph Bruet, qui le transforma en clouterie en 1836 et le vendit en 1859 à Jacotot ¹. En 1892, il fut acquis par Pastrie ², industriel, qui fit construire alentour une usine d'engrais et fonda en 1910 la Société des Engrais et Produits chimiques de Dijon ³, qui céda d'une part l'usine et le vieux moulin désaffecté à la Société « La Halle aux Cuirs », et d'autre part, le surplus des terrains couverts de quelques hangars à la Société Toneline, qui les passa à titre d'apport à la Société Shell-Berre. Le tout fut exproprié par la Ville en 1960 et 1962 ⁴.

Près du Foulon, de l'autre côté de la route, au pied d'un rocher qui fut brisé et diminué de hauteur pour la sécurité de la circulation, il existait depuis le Moyen Age un petit oratoire dédié à Notre-Dame de la Roche ⁵. Le rocher était surmonté de trois croix visibles sur les tibériades. Ces croix disparurent au XVIII^e siècle et l'oratoire vers 1895.

Le moulin de Chèvre-Morte ⁶ est la troisième usine desservie par l'ancien bief. Il appartenait également à l'abbaye de Saint-Bénigne plusieurs de ses meuniers furent cités dans nos archives ⁷. Etienne Lafouge en 1519, Antoine Laurenchet en 1561, Bernard Gueneau en 1583, Caritet en 1609, Pothier en 1785.

Au XVIII^e siècle, le moulin de Chèvre-Morte contenait 3 tournants et 1 foulon. Ce dernier fut affermé par bail du 15 juin 1703 moyennant 100 livres ⁸. Lors de la Révolution, le foulon du XVII^e siècle n'existait plus ; les bâtiments étaient en mauvais état. Le moulin de Chèvre-Morte, saisi par la Nation, fut adjugé le 30 avril 1791 ⁹ à Pierre Rollin, moyennant 17 000 livres.

En 1832, le propriétaire était un sieur Papinot. En 1900, son fils vendit le moulin, qui était en chômage depuis deux ans, à la Ville de Dijon ¹⁰ pour y installer l'usine élévatoire des eaux qui arrivaient par gravité de la source de Morcueil, près de Fleurey ¹¹.

1. Arch. Côte-d'Or, XIX b/58.

2. Acte des 7 et 8 février 1892, vendeur François Bouillod.

3. Société constituée le 23 avril 1910.

4. Dél. Cons. Mun. 8 juillet 1960. Ordonnance d'expropriation du 18 juin 1962.

5. Voir E. Fyot, *Dijon évoqué par ses rues*, Arch. Mun., K 143 (1560).

6. Molendinum Capre-mortue 1216 (Arch. Côte-d'Or, B 10468), Chèvre-Morte 1237 (H 26).

7. Arch. Mun., K 143-210.

8. Puis par bail du 20 novembre 1711 pour 120 livres et par bail du 21 octobre 1717 pour 126 livres.

9. Arch. Côte-d'Or, Q 164, 169, 4688. Ponts et Chaussées.

10. Dél. Conseil Mun. 23 janvier, 16 février 1897, 20 février 1900 (4 ha 35 a de terre).

11. Déclaration d'utilité publique du 8 avril 1902. Dél. Cons. Mun. 2 décembre 1902, 18 février, 3 juillet 1903, 17 janvier, 14 novembre 1905, 12 juillet 1906.

Un système de pompes actionnées, d'abord par la chute d'eau du moulin, puis par l'électricité, éleva ces eaux jusqu'au nouveau réservoir des Marmuzots.

A la même époque, l'établissement du chemin de fer de Dijon à Épinac vint troubler la quiétude de la vallée. De 1900 à 1905, la voie ferrée fut établie ¹ le long du canal pour rejoindre la gare Dijon-Ville, en franchissant l'Ouche, en amont de Chèvre-Morte, sur un pont métallique, et les rochers par un court tunnel.

Maintenant, la Ville de Dijon a exproprié ² tous les terrains et les prés de la vallée, depuis le pont du chemin de fer jusqu'au-delà du barrage de Bussy. Depuis 1964, le lac artificiel recouvre l'emplacement du Moulin Vaisson, du Foulon, du barrage et toutes les vertes prairies qui enchantèrent les regards de bien des générations.

1. Jugement d'expropriation 7 octobre 1899. Dél. Cons. Mun. 20 février 1900. La propriété de Chèvre-Morte a été amputée de 56 a 80 ca.

2. Dél. Cons. Mun. 12 avril 1957, 31 janvier, 13 mars, 24 avril 1961. Déclaration d'utilité publique le 8 mai 1961. Ordonnance d'expropriation du 18 juin 1962.